



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

VICTIMES, PLUS JAMAIS SEULES

Sommaire

LE FAIT MARQUANT L'AIDE AUX VICTIMES PENDANT LE CONFINEMENT	9
LES ENGAGEMENTS DE FRANCE VICTIMES	15
1. Représenter le réseau généraliste d'aide aux victimes pour un rayonnement national	20
2. S'ancrer dans de nouvelles formes d'aide : protection et prévention	28
3. Continuer à s'ouvrir aux autres pour être meilleurs ensemble	40
L'ACTION FÉDÉRALE D'AIDE AUX VICTIMES	51
1. L'aide par la plateforme téléphonique d'aide aux victimes	52
2. L'aide aux victimes d'événements collectifs	58
3. Un accompagnement institutionnel sur le long terme	73
4. Une nouvelle gestion de crise des événements collectifs	76
5. L'aide à des publics dédiés	78
ANIMER ET ACCOMPAGNER LE RÉSEAU ASSOCIATIF	89
1. Mieux se connaître et faire évoluer nos métiers	90
2. Animer le réseau métier	97
3. Accompagner les associations	101
BILAN FINANCIER	103
Bilan 2020	104
Résultat 2020	105
GLOSSAIRE	106

Rapports moral et général

Mai 2020-Mai 2021, une année s'est écoulée depuis la rédaction de notre dernier rapport.

Après les périodes difficiles que nous avons connues, l'heure est désormais au bilan.

L'année 2020 aura été, sans nul doute, l'une des plus difficiles que le réseau de l'aide aux victimes ait eu à connaître avec cette crise sanitaire qui a profondément heurté nos paradigmes d'interventions et qui a encore démontré notre extraordinaire capacité de résilience et d'adaptabilité.

Ce qui fait le ciment et l'ADN du monde associatif, le partage, les discussions, l'élaboration de projets, ont été mis à mal cette année encore.

Forcés d'organiser une assemblée générale dématérialisée, contraints de reporter nos assises nationales, d'annuler le séminaire des directions nouveau format, d'organiser nos réunions en visio-conférence, nous pouvions penser que ce rapport serait teinté de frustration.

Il n'en est rien, bien au contraire.

C'est avec un vrai plaisir, une immense fierté et un grand enthousiasme que nous vous présentons ce rapport 2020.

L'activité des associations du Réseau n'a sans doute jamais été aussi dense que cette année, compte tenu du contexte et des fermetures occasionnées par la crise.

Le Réseau a su imaginer les accompagnements les plus adéquats. Les victimes ont pu être suivies, protégées et soutenues grâce à leur action.

Si l'activité des associations est en moyenne en augmentation de 38 % en 5 ans, en 2020 les entretiens ont quant à eux augmenté de 93 % (avec près de 700.000 entretiens en 1 an).

Les situations sont de plus en plus complexes et la mission d'aide aux victimes s'est spécialisée.

Les associations, pour la plupart agréées par le ministère, sont aujourd'hui porteuses des dispositifs ad-hoc à destination des victimes (BAV, TGD, EVVI, BAR...).

La Fédération a œuvré tout au long de l'année pour renforcer notre légitimité en soulignant l'extrême qualité du travail fourni et l'intensité des actions déployées par le réseau.

Durant le 1er confinement, les points de situation hebdomadaires adressés jusqu'au plus haut niveau de l'État, ont été fort appréciés, et ont pu démontrer cette activité et illustré ce travail quotidien.

Pour le 116006, les axes de communication choisis ont été payants.

Le numéro, quoi que toujours faiblement soutenu et valorisé, a vu son activité exploser en 2020, avec plus de 47000 sollicitations en 1 an, sans compter la réponse aux quelques 270 mails par mois. Il fut dès lors nécessaires de choisir de renforcer les équipes, tant grâce à l'obtention d'un avenant au marché public à l'arraché, que par l'emploi de ressources propres.

Comme chaque année malheureusement, les attentats et événements collectifs qui ont émaillé l'année, ont occasionné une mobilisation forte des équipes fédérales.

Nous pouvons citer ici les 7 attentats survenus, dont celui contre Samuel Paty, aussi bien que les 11 événements collectifs, dont l'explosion survenue à Beyrouth ou les intempéries des Alpes-Maritimes.



C'est avec un vrai plaisir, une immense fierté et un grand enthousiasme que nous vous présentons ce rapport 2020.



Le Réseau a su imaginer les accompagnements les plus adéquats. Les victimes ont pu être suivies, protégées et soutenues grâce à leur action.

La crise sanitaire a nécessité le report de certains rendez-vous, mais ne nous a pas freiné dans la poursuite des projets au niveau national.

Ainsi, notre web application destinée à sortir des violences « Mémo de vie » a pu être lancée en novembre avec la participation des Ministres de la Justice et de l'égalité femmes-hommes.

De même, l'équipe a-t-elle pu poursuivre les travaux sur le lancement du site parcours-victimes avec le FGTI ou les projets sur la protection de l'enfance.

L'équipe fédérale doit être remerciée pour avoir assuré la continuité de toutes les actions dans ce contexte bouleversé. Cette adaptation à la crise COVID nous a obligés à aller plus vite, à valider des changements d'organisation et des investissements.

La communication a pris une place prépondérante dans les actions fédérales en 2020, notamment au plus fort de la crise.

Le bureau a su lui aussi répondre présent dans ces moments-là.

Les sujets propres à notre équipe n'ont pas été oubliés, avec nos séminaires de travail, la réflexion engagée sur le DUERP, la réfection du règlement intérieur, ou la création d'un livret d'accueil des nouveaux co-équipiers.

Nous avons fait le choix de renforcer les équipes, afin d'offrir de meilleurs services, tant aux victimes avec l'équipe de la plateforme, qu'auprès des adhérents et des professionnels avec l'animation réseau et le développement.

De plus, dans le cadre du travail de mécénat de compétence de EY (Ernest and Young) l'équipe a pu bénéficier d'une formation à la gestion de projet (PMO).

L'année 2021 est devant nous et s'annonce comme une année charnière.

La Fédération devra lutter pour conserver l'animation du 116006 et obtenir des moyens à la hauteur de l'ambition qu'il convient d'avoir pour ce numéro et pour les victimes.

Les 131 adhérents doivent être plus fortement soutenus dans leurs actions quotidiennes et spécifiques, mais aussi obtenir une reconnaissance financière interministérielle pour ne pas voir s'arrêter les projets.

Le confinement et la crise économique ont entraîné des situations personnelles complexes aboutissant à de nouvelles victimisations dont nos associations se sont saisies.

La prise en charge de ces victimes est délicate ; les intervenants en aide aux victimes doivent faire face à une activité sans précédent, en augmentation constante. Mais le financement n'a pas suivi.

Si le ministère de la Justice finance l'aide aux victimes d'infractions pénales, il oublie cependant les nouvelles missions confiées aux associations d'aide aux victimes telles que l'aide apportée aux victimes de catastrophes naturelles.

Nous avons commencé à solliciter les pouvoirs publics et le garde des Sceaux pour obtenir une véritable reconnaissance de notre Réseau, par un financement adapté à une prise en charge des victimes qui réponde à leurs besoins.

Ce financement doit aussi prendre en compte la montée en puissance des dispositifs spécifiques (EEVI, BAR, TGD...) que nos associations gèrent.

Depuis près de 40 ans, les associations entreprennent, innovent, se mobilisent, sont de véritables « petites entreprises », au sens économique et européen du terme, mais des entreprises altruistes qui ne récoltent pas les fruits de leurs efforts et de leurs actions.

Il conviendra de le dire et de le faire reconnaître urgemment au plus haut niveau de l'État afin de ne pas stopper cet élan utile aux personnes les plus fragilisées.

Nous nous y engageons.



Maryse LE MEN RÉGNIER

Présidente



Jérôme BERTIN

Directeur Général

La vie institutionnelle

BUREAU

Présidente

Maryse LE MEN RÉGNIER
Magistrate
33- AL PRADO

Secrétaire Général

Jean-Pascal THOMASSET
Directeur d'Association
01- AVEMA- France Victimes 01

Vice-Présidente

Françoise PASSUELLO
Directrice d'Association
31- France Victimes 31

Vice-Président

Richard OLSZEWSKI
Dirigeant d'entreprise
59- France Victimes 59- SIAVIC

Trésorier

Jérôme MOREAU
Adjoint de direction APF France Handicap
58- France Victimes 58 ANDAVI

Trésorière adjointe

Roselyne LEPLANT DUPLOUY
Retraîtée
34- France Victimes 34

L'APPUI D'UN CONSEIL SCIENTIFIQUE

Gaëlle ABGRALL

Psychiatre Référente CUMP
de Paris et Ile de France

Bernard AZEMA

Magistrat honoraire

Barbara COMBES

Psychiatre Référente CUMP
Occitanie

Carole DAMIANI

Docteure en psychologie
clinique et Directrice de PAV

Rémy FÉVRIER

Maître de conférences au
CNAM

Ghada HATEM

Médecin praticien hospitalier,
gynécologue, dirige la Maison
des femmes de St-Denis

Alain HENNENFENT

Consultant en sociologie
urbaine (Retraité)

Caroline LACROIX

Maître de conférences HDR
en droit privé et sciences
criminelles - Université Paris-
Saclay - Evry Val d'Essonne

Laurent MARTRILLE

Chef de Service de médecine
légale, CHU Nancy - Expert
cour d'appel de Nancy

Serge PORTELLI

Ancien magistrat –
actuellement avocat

Myriam QUEMENER

Avocate générale près la Cour
d'appel de Paris - Docteure en
droit

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVEMA-FRANCE VICTIMES 01

Jean-Pascal THOMASSET
01- Ain

MONTJOYE

Cécile THIRIET
06- Alpes-Maritimes

FRANCE VICTIMES 21

Jean-Dominique CASEAU
21- Côte-d'Or

FRANCE VICTIMES 25

Dominique FRÉMY
25- Doubs

FRANCE VICTIMES

NORD FRANCHE-COMTÉ
Laurent SZABO
25- Doubs

REMAID FRANCE VICTIMES 26

Jean-Michel CREISSON
26- Drôme

FRANCE VICTIMES 31

Françoise PASSUELLO
31- Haute-Garonne

AL PRADO

Maryse LE MEN REGNIER
33- Gironde

FRANCE VICTIMES 34

Roselyne LEPLANT DUPLOUY
34- Hérault

FRANCE VICTIMES 37

Denis COURTOIS
37- Indre-et-Loire

LE MARS FRANCE VICTIMES 51

Xavier THIEBAULD
51- Marne

FRANCE VICTIMES 54

Blandine DEVAUX-COLLIN
54- Meurthe-et-Moselle

FRANCE VICTIMES 56

André ROLLAND
56- Morbihan

FRANCE VICTIMES 58 ANDAVI

Jérôme MOREAU
58- Nièvre

FRANCE VICTIMES SIAVIC 59

Richard OLSZEWSKI
59- Nord

FRANCE VICTIMES 60

Didier ROUCOUX
60- Oise

SOS AIDE AUX HABITANTS

FRANCE VICTIMES 67

André LAURENT
67- Bas-Rhin

VIADUQ - FRANCE VICTIMES 67

Nicolas AMADIO
67- Bas-Rhin

VIFFIL – AIDE AUX VICTIMES

Élisabeth LIOTARD
69- Rhône

AYLF JUSTICE

Florence BARBIER
80- Somme

AMAV

Magali BLASCO
84- Vaucluse

FRANCE VICTIMES 87

Olivier GUILLOT
87- Haute-Vienne

GUADAV FRANCE VICTIMES 971

Achille PALMISTE
97- Guadeloupe

APAJ – TE RAMA ORA

Cécile MOREAU
98- Tahiti

L'équipe salariée

DIRECTION GÉNÉRALE

Jérôme Bertin
Directeur général

PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Malek Ait Djoudi Oufella
Cadre comptable

Nathaly Cury
Assistante de direction

Yanis Salem
Assistant comptable

PÔLE JURIDIQUE, COORDINATION, ANIMATION RÉSEAU, AFFAIRES EUROPÉENNES

Isabelle Sadowski
Directrice juridique et de la coordination
de l'aide aux victimes

Michel de Sousa
Chargé d'animation du Réseau

Candice Le Guilloux
Chargée des conventions nationales
et mandats judiciaires

Bastien Brul
Psychologue référent

Pauline Okroglic
Juriste Aide aux Victimes et
Affaires Européennes

Alexandra Tkaczynski
Référente Accompagnement social

PÔLE FORMATION

Anne Houchois
Coordinatrice de la formation

Céline KOMANO
Stagiaire Formation

PÔLE DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES

Olivia Mons
Directrice de la communication & du
développement

Aude Pontois
Chargée de communication

Léa Pelegrin
Chargée de projet Mémo de Vie

Cassandra Ronteix
Assistante communication

PÔLE PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE D'AIDE AUX VICTIMES

Géraldine Bouhedja
Cheffe de service

8 écoutants Aide aux Victimes

L'ANNÉE 2020 EN CHIFFRES



254 671

VICTIMES AIDÉES*

dans une association
France Victimes

66 % sont des femmes
34 % sont des hommes

9 % sont mineur.e.s
84 % sont majeur.e.s
7 % ont plus de 65 ans



646 197

ENTRETIENS*

dont **33 173** entretiens spécialisés
(EVVI, TGD, JR, terrorisme...)

65 % à dominante juridique
16 % à dominante psychologique
13 % à dominante écoute/soutien
4 % à dominante sociale
2 % autre

171 416

victimes aidées pour une
atteinte à la personne

60 724

victimes aidées pour une
atteinte aux biens

11 135

victimes aidées pour un
accident de la circulation

* Source : logiciel interne IPG, utilisé par 86 % des associations FV



37 371

**SOLLICITATIONS
SUR LE 116 006**

(appels, mails, formulaire de contact, etc.)



15

**CONVENTIONS DE
PRISE EN CHARGE
D'UN PUBLIC SPÉCIFIQUE**

1 020 victimes accompagnées



770

HEURES DE FORMATION
dont **195** en distanciel

51

SESSIONS DE FORMATIONS
dont **23** en distanciel

760

STAGIAIRES
dont **420** en distanciel

LE FAIT MARQUANT

L'AIDE AUX VICTIMES

PENDANT LE

CONFINEMENT

En 45 jours de confinement :

- 73000 entretiens
- + 8 % d'activité
- + 20 % de violences volontaires
- 3 x plus d'appels au 116006

- 13000 victimes de violences conjugales
- 1100 mineurs victimes dans la famille

Face à la crise du Covid-19, le réseau France Victimes a dû moduler ses méthodes d'intervention : télétravail, prise en charge à distance, entretiens en visio-conférences... Après une période d'adaptation pendant les 15 premiers jours de confinement, durant lesquels chaque structure a dû s'organiser et mettre en place un plan de continuité de l'activité, l'aide aux victimes est restée largement présente. Le Réseau a dû communiquer de manière plus importante pour que le public ait connaissance de sa disponibilité.

A l'occasion de la première période de confinement, et face aux craintes à la fois des pouvoirs publics et des professionnels de voir les prises en charge ralentir et les violences augmenter, il a été décidé de relayer régulièrement des points de situations à l'ensemble des partenaires nationaux.

Durant ces 2 mois, chaque semaine, des points de situation étaient adressés par France Victimes reprenant l'évolution du nombre de victimes accompagnées sur la période, le nombre d'entretiens, les appels au 116006, avec un focus sur les violences au sein du couple et les violences sur mineurs.

Ainsi entre le 17 mars et le 7 mai 2020, si l'activité globale des associations était en baisse du fait de la fermeture des lieux d'accueil, il a été souligné :

- Que le nombre de victimes reçu sur ces 2 mois était de 33426
- Que malgré le mode dégradé, l'activité est restée très soutenue, notamment en termes d'entretiens : près de 73000 entretiens en 45 jours ouvrés.
- Que par rapport à la même période en 2019, on notait une hausse de 8 % du nombre de victimes reçues et une hausse importante de 20 % en ce qui concerne les violences volontaires.
- Que 13085 victimes de violences au sein du couple ont été accompagnées
- Que les appels au 116006 pour des faits de violences conjugales ont même triplé sur la période par rapport à 2019
- Que 1112 mineurs se sont signalés comme étant victimes dans le cadre familial, et nous avons reçu 889 mineurs victimes de viols, dont 179 subis durant la période.

L'ADAPTATION DU DROIT À CETTE PÉRIODE DE CRISE

Très rapidement la Fédération s'est attachée à aider les adhérents.

Ainsi, en quelques jours, des échanges en visioconférence ont pu être organisés avec l'ensemble des adhérents (19 réunions entre le 9 et le 23 avril 2020) afin de faire le point sur leurs difficultés, les répercussions de la crise, leurs attentes, et leur organisation actuelle.

A la suite de quoi, la Fédération a été en capacité de faire remonter les besoins en direction du Ministère, mais aussi œuvrer pour permettre aux professionnels de terrain de bénéficier de matériel sanitaire de protection, ainsi que réfléchir très vite à ce que pourrait être le protocole à mettre en place dès la réouverture des lieux.

Après avoir contracté avec un fournisseur au national, la Fédération

a permis à de nombreuses associations de passer commande de matériel adapté. Près de 50 associations ont ainsi pu commander du matériel (gels hydroalcooliques, masques, gants, plexiglass, etc.) dès le mois de mai 2020.

Outre les points de situation sur l'aide apportée aux victimes, des échanges très réguliers ont eu lieu avec le Ministère durant cette période, à la fois pour anticiper les besoins, faire le point sur l'octroi nécessaire de matériel supplémentaire (téléphones ou ordinateurs) mais surtout identifier et solutionner les conséquences sur le financement des structures.

La crise sanitaire en lien avec la propagation du Covid 19 a entraîné de nombreux bouleversements dans le monde judiciaire et les règles de procédure, qui se sont formalisés notamment au travers la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19 et certaines de ses ordonnances subséquentes, en particulier l'ordonnance du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de procédure pénale.

Ainsi, durant la période du premier confinement, la Fédération s'est attachée à informer régulièrement ses adhérents sur les thèmes suivants :

- ceux intéressant le droit des victimes : nouvelles règles relatives à la prescription pénale, conséquences de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire etc.,
- tout ce qui a trait à la gouvernance des associations et en particulier les règles de simplification pour les réunions des instances associatives,
- l'épidémie de Covid 19 et toutes questions que pouvaient se poser les personnes touchées à un titre ou un autre par la pandémie : voies de recours possibles et responsabilités rattachées, dispositions en matière de droit funéraire etc.

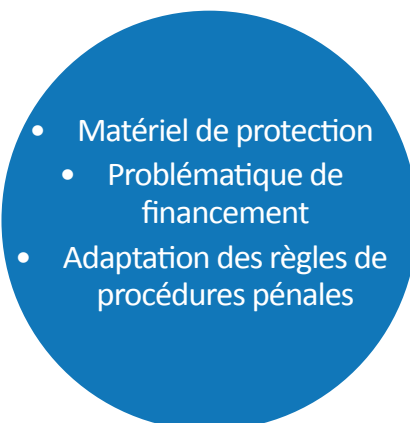
En effet, des situations en lien avec le Covid 19 sont parvenues dans les Associations d'Aide aux Victimes, et quand bien même nous étions plutôt éloignés du champ d'action de l'aide aux victimes au départ, il n'en demeure pas moins que des recours pouvaient être engagés, que de l'accès au droit pouvait être sollicité, que des accompagnements (psychologiques, sociaux) pouvaient être nécessaires, d'où l'importance de cette veille pour le Réseau en lien avec le Covid 19.

UN RÉSEAU PROACTIF

Le Réseau a indiqué avoir dû s'adapter pendant la période de confinement, notamment durant les premiers jours où il a été nécessaire de mettre en place un plan de continuité d'activités.

En ce qui concerne les « nouvelles » situations, dans la majeure partie des cas, elles ont eu un premier contact avec l'association par le biais de nouveaux dispositifs permettant soit une meilleure orientation des victimes par le Parquet ou les services enquêteurs, soit un renforcement des démarches des associations.

De même, l'activité de soutien psychologique est restée très soutenue, le Réseau ayant dû s'adapter à l'utilisation de nouvelles modalités de travail (téléphone, visioconférence...).



Des plans de continuité d'activités

1 situation de victimes sur
4 concerne les violences
intrafamiliales



En ce qui concerne les violences conjugales et intrafamiliales, le Réseau a connu une hausse significative des situations, représentant une sur 4, contre une sur 7 avant confinement. Ces nouveaux cas sont souvent lourds et complexes à résoudre.

En ce qui concerne les dispositifs :

Les EVVI (Mesures d'évaluation des besoins de protection des victimes) ont continué à fonctionner (ce qui s'explique souvent par le fait qu'elles sont devenues systématiques pour certaines AAV pour toutes situations de violences conjugales, plus encore depuis la période de confinement), tout comme les TGD (Téléphones Grave Danger) dont certains ont été remis par les AAV durant cette période.

En ce qui concerne les actions mises en place par certaines AAV à l'égard des victimes, nous pouvons noter :

- Large proactivité pratiquée par de nombreuses AAV, à l'égard des victimes les plus vulnérables suivies, des AAV ont notamment systématiquement été destinataires des plaintes déposées pendant le confinement ;
- Large action de communication locale, afin de faire connaître la poursuite de l'activité de l'association, et les modalités pour les victimes d'entrer en contact avec elle ;
- Renforcement des liens partenariaux avec la police et la gendarmerie ;
- Mise en place des circuits fléchés selon lesquels les "rôles" continuent à leur être transmis par téléphone ou mail par le greffe ;
- Une vingtaine d'association France Victimes ont accepté de s'investir sur les permanences éphémères en centres commerciaux, déployées notamment sous l'impulsion du Secrétariat d'État à l'Égalité Femmes-Hommes.

Permanences
éphémères pour les
victimes dans les centres
commerciaux



IMPACT SUR LE FONCTIONNEMENT DES JURIDICTIONS ET L'AIDE AUX VICTIMES



Des investigations de la
Cour des Comptes

La commission des finances de l'Assemblée Nationale a demandé à la Cour des comptes de réaliser une enquête sur le plan de continuité de l'activité des juridictions judiciaires pendant la crise sanitaire du Covid 19.

Dans ce cadre, la Cour des comptes (avec 2 rapporteuses extérieures) s'est intéressée aux effets de la crise, du premier confinement jusqu'à aujourd'hui, sur l'accès au droit des justiciables et la protection des droits des victimes.

Elle a logiquement souhaité auditionner la Fédération en décembre 2020, laquelle a largement sollicité le Réseau pour obtenir des retours et impressions de terrain sur ce volet.

En sont ressortis les principaux constats suivants :

- Une différence à faire entre les 2 confinements : tout a été à l'arrêt et à inventer lors du premier confinement, en revanche l'activité est demeurée quasi-normale lors du second ;
- Un accès des victimes aux AAV très compliqué et perturbé, principalement lors du premier confinement ;
- Les victimes autres que les violences intrafamiliales ou mineurs sont globalement les « grandes oubliées » de ces périodes ;
- Le Réseau s'est trouvé partagé entre ses obligations d'employeur de protection des salariés et son engagement en termes de politique publique d'aide aux victimes
- Les mesures de protection ont un coût important, non financé (en tout cas sans subvention exceptionnelle).

Malgré l'ensemble des difficultés ci-dessus évoquées, la prise en charge des victimes n'a pour autant pas été interrompue. Les modalités d'intervention de l'AAV ont évolué, et les liens avec les services judiciaires se sont fortement renforcés. La crise sanitaire a été aussi l'occasion pour le parquet de se saisir fortement de l'EVVI, de généraliser les saisines art. 41 du CPP pour les situations de violences intrafamiliales avec placement en garde-à-vue etc.

En juillet, la fédération France Victimes a proposé au Président de la République l'organisation d'une journée de deuil national en faveur des personnes décédées durant la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID19 le 13 juillet 2020, arguant du fait que pendant ces 3 mois de confinement, l'épidémie du covid-19 avait déjà fait plus de 30000 morts et avait déjà fait de très nombreuses autres personnes durant le confinement, sont mortes sans que leur famille, leurs proches, leurs amis aient pu réaliser une forme d'adieu pour honorer la mémoire des défunts du fait des cérémonies restreintes.

Il nous semblait important de proposer une manière de se retrouver et de se recueillir ensemble dans une même conscience de notre humanité, avant de célébrer et applaudir nos soignants et intervenants de 1re ligne le lendemain, jour de fête nationale.

**MERCI AUX ÉQUIPES DE LA FÉDÉRATION
ET DU RÉSEAU FRANCE VICTIMES POUR
LEUR ENGAGEMENT AU BÉNÉFICE DES
PERSONNES VICTIMES**

LES ENGAGEMENTS DE FRANCE VICTIMES

FOCUS

Implication de la Fédération dans les suites du Grenelle contre les violences conjugales

En 2020, la multiplication des chantiers sur cette thématique peut s'expliquer par 2 raisons majeures :

- d'une part le suivi des mesures ayant émané du Grenelle des violences conjugales,
- et d'autre part le confinement du pays entre mars et mai 2020, cette période ayant généré une diffusion très importante des dispositifs d'aide à disposition des victimes de violences conjugales.

Les travaux initiés pour le Grenelle par le Groupe de travail Justice, sous l'égide de la Haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes au ministère de la Justice Isabelle Rome, se sont poursuivis à compter de janvier 2020.

France Victimes a participé tout au long de l'année à celui intitulé « **Protection de la victime et organisation des liens familiaux** », qui a travaillé notamment sur les sujets suivants :

- la protection des victimes de violences intrafamiliales et la crise sanitaire,
- les ordonnances de protection,
- la protection d'urgence des victimes de violences conjugales,
- l'accompagnement de la possibilité de levée du secret médical pour les situations de violences conjugales qui a débouché sur l'élaboration d'un vademécum « Secret médical et violences au sein du couple », réalisé par le groupe de travail Justice, en lien avec le Conseil National de l'Ordre des Médecins et la Haute Autorité de Santé.

La réunion du mois de février 2020 fut également l'occasion pour la fédération France Victimes de présenter Mémo de Vie aux membres du groupe.

Dans le prolongement de ces réflexions, d'autres instances ont par ailleurs été constituées, desquelles la Fédération est membre :

- **le CNOP (Conseil National de l'ordonnance de Protection)** : installé en juin 2020 par la Garde des Sceaux, sa présidence a été confiée à Ernestine Ronai. Ce Comité a pour mission principale de suivre le prononcé des ordonnances de protection au sein des juridictions, et de faire toute proposition utile ayant pour objectif de favoriser leur développement.

- **un sous-groupe de travail « Urgence et violences au sein du couple »**, piloté par le SADJAV, qui a réuni dans un premier temps les institutionnels, puis s'est ensuite ouvert aux acteurs de terrain mettant en œuvre ces interventions et donc parmi eux, France Victimes.

La finalité à terme est de formuler des préconisations sur l'urgence, qu'il conviendra de décliner sur les territoires en s'adaptant aux spécificités de ces derniers, afin que la réponse en urgence soit coordonnée et la plus en adéquation possible avec la réalité de terrain (territoire rural/urbain, composante démographique, tissu associatif et dispositifs existants, etc.). France Victimes a dans ce cadre été amené à solliciter son Réseau pour avoir un aperçu des dispositifs d'ores et déjà existants sur ce sujet.

Par ailleurs, d'autres initiatives, nées du Grenelle des violences conjugales en 2019, ont prospéré courant 2020, auxquelles la Fédération a été associée :

- **le groupe de travail du ministère de l'Éducation nationale** avait souhaité lui aussi faire perdurer un groupe de suivi afin de mettre en œuvre les propositions issues du Grenelle des violences conjugales : en 2020, 2 réunions furent ainsi consacrées à l'élaboration d'un **document unique de signalement, à l'usage des directions académiques départementales, des parquets et des conseils départementaux**, animées par la Déléguée ministérielle à l'égalité filles-garçons.

- **un retour d'expérience** a été organisé **sur la grille d'évaluation du danger**, travaux pilotés conjointement par le ministère de l'Intérieur et la MIPROF, avec pour buts de dresser un point d'étape sur son utilisation par les services de police et de gendarmerie, d'avoir un retour des associations sur sa mise en œuvre, et enfin d'évoquer sa transmission à l'autorité judiciaire selon l'appréciation de la situation de danger.

Ces sollicitations émanant des différents ministères démontrent sans conteste l'implication du Réseau France Victimes sur la question des violences conjugales. Ces victimes représentent d'ailleurs 25 % du public accueilli et pris en charge par les AAV France Victimes.

Bilan Covid 19 et victimes de violences conjugales par France Victimes

Il y a eu une grande adaptabilité de la part de tous les acteurs : accessibilité aux services d'aide par téléphone, Tchat, SMS, ouverture de lieux de permanences dédiés, large proactivité dans les territoires pour les victimes déjà connues antérieurement.

Ces actions ont été couplées d'une large communication, à fort impact :

- Hausse de 20 % des victimes de violences conjugales suivies par le réseau France Victimes pendant le confinement, comparé à la même période en 2019 ;
- Triplement des appels au 116 006 pour ces mêmes faits sur la période, par rapport à 2019.

Par dépêche du 12 mai 2020, le ministère de la Justice et la DIAV ont d'ailleurs invité les parquets à réunir des CLAV (Comités Locaux d'Aide aux Victimes) - dont les AAV France Victimes sont membres de droit - dédiés à la lutte contre les violences intrafamiliales en fin de confinement.

Dispositifs de protection des victimes

L'accent mis sur la protection des victimes de violences conjugales lors du confinement a eu un fort impact sur les outils dont elles pouvaient bénéficier, et en particulier le Téléphone Grave Danger : la particularité de la période de confinement a effectivement donné une importance au TGD dans les médias, avec une multiplication des interventions des forces de l'ordre dans des situations de violences intrafamiliales.

Il y a eu beaucoup de nouvelles commandes de téléphones entre le 5 mars et le 4 mai 2020 => 129 TGD attribués et 50 nouvelles commandes, d'où une montée en puissance en cette période.

2020 a connu un vaste déploiement des TGD, signe d'une effectivité grandissante du recours à ce dispositif : de 1216 fin 2019 à 1684 fin 2020, et surtout beaucoup plus de TGD sont désormais attribués, avec une hausse de 434 % en 2 ans (passant de 227 à 1201).

Le comité de pilotage annuel TGD, auquel la Fédération a assisté en juin, a mis en lumière cette modification de la politique TGD au cours de l'année 2020, fondée tant sur des éléments conjoncturels (crise sanitaire), que légaux (la loi Pradié de fin 2019 ayant notamment assoupli les critères d'attribution du TGD).

La réalisation d'évaluations personnalisées des victimes (mesures EVVI) pour déterminer si elles ont des besoins spécifiques de protection dans le cadre de la procédure pénale a connu une tendance similaire, avec un gonflement notable de cette activité pour les AAV, de nombreuses politiques pénales parquetières tendant désormais, en particulier, à la systématisation de ces mesures pour ces situations.

Enfin, 2020 a été l'année de consécration d'un nouveau dispositif de protection pour les victimes de violences conjugales : le Bracelet Anti-Rapprochement (BAR).

Créé par la loi Pradié du 28 décembre 2019, un décret du 23 septembre 2020 est venu fixer les modalités relatives à sa mise en œuvre.

Ce sujet a fait l'objet de nombreuses réunions préparatoires jusqu'à l'été 2020 entre le SADJAV et France Victimes, dans la mesure où il était prévu que le volet « victimes » (explication pédagogique du dispositif, accompagnement de la personne protégée, etc.) soit confié au réseau agréé d'aide aux victimes, impliquant de fait largement les AAV France Victimes.

Par la suite, il y a eu un accompagnement des AAV locales par la Fédération dans le déploiement progressif des BAR (première phase expérimentale dès septembre 2020 dans 5 tribunaux judiciaires pilotes, puis une seconde phase avec un déploiement dans 31 juridictions, en novembre 2020 correspondant aux tribunaux judiciaires les plus importants de chaque cour d'appel, pour une généralisation à l'ensemble du territoire au 31/12/2020).

Ce soutien fédéral s'est manifesté de diverses manières :

- transmissions régulières d'informations au Réseau sur ce thème (notes techniques, textes du ministère de la justice, etc.),
- échanges très réguliers avec les AAV, les modalités pratiques de mise en oeuvre suscitant de nombreux questionnements,
- rencontres entre France Victimes et les différents services du ministère de la Justice concernés (SADJAV, DACG, DACS, DAP, DSI, etc.) pour mieux connaître le fonctionnement de ce nouveau dispositif, et faire remonter les interrogations et blocages auxquels se trouvaient confrontées les AAV.

Exposition Libres et Égales

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2020, la photographe Sylvia Galmot et la Haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes, Isabelle Rome, se sont associées pour réaliser une exposition photos portant un message d'espoir et de solidarité envers toutes les femmes, sous l'égide de Nicole Belloubet, Garde des Sceaux.

Cette collaboration artistique et politique a présenté 28 portraits de femmes en noir et blanc : femmes célèbres ou femmes du milieu de la justice et du milieu associatif. En-dessous de chacun de ces portraits, était déroulé un ruban portant un message positif de soutien et de rassemblement pour les femmes.

France Victimes a été sollicitée pour prendre part à ce projet et ainsi faire partie des 28 femmes œuvrant contre les violences faites aux femmes.

Le message porté à cette occasion, symbole du travail quotidien des AAV France Victimes, a été le suivant : « Accompagner l'expression de la force intérieure de chaque femme victime pour la soutenir sur le chemin de la résilience. »

L'exposition a été affichée sur les grilles du palais de justice à Paris, sur l'île de la Cité dès le 6 mars 2020. Une inauguration a eu lieu en présence de très nombreuses personnalités et représentant de la fédération France Victimes.



Isabelle Sadowski, directrice juridique et de la coordination des victimes représente la Fédération.

GREVIO

En février 2020, France Victimes a assisté à une rencontre organisée par le Haut Conseil à l'Égalité avec le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) : le rapport d'évaluation de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes en France réalisé par le GREVIO et publié en novembre 2019 a été présenté, suivi d'un échange avec les membres du Haut Conseil à l'Égalité, les personnalités et associations conviées.

CNVIF

Créé en avril 2020, à l'initiative du Conseil national de l'Ordre des Médecins, le CNVIF (Comité National contre les Violences Intra-Familiales) est un organe indépendant, interinstitutionnel, pluridisciplinaire qui a pour mission le repérage, le dépistage, la prise en charge et la prévention des violences intra-familiales.

Il est composé de 70 membres issus de différents milieux (médical, judiciaire, associatif, nombreux experts etc).

France Victimes est impliquée dans ce Comité à plusieurs égards :

- elle participe à plusieurs Commissions (Enfants et adolescents / Femmes victimes / Formation et Enseignement / Avis, Recommandations, questions d'Éthique, de Déontologie et Juridiques) ;
- elle est membre du Bureau du CNVIF, en charge de la délégation aux relations extérieures, qui devra relayer au public et aux professionnels la réglementation, les préconisations et travaux du CNVIF.

Ses premiers travaux ont notamment concerné une fiche Réflexe destinée aux pharmaciens pour accueillir et orienter une femme victime de violences conjugales.

Sa première Assemblée Générale s'est déroulée en visio en novembre 2020, à laquelle France Victimes a assisté.

Enquête Féminicides 2019 et mobilisation du Réseau : Rapport Homicides Conjugaux

Dès février 2020, dans le cadre d'une étude sur les homicides conjugaux survenus en 2019 et la mobilisation du réseau France Victimes sur ces situations, la Fédération a interrogé les AAV potentiellement concernées par ces faits dans leurs ressorts respectifs.

L'objectif, outre un bilan de la mobilisation des AAV France Victimes sur ce sujet d'actualité, était de mettre en exergue les difficultés éventuelles quant aux modalités de soutien offertes aux victimes (avant l'homicide) et aux familles de victimes (après l'homicide), ainsi que les pistes d'évolution à proposer par la suite.

Après analyse des retours des AAV et réflexions sur la thématique, le Rapport « Homicides conjugaux 2019 - Bilan de la mobilisation des associations

Pour en savoir plus :

<https://www.france-victimes.fr/index.php/categories-inavem/105-actualites/1001-homicides-conjugaux-2019-bilan-de-la-mobilisation-du-reseau-france-victimes>



du réseau France Victimes » a été diffusé par la Fédération en novembre 2020.

Le constat est sans appel : de larges marges d'action s'offrent à France Victimes et ses associations pour optimiser la prise en charge de ces victimes ainsi que de leurs proches, en particulier à la lecture des éléments suivants, établis sur la base des retours des structures locales :

- 5 % des situations ont donné lieu à la mobilisation des associations France Victimes avant la commission de l'acte,

- 28 % seulement des situations ont généré la saisine d'une association France Victimes pour le soutien des proches, après l'homicide conjugal.

La Fédération a formulé des préconisations en fin d'étude, afin d'améliorer l'effectivité de l'aide et du soutien à l'égard de ces victimes par le Réseau généraliste agréé par le ministère de la Justice, bien entendu en lien avec l'ensemble des autres partenaires et institutions œuvrant dans ce champ.

1. Représenter le réseau généraliste d'aide aux victimes pour un rayonnement national

L'IMPLICATION DE LA FÉDÉRATION DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX VICTIMES

Nouveaux acteurs de lien avec le Ministère de la Justice

Dès le début de l'été 2020, il y a eu un renouveau assez important au sein des équipes ministérielles et techniques s'occupant plus particulièrement du volet Aide aux Victimes.

Un nouveau Garde des Sceaux a tout d'abord été nommé en juillet : Éric Dupond-Morretti, remplaçant Nicole Belloubet. Ses axes de travail prioritaires en matière de politique pénale, en lien direct avec l'aide aux victimes, ont trait à la justice de proximité et aussi à la poursuite de la lutte contre les violences conjugales, dans le prolongement du Grenelle. Plusieurs circulaires ont été diffusées sur ces thèmes, incitant une politique particulièrement active sur le terrain, influençant dès lors les missions quotidiennes des AAV France Victimes.

Par ailleurs, une nouvelle Déléguée Interministérielle à l'Aide aux Victimes a rejoint la place Vendôme dès le début du mois d'août : Frédérique Calandra a en effet succédé à Élisabeth Pelsez. Les événements collectifs de l'été 2020 ont de fait accéléré les rencontres avec la nouvelle DIAV, et la Fédération a eu à cœur de lui faire connaître au plus tôt ses actions, champs de mobilisation et son rayonnement national.

Il a en été de même au niveau du Secrétariat Général, où le service dévolu à l'Aide aux Victimes, le SADJAV, a également été largement renouvelé dans ses effectifs : interlocuteur quotidien de France Victimes, Jérôme Bertin a ainsi souhaité organiser dès début octobre une rencontre à la Fédération avec Fouzia BOUKHALFA, la nouvelle Cheffe du bureau de l'aide aux victimes et de la politique associative au SADJAV, et sa nouvelle équipe, pour échanger avec les équipes de France Victimes sur les chantiers en cours, et les axes de travail essentiels pour les AAV. Les rencontres mensuelles entre les 2 organismes vont perdurer, comme auparavant, facilitant largement les remontées d'informations sur les sujets d'actualité.

Fabienne Bonnet, cheffe du SADJAV, nous a également fait part de son départ du service en fin d'année, occasion pour nous de la remercier pour le travail collaboratif qui a pu être mis en place sous son égide, avant de rencontrer son successeur, Philippe CAILLOL, en début d'année 2021.

La Fédération a par ailleurs eu l'occasion de rencontrer d'autres acteurs du ministère de la Justice :

- la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces concernant la justice de proximité et le déploiement des Bracelets Anti-Rapprochement,
- la conseillère aux affaires européennes, afin d'évoquer avec elle les

sujets européens et la vice-présidence de Victim Support Europe assurée par France Victimes depuis 2 ans

- la Conseillère modernisation et bonnes pratiques du Garde des Sceaux, en charge notamment d'impulser et de recueillir les bonnes pratiques existant dans les différents territoires, afin de les expertiser, pour le cas échéant les rendre visibles, afin qu'elles bénéficient au plus grand nombre. Est ressorti de cet échange le fait que le Réseau France Victimes étant très souvent au cœur de ces « bonnes pratiques » développées dans le domaine de l'aide aux victimes, un état des lieux de ses actions inspirantes s'avérait essentiel pour alimenter les travaux ministériels afin d'améliorer toujours le parcours des victimes.

L'année 2020 fut également celle d'un renouveau de l'équipe du Centre de Crise et de Soutien du Ministère des Affaires Étrangères. Une rencontre entre les équipes a pu être réalisée au plus tôt après leur arrivée. Enfin, engagée dans la prise en charge des mineurs, France Victimes 2020 a participé à des rencontres très régulières avec le cabinet du secrétaire d'État à l'enfance et Adrien TAQUET, le ministre lui-même.

Les victimes usagères des Associations France Victimes : connaissance et satisfaction

Le ministère de la Justice a commandé une enquête statistique, téléphonique, réalisée par le service statistique ministériel de la justice en septembre 2019, sur la satisfaction des victimes d'infraction pénale sollicitant les associations d'aide aux victimes. Selon l'enquête, environ 300.000 victimes se sont rendues dans une Association France Victimes, ce qui représente une part très faible de l'ensemble des victimes. En 2019, le profil des victimes reçues au sein des associations était le suivant : une femme d'une quarantaine d'années, célibataire et plutôt moins active que l'ensemble de la population nationale, victime d'une atteinte à sa personne. Le degré de satisfaction des victimes concernant l'accueil et les entretiens avec les associations est très élevé.

Lutte contre les discriminations avec le gouvernement

En début d'année 2020, le secrétariat d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes s'est rapproché de France Victimes pour mieux comprendre les domaines d'activité de la Fédération. Une grande réunion a regroupé le 6 février autour de Marlène Schiappa toutes les structures travaillant sur les discriminations, les discours de haine, avec notamment SOS homophobie, Flag, les élus contre les discriminations, SOS Racisme, la DILCRAH mais également des partenaires conventionnels comme la LICRA. La Ministre souhaitait entamer une discussion sur l'idée de monter une grande stratégie gouvernementale contre les discriminations. Ce fut le moment pour France Victimes de parler de nos difficultés à accompagner les victimes de discriminations et de présenter Mémo de Vie conçu pour les femmes victimes de violences conjugales mais dont toutes les fonctionnalités pouvaient être mises au service des victimes de discriminations.



Les victimes d'infractions pénales ayant eu recours aux associations d'aide aux victimes

www.france-victimes.fr/index.php/categories-inavem/105-actualites/985-les-victimes-d-infractions-penales-ayant-eu-recours-aux-associations-d-aide-aux-victimes-en-2019



Auditions

La voix de France Victimes a été sollicitée par le Parlement et des Inspections Générales à plusieurs reprises en 2020, toujours en lien avec l'aide aux victimes.

Il s'agissait de recueillir l'avis de France Victimes :

- dans la perspective d'adoptions de futures dispositions législatives (réformes du FGTI, justice de proximité, procédure pénale numérique),
- pour un bilan sur certaines lois (loi Schiappa du 3 août 2018, où France Victimes a été auditionnée avec PAV (France Victimes Paris), mission flash sur les Cours criminelles),
- sur certains dispositifs (telle que la plateforme des violences sexuelles et sexistes),
- ou enfin concernant des questions plus vastes sur lesquelles le point de vue « victimes » était important à recueillir (reconnaissance faciale, obstacles à l'indépendance du pouvoir judiciaire, aide aux victimes en période de crise sanitaire , ou l'accueil en commissariat).

FGTI	<h3>Instances</h3> <p>La Fédération poursuit par ailleurs son implication dans différentes instances au national :</p>
HCFAE	- Administrateur du Fonds de Garantie des victimes d'Actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI) et membre de Comité d'audit de cette même instance,
ONDRP	- Présence au sein du Haut Conseil à la Famille, à l'Âge et à l'Enfance ,
CN2R	- Présence au sein de l' Office National de de Délinquance et de la Réponse Pénale (ONDRP),
RAIV	- Membre de la commission AGIRA (Association sur la Gestion et l'Information sur le Risque Automobile),
CNPC	- Membre du Conseil Scientifique et d'Orientation du Centre national de Ressources et de Résilience (CN2R),
GIP ACYMA	- Membre partenaire du Centre de recherches appliquées er interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales er structurelles (RAIV) depuis août 2020 : www.raiv.ulaval.ca ,
ONAC-VG	- Membre du Conseil National de la Protection Civile (CNPC),
IFJR	- Vice-Président de Victim Support Europe
ANISCG	- Membre du collège des usagers du GIP Acyma (www.cybermalveillance.gouv.fr)
CNOP	- Membre du bureau du Conseil National des Violences IntraFamiliales , CNVIF
CNVIF	- Membre expert du Conseil d'administration de l' Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG)
	- Administrateur de l' Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR)
	- Membre de l'observatoire de l' Association Nationale de l'Intervention Sociale en Commissariat et Gendarmerie (ANISCG),
	- Membre du Conseil National de l'Ordonnance de Protection .

UNE FÉDÉRATION RESPONSABLE DE SA NOTORIÉTÉ

Relations Presse et retombées médiatiques

Le travail avec l'agence de communication, Influence & Stratégie, qui s'occupe des relations presse de la Fédération depuis août 2019 a commencé à porter ses fruits en 2020.

En 1 an : 46 Communiqués (Communiqués de presse et note aux rédactions), concernant de nombreux sujets et notamment, les victimes de violences sexuelles dans l'Église, dans le sport, les attentats, les escroqueries et usurpations d'identité, les violences conjugales et familiales, les personnes âgées.

Afin de rendre compte du travail d'adaptation et des répercussions en termes d'activité auprès des personnes victimes du 1^{er} confinement, des communiqués de presse se basant sur les chiffres de l'accueil des victimes notamment de violences conjugales et intrafamiliales diffusés aux autorités ont été adressés régulièrement aux contacts presse. Deux dossiers de presse ont été rédigés également, celui de la Fédération en janvier 2020 et un second en novembre pour le lancement de Mémo de Vie.

On compte près de 300 occurrences presse sur 2020 dont 136 sur Mémo de Vie à l'occasion du lancement. Ces mentions se répartissent pour 11 % en presse écrite, 15 % en Radio, 10 % en passage télé et 64 % sur Web.

22 février : coup de projecteur sur le Bureau d'aide aux victimes (BAV) au sein des tribunaux judiciaires

La fédération France Victimes s'est largement mobilisée avec le ministère de la Justice (SADJAV et DICOM) pour marquer la journée européenne des victimes : un BAV éphémère, une exposition au ministère de la Justice et une communication multimodale.

À Paris, trois événements ont été organisés au ministère de la Justice :

- Des BAV éphémères tenus par des intervenants France Victimes (PAV/Cidff 94/Fédération) ont été installés au sein du ministère, en partenariat avec France Victimes, pour tout membre du personnel souhaitant bénéficier d'une consultation.
- Une conférence-débat sur le psychotrauma a été animée par 3 experts de l'aide aux victimes : Dr. Gaëlle Abgrall de la CUMP Paris, Bastien Brul, psychologue référent de la Fédération et Aurélie Belladina, psychologue de Paris Aide aux Victimes.

France Victimes a répondu présente pour coanimer cette conférence-débat. La conférence a débuté par une présentation des réactions immédiates et des dispositifs d'urgence. Puis, elle s'est poursuivie avec une description du syndrome psychotraumatique et le travail réalisé sur ce sujet par les psychologues en AAV.

Enfin, le psychologue référent a présenté les modalités de prise en charge du psychotrauma au sein du réseau France Victimes : cadre de travail du psychologue (domaine d'intervention et limites), l'étendue de ses missions (comme l'accompagnement au procès, les groupes de parole) ainsi que la formalisation des protocoles de partenariat ou de convention avec plusieurs entités.



SITE INTERNET

179 149 utilisateurs
491 036 visites

NEWSLETTER GRAND PUBLIC

3 652 abonnés
19,12 % ouverture

RÉSEAUX SOCIAUX**Facebook**

7440 abonnés (+ 17 %)
6 931 mentions J'aime

Twitter

2 700 abonnés (+ 16 %)
609 200 impressions (+ 5 %)

LinkedIn

1213 abonnés (+ 320 %)
78 922 impressions (+ 10 000 %)

Instagram

125 abonnés
France Victimes a ouvert son compte Instagram en septembre 2020

• L'exposition "Sortir du Silence", sur la reconstruction des victimes après les violences conjugales a été présentée sur le site du ministère de la Justice pendant une quinzaine de jours, ainsi que dans des lieux judiciaires, du monde carcéral et de culture. Réalisée par France Victimes 55, l'exposition a reçu le Grand Prix France Victimes 2019.

À l'occasion de cette journée européenne des victimes, la délégation à la communication du ministère de la Justice a réalisé 2 reportages sur des dispositifs d'aide aux victimes portés par des associations France Victimes. Le SAVU, le service d'aide aux victimes dans l'urgence avec l'AVAD (France Victimes 13 - Marseille) et le BAV avec PAV (France Victimes 75 - Paris).

De plus, le Réseau France Victimes a également mené des actions de proximité, une trentaine d'associations a mis en avant les BAV, l'accès aux services d'aide via 116006 ou d'autres modalités pour toucher les territoires ruraux.

Le clip du 116 006, qui avait été réalisé en 2019, a eu une seconde vie avec sa diffusion gracieuse sur TF1, Canal + et France Télévision, donnant de la visibilité au numéro du gouvernement géré par France Victimes. Des retombées presse locales ont couvert également les initiatives des associations locales.

Grâce à ce travail de communication, cette journée a été reprise par plusieurs partenaires habituels et par d'autres pour la 1re fois comme cybermalveillance.gouv.fr et le Fonds de Garantie des Victimes.

**GROUPE
COMMUNICATION ET
DÉVELOPPEMENT**

Ce groupe est composé de :

Nicolas AMADIO
Élu de Viaduc-FV67

Magali BLASCO
Directrice AMAV 84-04-07

Roselyne LEPLANT DUPLOUY
Présidente de FV34

Xavier THIEBAULD
Directeur adjoint Le Mars-FV51

Il est présidé par :

Jérôme Moreau
Président de FV 58 et porte parole de la Fédération

Et accompagné par :

Olivia Mons
Directrice de la Com'Dev de la Fédération

**Groupe Communication et développement du
Conseil d'Administration France Victimes**

Depuis 2 ans maintenant, ce groupe se réunit très régulièrement à distance sur des créneaux d'une heure ou d'une demi-journée pour travailler des sujets au long cours. Le groupe WhatsApp permet de faciliter les échanges également, offrant une spontanéité d'information et de dialogues pertinente.

Cette année 2020, près d'une dizaine de réunions du groupe Com Dev ont abordé :

- l'actualité des uns et des autres et de leur territoire,
- les sujets intéressant la communication et le développement au sein de la fédération,
- et particulièrement la presse / les innovations comme Mémo de Vie / rencontre avec l'association Parler, dont la présidente Sandrine Rousseau souhaite le soutien de la Fédération sur la création d'un site internet pour pouvoir *in fine* confronter des auteurs multirécidivistes de viols,
- questionnement sur l'avenir de nos relations presse et l'identification d'un vrai besoin de relais média.

VERS UNE CULTURE PROFESSIONNELLE COMMUNE DE L'AIDE AUX VICTIMES

Chaque professionnel intervenant auprès d'une personne victime, quel que soit son domaine d'activité (droit, santé, social...) peut être un prescripteur d'aide aux victimes telle que France Victimes la prodigue. C'est la raison pour laquelle il est vraiment important de partager une culture commune de l'aide aux victimes auprès de tous les professionnels qui gravitent autour de la personne victime et de son entourage de confiance. La formation, les actions de sensibilisation ou de prévention sont des atouts majeurs afin de faire connaître les enjeux de l'aide aux victimes et toutes les formes de prise en charge des victimes et des proches qui en subissent également les répercussions.

Interventions

Le rôle de France Victimes est aussi de participer à la mise en place de cette culture commune de l'aide aux victimes et une meilleure sensibilisation de divers partenaires aux actions des associations agréées.

Ainsi en 2020, France Victimes a pu intervenir :

- Lors du colloque annuel « attitude prévention » organisé en janvier par l'association Assurance Prévention sur le thème du risque psychologique de l'intervenant ;
- Lors d'un débat sur les violences conjugales organisé par le Conseil National des Barreaux en juin ;
- Au sein de la conférence de consensus sur un vocabulaire partagé sur la maltraitance organisée par la commission pour la bientraitance et contre la maltraitance sous l'égide du HCFAE ;
- Devant un groupe de travail de la Fédération Française de l'Assurance sur la protection juridique ;
- Après des membres de la promotion 2020 de l'INHESJ sur les violences conjugales.

Mais aussi :

Journée d'étude à l'APF France Handicap – Situations préoccupantes et problématiques de signalement liées à la santé et aux soins

Les 32^{es} journées d'études (30 et 31 janvier) de l'APF France Handicap étaient consacrées aux « Situations préoccupantes et problématiques de signalement liées à la santé et aux soins » : la fédération France Victimes a été invitée à exposer l'impact des signalements sur l'accompagnement psychologique et plus particulièrement au sein des associations d'aide aux victimes.

Cette présentation a mis en lumière les points suivants :

- les différences de prise en charge selon qui était l'auteur de cette révélation (la victime elle-même, les proches ou un tiers comme un membre de l'AAV) ;
- le comportement du psychologue lors de cette révélation des faits et l'altération du fonctionnement classique d'une prise en charge psychologique ;

- la nécessité du psychologue de se dégager rapidement du conflit psychique entre dire et se taire, de cette dualité culpabilisante autour de garder le secret, maintenir la confidentialité tout en respectant les obligations légales de signaler ou des engagements contractés dans son poste au sein de sa structure.

En conclusion, il était préconisé de ne jamais rester seul face à un signalement, de le mettre en discussion au sein d'une réunion d'équipe et de prendre une décision collégiale, confirmant l'importance de confier la mission du signalement à l'institution, garante du cadre et gage de protection pour les salariés.

Sessions de formation au Centre National de Formation à la Police Judiciaire de la Gendarmerie nationale

Le Centre National de Formation à la Police Judiciaire de la Gendarmerie nationale (CNFPJ) a été chargé, pour l'année 2020, de la mise en place de 4 sessions de formation portant sur la prise en charge des violences conjugales et intrafamiliales.

Chaque session a regroupé 25 participants, militaires officiers de police judiciaire, correspondants territoriaux de la prévention, volontaires et impliqués dans la lutte contre les violences intrafamiliales. L'idée était de former, dans l'année 2020, un personnel par département (métropole et outre-mer) à l'expertise des mécanismes de ce type de violences.

Eu égard à son rayonnement national et à son expertise sur le sujet, France Victimes a été conviée à participer à ces 4 sessions de formations, sur 2 volets : présentation du Réseau France Victimes et psycho-traumatisme chez les victimes de violences conjugales.

FOCUS

Violences dans le sport : participation à la convention de démarrage, 116006 intégré dans les supports de com



La fédération France Victimes était présente au siège du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) lors de la première convention sur la prévention des violences sexuelles dans le sport le 21 février 2020 en présence de 4 ministres : la Ministre des Sports Roxana MARACINEANU, Nicole BELLOUBET, ministre de la Justice, Adrien TAQUET, secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des familles, et de Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

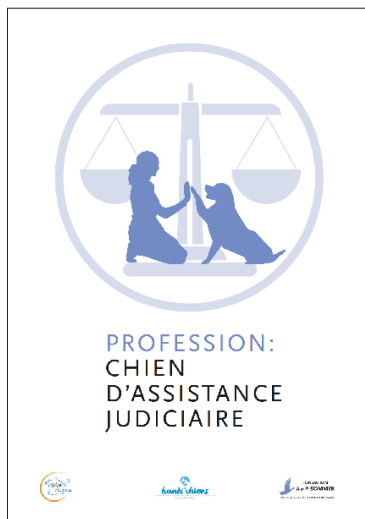
Cette convention avait pour objectif de mobiliser tous les acteurs du monde sportif contre les violences sexuelles afin de mieux comprendre non seulement comment peuvent surgir de telles situations, les conséquences psychologiques et physiques de tels actes et aussi comprendre dans quel contexte ces faits pouvaient se produire, comment les détecter puis les signaler.

Avec l'expérience de France Victimes dans les années 2008-2012 et le travail mené avec ce même ministère des Sports, en 2020, après 3 années de #Metoo, des dispositions législatives sont allées dans un sens plus protecteur des victimes. Le témoignage de Sarah Abitbol, une nouvelle sportive de haut niveau victime, et une tribune presse de très nombreux sportifs et sportives ont permis une vraie prise de conscience sociétale qui a initié un changement radical et une vision globale sur les violences sexuelles dans le sport.

Pour accompagner cette mobilisation et mettre fin à un tabou, le Ministère des sports a lancé le 21 février 2020 une première convention sur la prévention des violences sexuelles dans le champ du sport, à laquelle France Victimes était conviée. L'objectif de cette journée : donner une suite pérenne à ce mouvement de libération de la parole, au-delà de la prise de conscience qu'il a pu susciter au sein de l'ensemble du mouvement sportif et surtout, pour que le mouvement sportif se saisisse plus directement et ouvertement de la problématique. On peut noter que le 116006 ainsi que le Réseau France Victimes ont été intégrés à toutes les publications #TousConcernés afin d'être connus comme des ressources supplémentaires pour les sportifs victimes.

2. S'ancrer dans de nouvelles formes d'aide : protection et prévention

DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DIFFÉRENTS



Le Chien d'Assistance judiciaire

Un chien d'assistance judiciaire accompagne et soutient moralement les personnes qui s'estiment victimes d'infractions pénales – en particulier les enfants – dans tous les actes de la procédure, de l'audition initiale au jugement. Le chien est spécifiquement formé pour cet objectif, dans le cadre de programmes développés depuis longtemps à l'étranger, pilotes en France.

Porté par des résultats concluants sur l'accompagnement et le soutien des victimes par le chien d'assistance judiciaire, proposé dans la juridiction de Cahors depuis mars 2019, un colloque fondateur a été organisé au ministère de la Justice le 5 octobre 2020 par la Fondation Adrienne et Pierre Sommer, en lien avec la fédération France Victimes.

Ce temps d'échanges a permis de confronter l'expérience et l'expertise de professionnels de plusieurs pays aux analyses critiques de chercheurs de disciplines différentes (droit, psychanalyse, psychiatrie, neurologie, sociologie, éthologie, psychologie...). Le colloque a réuni près de 80 professionnels de la Justice et de l'aide aux victimes (juges, procureurs, avocats, travailleurs sociaux, juristes, psychologues...).

En partenariat avec la fondation A.P. Sommer et Handi'chiens, 2 autres CAJ sont depuis confiés à 2 associations France Victimes : Viaduc-France Victimes 67 et France Victimes 58.

Un guide et des vidéos expliquent leurs missions : accompagner les victimes d'infractions pénales et les apaiser, par leur présence rassurante, durant les auditions, expertises ou confrontations.

Un programme européen « Facility Dogs » avec la France démarre également.

Guide Profession : Chien d'Assistance Judiciaire

www.france-victimes.fr/index.php/categories-inavem/105-actualites/1058-chien-d-assistance-judiciaire

Vidéo du Colloque Chien d'Assistance Judiciaire

<https://www.youtube.com/watch?v=tgzlqevK5jU>



©Fondation A.P. Sommer

FOCUS

Mémo de Vie : du code au lancement

UNE PLATEFORME AU SERVICE DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES

Mémo de Vie est une plateforme, issue d'une consultation citoyenne de Make.org, gratuite, accessible à l'adresse www.memo-de-vie.org sur téléphones, tablettes et ordinateurs, créée pour venir en aide à toute personne victime de violences. Après une année de cadrage et de co-construction de la plateforme avec Share-It, Mémo de Vie a été codée gratuitement grâce à la Fondation Accenture et le soutien de nombreux partenaires.

L'année 2020 a été une année pivot, celle du choix des technologies, du codage, de la construction de stratégie de communication et de la conduite du changement, et bien sûr celle du lancement officiel le 23 novembre 2020 par le ministre de la Justice, après un mois de test par les associations pilotes.

Outil digital sécurisé et personnel, Mémo de Vie propose une solution innovante, ancrée dans les temps court et long pour faciliter une prise de conscience, soutenir la mémoire, sécuriser des données sensibles et accéder aux contacts et informations utiles.



QUATRE FONCTIONNALITÉS CLEFS

“Mémo de Vie” prend techniquement la forme d'une progressive web-application, c'est-à-dire qu'elle ne nécessite pas de téléchargement, et elle est conçue pour une navigation optimale sur smartphone, via un navigateur. Elle est disponible aussi bien sur ordinateur que tablette ou téléphone.

La sécurité des utilisateurs a été la première préoccupation dans la conception ; un bouton d'urgence est prévu à toutes les pages : il permet de quitter rapidement le site, déconnecte l'utilisateur. L'accès à son espace personnel nécessite un mot de passe et un code à 4 chiffres. Ce code est redemandé pour accéder et modifier les éléments sensibles de la plateforme.

Mémo de Vie propose quatre fonctionnalités pour aider au mieux la personne à sortir des violences :

Le journal dans lequel l'utilisateur a la possibilité de raconter et de consulter des événements aussi bien positifs que négatifs. Il peut associer des médias (audios, vidéos, photos...) pour illustrer son événement et indiquer son sentiment de sécurité. L'ensemble de ces événements sont visibles sur une ligne chronologique intégrant via un code couleur les sentiments de sécurité.

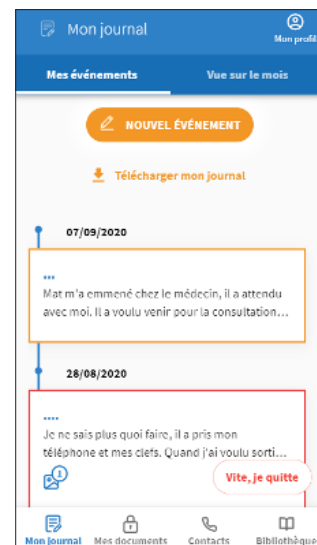
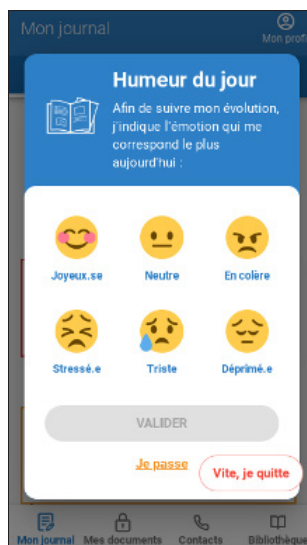
L'espace "Mes Documents" lui permet de stocker et regrouper de manière sécurisée, cryptée et horodatée aussi bien des médias divers (photos d'ecchymoses, audios de menaces...), que des documents officiels (certificat médical, jugement de divorce, papiers d'identité...) dans deux catégories distinctes.

La rubrique "Contacts utiles" met à disposition les numéros importants aussi bien d'urgence que d'accompagnement pour les personnes victimes de violences et offre la possibilité de remplir un formulaire pour se faire recontacter par un professionnel de l'aide aux victimes.

La bibliothèque propose une sélection de contenus fiables pour se documenter et s'informer sur diverses thématiques relatives à leur situation : droit, santé, social, témoignages... Différents outils sont également disponibles pour permettre aux personnes victimes d'évaluer leur situation.

UN OUTIL COMPLET POUR PRENDRE CONSCIENCE ET SORTIR DES VIOLENCES

Mémo de Vie propose ainsi un accompagnement sur-mesure aux personnes victimes de violences via une sélection d'interlocuteurs nationaux adaptés à leur situation. La possibilité est offerte, en remplissant un formulaire, de demander à ce que France Victimes recontacte la personne selon les informations qu'elle aura précisées. Mémo de Vie donne également accès à des informations simples et fiables sur leurs situations et possibilités d'accompagnement.



Par le biais du journal, la victime peut décrire les faits et en garder une trace, palliant la problématique des troubles de la mémoire qui accompagnent souvent les violences, et notamment le psychotraumatisme. Cette béquille mémorielle, ainsi que des indications visuelles (couleurs, émoticônes) permet à la victime de prendre du recul sur son vécu et de l'aider à prendre conscience de la situation, voire de la gravité des violences. Par ailleurs, la possibilité de partager le journal permettra de transmettre un récit cohérent et documenté et ainsi faciliter l'enquête. La possibilité offerte par l'espace sécurisé de regrouper tous les documents officiels dans un même endroit permet de simplifier les démarches administratives et judiciaires. Enfin, le récit des événements livré par le journal et les médias sécurisés dans cet espace peut aider à prouver les faits en constituant des indices graves et concordants.

UNE PLATEFORME À DESTINATION DES PERSONNES VICTIMES ET DES PROCHES, QUI FACILITE LE TRAVAIL DES PROFESSIONNELS

Mémo de Vie a vocation à accompagner la prise de conscience des violences, sécuriser des éléments clefs et proposer un accompagnement et une aide directe pour les personnes victimes de violences.

La plateforme s'adresse également aux proches qui sont témoins, souvent impuissants et pas entendus. Mémo de Vie va les aider à garder une trace de ce à quoi elles assistent ou ce que la personne victime leur raconte. Elle leur fournit les clefs pour les aider, les épauler et les orienter vers les bons interlocuteurs et les bonnes démarches. Enfin Mémo de Vie a également vocation à faciliter le travail des professionnels. Ces derniers peuvent ainsi avoir accès, après un partage via l'utilisateur, à des informations clefs afin d'accompagner plus efficacement les victimes. De même, les professionnels suspectant des violences peuvent recommander l'utilisation de Mémo de Vie, de manière tout à fait autonome et confidentielle pour la personne.

UNE MULTITUDE D'ACTEURS IMPLIQUÉS

Suite à la grande consultation citoyenne sur les violences faites aux femmes réalisée par Make.org fin 2017-2018 et après une année de phase de cadrage d'un an menée entre mars 2019 et avril 2020, la phase de développement technique de Mémo de Vie était lancée en avril 2020. Grâce à Share IT, accélérateur technologique "Tech for Good" qui code gratuitement des solutions digitales complexes pour des associations et entrepreneurs sociaux, France Victimes a pu bénéficier des services de quatre développeurs qui ont été dédiés pendant 7 mois, au développement technique de la solution,





supervisé par un manager technique du projet, une directrice des opérations et deux mentors. Une stagiaire pour 6 mois a été recrutée en avril par la fédération pour suivre ce développement et appuyer la préparation de la diffusion de la plateforme.



Tout au long du cadrage et du développement de Mémo de Vie, Make.org Foundation a été très présent et soutenant. Grâce à ce partenariat, Mémo de Vie a bénéficié de nombreuses ressources en mécénat de compétences. Grâce à EY cabinets d'avocats, la plateforme a pu bénéficier d'analyses et de recommandations en matière d'hébergement et de protection des données et de la rédaction d'une analyse d'impact relative à la protection des données, des conditions générales et mentions légales de la plateforme, ainsi qu'une consultation relative au droit des marques. La société Axance, agence conseil en technologies innovantes a réalisé les maquettes de la plateforme, les parcours utilisateurs et la rédaction du cahier des charges technique initial, grâce à des UX/UI designers (expérience et interface utilisateurs). La fondation Devoteam a été également aux côtés de Mémo de Vie, avec la création d'une vidéo pédagogique de présentation à destination des professionnels prescripteurs et deux consultants spécialisés dans la conduite du changement ont aidé à imaginer les modalités de diffusions et de communication de la plateforme aux différentes victimes, prescripteurs et grand public.



Forte de ces soutiens et partenariats, la plateforme Mémo de Vie a été lancée fin novembre 2020 et la fédération a pu embaucher la stagiaire investie sur ce projet, comme chargée de projet afin de poursuivre le déploiement, son amélioration et assurer son monitoring. Durant 4 mois, à partir d'octobre 2020, une consultante senior EY a rejoint le projet à temps complet pour aider France Victimes à piloter le projet, c'est-à-dire à intégrer les bonnes pratiques de compte-rendus, d'évaluation de chaque action, de gestion des tâches par les ressources humaines, à aider à mettre en place les instances de suivi et de gouvernance avec les parties prenantes. Enfin, sur la période novembre - décembre 2020, une assistante de communication a été recrutée à temps partiel pour créer et diffuser des messages et des supports d'information sur Mémo de Vie.



LE RÔLE CENTRAL DES TERRITOIRES PILOTES ET DES TESTS AUPRÈS DES PERSONNES VICTIMES



Dans une volonté d'intégrer le Réseau au projet, de préparer et suivre au plus près le déploiement de la plateforme, six territoires pilotes ont été intégrés au projet. En avril 2020 a été proposé au Réseau France Victimes une visio-conférence de présentation du projet Mémo de Vie et un questionnaire a été envoyé aux 52 associations participantes leur proposant de s'engager dans ce projet. Six associations (SOS Aide aux habitants - France Victimes 67, SAVIM - Le Relais 18, France Victimes 71, le SCJE de Douai, France Victimes 58 - Andavi et Les Salines SPM) ont manifesté leur volonté de participer à l'expérimentation et la préparation du déploiement de la plateforme dès juin 2020. Ces associations et leurs partenaires

locaux sont devenus des territoires pilotes Mémo de Vie dont les enjeux et missions ont été multiples. En premier lieu, ces territoires pilotes ont eu une mission de préparation de la diffusion de l'outil. Ainsi, les équipes des associations pilotes ont pu former leurs équipes à la prise en main et à la prescription de l'outil aux personnes victimes et commencer à le présenter à leurs partenaires en amont de son lancement. Ces territoires ont pu identifier, créer et animer des réseaux locaux de prescripteurs, basés sur des instances comme les réseaux VIF, VFF, CLSPD, CLAV... Grâce à ce suivi et aux retours des professionnels collectés par ces territoires, une réflexion commune a pu se mettre en place pour créer des supports de communication et des messages à destination des professionnels les plus pertinents et adaptés aux retours du terrain.

Ces territoires ont également été de précieuses parties prenantes dans l'intégration de personnes victimes au sein du projet en permettant la réalisation de tests utilisateurs. Les premiers tests ont eu lieu auprès de personnes suivies par les associations pilotes et se sont déroulés dès la phase de développement de la plateforme, durant l'été 2020. Ainsi, grâce à ces retours qualitatifs, des adaptations et modifications ont pu être réalisées en amont même de la sortie de la plateforme pour en garantir la plus grande adéquation aux besoins des personnes victimes. De même, après le lancement, une seconde vague de tests a été lancée entre novembre et décembre et a permis d'identifier de nouvelles fonctionnalités et axes d'améliorations de la plateforme, que nous avons pu développer dans les mois suivants. Ces tests auprès de personnes victimes, couplés à des focus groupes de professionnels réalisés au sein des territoires pilotes ont permis de collecter des retours qualitatifs et axes d'améliorations mais également de challenger et faire évoluer nos divers supports de communication. Grâce à leur expertise et en portant la voix des professionnels et personnes victimes de leurs territoires, ces associations pilotes ont permis de développer un outil au plus près des besoins des personnes victimes et d'en créer une communication pertinente et impactante.

LANCEMENT DE MÉMO DE VIE LARGEMENT COUVERT MÉDIATIQUEMENT

La plateforme a été lancée le 23 novembre 2020, dans le cadre du déploiement des actions issues de la Grande Cause citoyenne "Comment lutter contre les violences faites aux femmes ?" de Make.org. Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, M. Eric Dupond-Moretti, a prononcé à cette occasion un discours de lancement de ce dispositif, en présence de la Ministre déléguée en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, Mme Elisabeth Moreno et de la Ministre déléguée en charge de la Citoyenneté, Mme Marlène Schiappa.

Cette nouvelle plateforme destinée aux personnes victimes et leurs proches a bénéficié d'une large couverture médiatique, principalement en lien avec la journée du 25 Novembre pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, et notamment un



Mémo de Vie lancée par le ministre de la Justice

<https://youtu.be/1uwXR2btaZU>

Avec Mémo de Vie, Je peux...

- Garder une trace de mon vécu en enregistrant des événements et les illustrer avec des photos, vidéos, audios...
- Sécuriser mes documents officiels et mes photos, vidéos, audios...
- Quitter discrètement et rapidement la plateforme si nécessaire.
- Me renseigner sur mes droits, ma situation, mes possibilités d'accompagnement...
- Bénéficier d'un espace sécurisé et crypté accessible seulement par moi depuis n'importe quel appareil.
- Enregistrer des contacts (téléphone, mail et adresse) et y accéder quand je le souhaite.
- Partager, si je le souhaite, des éléments avec mes proches ou des professionnels.
- Contacter facilement et rapidement des interlocuteurs pour me faire aider.

www.memo-de-vie.org

reportage au journal de 20 heures de France 2. Au total, à 10 jours du lancement, étaient comptabilisées 136 retombées presse avec 10 parutions en presse écrite, 12 radiophoniques, 8 télévisuelles et 108 mentions ou articles sur le web. Cette couverture médiatique a concerné des médias aussi bien nationaux (Libération, AFP, France Infos) que régionaux (La Dépêche, Le Progrès...).

UNE COMMUNICATION ET DIFFUSION BASÉE SUR UNE SYNERGIE LOCALE ET NATIONALE

Forte de l'expertise des professionnels et d'experts et de leurs retours, un kit complet de communication a été réalisé pour appuyer la diffusion de la plateforme. Dans un premier temps, des supports ont été créés à destination de personnes victimes et de leurs proches : flyers, cartes de visites, affiches et vidéos tutorielles. L'ensemble du Réseau de la Fédération a ainsi pu recevoir ces supports imprimés pour les afficher et mettre à disposition des usagers dans leurs lieux d'accueil. Des supports à destination des prescripteurs ont également été réalisés : fiche synthétique, powerpoint de présentation et vidéos pédagogiques. Pour diffuser largement l'outil auprès des professionnels, des ateliers de présentation de la plateforme, ouverts dans un premier temps au réseau puis dans un second temps à tous les professionnels au contact de personnes victimes ont été proposés. En 2020, ce sont près de 300 professionnels qui ont pu y assister et ainsi découvrir Mémo de Vie, son fonctionnement, ses objectifs et enjeux de prescriptions. La diffusion de Mémo de Vie s'est ainsi fondée sur une synergie locale et nationale axée sur les professionnels. Les professionnels visés dans le déploiement de cet outil sont tous les professionnels susceptibles d'être au contact de personnes victimes : juristes, travailleurs sociaux, policiers, gendarmes, magistrats, psychologues, médecins, élus... Au niveau local, les associations membres du réseau, avec en premier lieu les territoires pilotes ont pu s'emparer de l'outil et le présenter à leurs partenaires et le diffuser au sein des réseaux locaux (CLAV, réseau VIF...). Au niveau de la Fédération, des rapprochements ont été initiés en 2020, notamment avec la Gendarmerie Nationale et la Police Nationale. Après des échanges fructueux avec le Conseil National de l'Ordre des Médecins, une première information et présentation de Mémo de Vie a été envoyée aux 100 000 médecins adhérents par le biais d'une newsletter.

france.2



Administrateur Ad Hoc pour les mineurs victimes

Depuis de nombreuses années, France Victimes soutient la mission d'administrateur ad hoc, qu'elle conçoit comme un prolongement naturel de l'aide aux victimes. La charte des associations exerçant des missions d'administrateur ad hoc du Réseau (juin 2003), énonce clairement dans son préambule que "l'administrateur ad hoc, par un mandat judiciaire, assure la protection des intérêts du mineur et exerce, en son nom, les droits reconnus à la partie civile".

La dernière enquête AAH effectuée au sein du Réseau en septembre 2018 a révélé qu'un tiers des associations exerce ce mandat judiciaire.

Le mineur est plus que jamais au cœur des préoccupations actuelles et les instances politiques de la Fédération savent combien l'investissement en la matière est important.

En septembre 2020, comme tous les ans, France Victimes a proposé une session de formation pour les nouveaux administrateurs ad hoc du Réseau et certains AAH hors Réseau. 13 personnes ont été formées.

En décembre 2020, le Conseil d'administration de France Victimes a décidé de redynamiser le groupe de travail interne sur l'administration ad hoc qui était davantage devenu un groupe ressource chargé de répondre aux sollicitations théorique et pratique des AAH qui ont été nombreuses en 2020 : désignations pour un mineur auteur, minorité et délais de forclusion, placement et gestion des fonds, indemnités compensatrices de la mission etc.

Ce groupe AAH aura pour missions de :

- **Impulser une dynamique de travail avec le ministère de la Justice**

L'objectif de cet axe de travail est de transmettre les difficultés pratiques rencontrées sur le terrain par les AAH ; de faire des préconisations au nom du Réseau France Victimes sur la désignation systématique d'un AAH pour certaines infractions par exemple ; de travailler à la reconnaissance d'un véritable statut et à la revalorisation des frais de justice etc.

- **Réfléchir à l'harmonisation et à l'uniformisation des pratiques, afin de proposer un accompagnement du mineur égalitaire sur tout le territoire**

Des rapprochements sont à envisager avec les banques par exemple pour une position uniforme s'agissant des possibilités d'action des AAH sur les comptes des mineurs ; avec les Juges aux Affaires Familiales chargé de la tutelle des mineurs etc..

- **Étudier plus particulièrement certaines thématiques afin que France Victimes puisse se positionner en la matière**

Les AAH du Réseau sont-ils compétents pour prendre en charge les mineurs auteurs ? Les mineurs non accompagnés ?

- **Être un appui technique pour les AAH des associations d'aide aux victimes et donc être un groupe ressource.**



L'administrateur ad hoc, par un mandat judiciaire, assure la protection des intérêts du mineur et exerce, en son nom, les droits reconnus à la partie civile

LA JUSTICE RESTAURATIVE : MIEUX-ÊTRE DES PERSONNES, HARMONIE SOCIALE ET PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE

Depuis 2010 et la première expérimentation de rencontres détenus victimes organisée en partenariat avec le SPIP des Yvelines et la Maison centrale de Poissy, France Victimes s'investit pleinement dans le champ de la justice restaurative.

Cet investissement repose sur 3 axes forts :

Donner aux professionnels de l'aisance pour présenter la Justice Restaurative



Un partenariat solide et des liens forts avec l'IFJR

Une convention de partenariat avec l'IFJR, en vue du développement de la justice restaurative au sein des AAV, a été signée le 9 décembre 2017.

Le 12 octobre 2020, les deux partenaires ont organisé une réunion du Comité de pilotage qui a permis de faire un point sur le parcours de formations dispensées en partenariat avec l'ENAP et qui donne lieu à l'obtention d'un certificat d'animateur, ainsi que sur les actions en cours.

Par ailleurs, France Victimes participe à la vie politique de l'IFJR, en étant membre de son Conseil d'administration. Elle a participé à trois séances en 2020, les 13 mars, 7 septembre et 30 novembre, ainsi qu'à l'Assemblée générale qui a eu lieu en juin.

Avec l'IFJR, France Victimes a candidaté pour un projet franco-qubécois donc les résultats seront connus en 2021.

Un groupe de travail « Justice restaurative et Médiations ».

Ce groupe est chargé d'encadrer et d'harmoniser les pratiques au sein du Réseau par la transmission d'outils et de supports techniques. Il a élaboré un cahier technique sur la justice restaurative qui a été adressé au Réseau en avril 2019 et répond régulièrement aux interrogations des associations, aussi bien théoriques que relatives à la mise en œuvre pratique de mesures de justice restaurative.

France Victimes émet le souhait que la Justice Restaurative se développe davantage en France.



La promotion de la justice restaurative par la mise en place d'actions de communication, organisation de colloques, co-interventions dans des conférences etc.

Un "rendez-vous civique" sur la justice restaurative ponctué par des moments de méditation musicale proposés par Thierry Machuel le compositeur de Trilogie de la détention à laquelle France Victimes avait participé devait avoir lieu à Châteauroux en avril. Ce concert qui soulève les mêmes enjeux avec des moyens purement artistiques devait s'ouvrir par un débat en présence de France Victimes. Espérons que ce n'est que partie remise.

Le 10 décembre 2020, France Victimes a été auditionnée par un groupe d'auditeurs de L'Institut National des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice (INHESJ) devant rendre un rapport sur la justice restaurative. La Fédération a été interrogée sur plusieurs points, dont le regard qu'elle porte sur la justice restaurative, sur la

politique publique portée par le ministère de la Justice ou encore sur les freins à sa mise en œuvre.

France victimes émet le souhait que la justice restaurative se développe davantage en France et au sein des associations d'aide aux victimes. Au-delà d'un droit primordial pour les victimes d'accéder à la justice restaurative dès le dépôt de plainte, il s'agit d'une modalité d'aide aux victimes, qu'il est essentiel d'intégrer dans sa culture et sa pratique professionnelles.

Le ministère de la Justice en fait d'ailleurs un gros chantier 2021 et pour les années à venir. Dans le DRICE 2021, Document de Répartition Initial des Crédits et des Emplois, relatif à l'action 03 « aide aux victimes » du programme 101 « accès au droit et à la justice », il recommande le développement des mesures de justice restaurative.

Dans cette perspective, le 18 décembre 2020, le SADJAV a convié France Victimes et l'IFJR à échanger sur la réorganisation et l'harmonisation de la justice restaurative sur le territoire français, constatant que l'offre en la matière était hétérogène et peu diversifiée. Des pistes de travail ont été abordées. À cette occasion, France Victimes et l'IFJR ont indiqué au ministère de la Justice avoir mis en place une nouvelle formation destinée à tous les professionnels des associations d'aide aux victimes amenés à recevoir les victimes et à les informer sur ce nouveau droit

France Victimes, en partenariat avec l'Institut Français pour la Justice Restaurative, propose aux juristes et accueillants des AAV un atelier sur l'accès et l'information aux dispositifs de justice restaurative. En effet, il est question de donner à ce public surtout s'il intervient au sein des Bureaux d'aide aux victimes, une aisance pour présenter la justice restaurative comme un droit aux victimes. Une première session-pilote s'est déroulée le 27 novembre.

L'objectif durant cette matinée, est de déconstruire les fausses idées, les stéréotypes et les préjugés, de donner aux apprenants des informations théoriques et pratiques de qualité, de convaincre les professionnels de l'intérêt d'informer et orienter, de corriger les filtres mais aussi de savoir parler de la JR à son public, de systématiser le réflexe d'information auprès des professionnels et d'orienter les personnes qui le souhaitent.

Une vingtaine de personnes a suivi cet atelier proposé à distance et l'évaluation de cette session a permis de décider de faire deux niveaux d'atelier : un niveau « Découverte » et un niveau « Information du public » afin de permettre à toutes les personnes intéressées de trouver l'atelier qui correspond à sa connaissance de la JR.

Concernant les formations, le partenariat se poursuit avec l'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR) pour la mise en place de sessions de formation en module 1 sur la mise en place de projets de justice restaurative et en module 2 surtout sur les rencontres détenu.e.s ou condamné.e.s-victimes (RDV-RCV) et les médiations restauratives qui sont les mesures développées pour l'instant.

En cette année particulière, France Victimes a organisé 10 sessions : 3 modules 1 pour 44 personnes, 7 modules 2 (3 sur les RDV-RCV, 3 sur les médiations restauratives et 1 sur l'organisation de cercles) pour un total de 62 personnes.

GROUPE JUSTICE RESTAURATIVE ET MÉDIATIONS

Ce groupe est composé de :

- Fabrice Delabroy**
Remaid-France Victimes 26
- Isabelle Deforges**
Remaid-France Victimes 26
- Claire Commenchal**
SAJIR-APCARS 94
- Marion Trotignon**
AVIMEJ-France Victimes 77
- Catherine Boisseau**
France Victimes 87
- Candice Del Degan**
AMAV 84
- Romain Bonnot**
France Victimes Nord Franche Comté

Est accompagné par :

- Candice Le Guilloux**
Chargée de mission fédération France Victimes



FOCUS

Chantiers Fonds de Garantie des Victimes – France Victimes

Plusieurs chantiers ont été engagés avec le FGTI dans le cadre de la mise en œuvre de la convention signée entre les 2 organismes à l'occasion de la Conférence des Présidents de France Victimes, en février 2019.

Le premier trimestre 2020 a été consacré à travailler sur le diagnostic réalisé auprès des 3 AAV pilotes (AAV de Tours, des Landes et de Paris), aux fins de mise en évidence de 3 problématiques majeures liées au parcours des victimes :

- le non-recours à l'indemnisation,
- la discontinuité dans l'accompagnement de bout en bout des victimes,
- le manque de pilotage de l'accompagnement des victimes.

Dans le prolongement de cette réflexion, 13 grands chantiers d'amélioration ont été identifiés pour améliorer le parcours des victimes ; dès le mois de juin 2020, France Victimes et le FGTI ont commencé à travailler sur ceux évalués comme étant « prioritaires », et c'est ainsi que fin 2020, parmi les 4 actions impliquant France Victimes, 2 étaient ainsi terminées et 2 autres encore en cours.

Durant l'année, 2 comités de pilotage se sont tenus, en présence des directeurs généraux des 2 organismes, pour une présentation de l'état d'avancement des travaux et une validation des étapes dans l'orientation des travaux.

Création d'un site internet Parcours Victimes

Cette action vise à créer et diffuser un support type infographie par type de public / thématique qui présente l'ensemble du parcours des victimes, via un site Internet.

Plus précisément, 2 parcours ont été retenus :

- L'un dédié aux enfants victimes de violences ;
- L'autre consacré aux adultes victimes de violences (avec des zooms thématiques sur les femmes victimes de violences conjugales et de violences sexuelles).

3 AAV locales ont été associées à la poursuite de ces travaux en plus de la Fédération et des équipes et prestataires du FGTI : France Victimes 37, France Victimes 38 - APRESS Vienne, Le Mars France Victimes 51.

De nombreuses séances de travail se sont déroulées en distanciel durant tout le deuxième semestre 2020, concernant la conception du site internet, mais aussi la rédaction des contenus des différents articles thématiques.

Ce travail sera finalisé début 2021, concrétisé par le lancement du site www.parcours-victimes.fr.

Renforcer et harmoniser la communication sur le sens de l'indemnisation

Cette action a pour finalité d'améliorer la compréhension par les victimes du sens de l'indemnisation et ainsi de lever leurs réticences éventuelles à en faire la demande. Il s'agira de favoriser des saisines plus précoces afin d'utiliser l'indemnisation comme levier de reconstruction.

Des éléments de langages ont ainsi été rédigés par un groupe de travail réunissant le FGTI, la fédération France Victimes et une association locale : ADAVEMJP 40, pour identifier et formuler les messages clés pouvant permettre de lever les freins des victimes à l'indemnisation et donner davantage de sens autour de cette démarche, via une explication claire et pédagogique. Ce travail est finalisé et a été diffusé par le FGTI et France Victimes.

Intégrer à la Newsletter France Victimes une partie présentant les nouveautés législatives, jurisprudentielles et les nouveautés au sein du réseau

Cette action est menée à la Fédération en lien avec le service Études et documentation juridique du FGTI : une nouvelle rubrique de veille juridique a ainsi été intégrée depuis septembre 2020 à chaque Newsletter Adhérents France Victimes, reprenant de la jurisprudence récente en lien avec le FGTI et sur l'indemnisation en général.

Cette nouvelle rubrique est destinée à accroître et approfondir les connaissances des AAV sur les évolutions en matière d'indemnisation FGTI (évolutions législatives, jurisprudentielles ...).

Création d'un kit de saisine CIVI

Il s'agit de créer un Kit complet pour la saisine de la Commission d'Indemnisation des Victimes, à disposition principalement des juristes en AAV, qui contiendra l'imprimé de saisine CIVI, les documents à fournir, les étapes de traitement des dossiers, les délais, les recours...

Une juriste et une psychologue de PAV 75 sont présentes sur ce projet aux côtés des équipes du FGTI et de la Fédération pour cette action, qui est encore en cours de réalisation.

Groupe de travail FGTI - Charte de l'Expertise médicale des mineurs victimes d'attentats

Après l'actualisation en 2019 de la Charte FGTI de l'expertise médicale des victimes d'actes de terrorisme, des travaux ont été engagés en 2020, via la tenue de 2 réunions - France Victimes faisant partie de ce groupe de travail -, afin de pouvoir

appréhender la spécificité de l'évaluation et de l'expertise des victimes mineures dans le cadre d'une annexe à la charte.

Partenariat avec le SARVI

Une rencontre avec le SARVI au sein des locaux de la fédération France Victimes le 13 février 2020, a donné lieu à la mise en place d'un partenariat de principe permettant de faciliter les échanges sur des dossiers SARVI. En effet, en cas de difficultés des associations sur certains dossiers pour lesquels elles ne parviendraient pas à obtenir de réponses de la part du SARVI, il est désormais convenu avec le SARVI que la fédération France Victimes peut centraliser les demandes écrites de la part des associations et interroger directement les responsables en cas de besoin.

Il est ainsi possible pour les associations de solliciter la Fédération au sujet de dossiers SARVI constitués depuis un certain temps, pour lesquels les victimes n'arriveraient pas à obtenir de nouvelles ou pour lesquels les associations ne parviendraient pas à joindre le SARVI.

À l'occasion de de cette réunion, le SARVI a également présenté son projet de Chatbot « Justine », un logiciel programmé pour simuler une conversation en langage naturel qui permet de déporter une partie de la volumétrie des appels et emails reçus par le SARVI vers ce robot.

Ce Chatbot a en effet vocation à répondre uniquement aux questions d'ordre général des victimes.

Avant la mise en ligne du logiciel sur son site, le SARVI a sollicité la fédération France Victimes et les associations volontaires du Réseau afin qu'elles puissent le tester : 4 associations ainsi que 3 salariés de la Fédération ont ainsi soumis au Chatbot des questions d'ordre général pendant une semaine, afin d'anticiper au maximum les interrogations possibles des victimes et de garantir ensuite la pertinence des réponses qui leur seront adressées.

Le Chatbot « Justine » a été lancé officiellement le 17 juin 2020 sur le site du SARVI, où il y est accessible 24h/24 et 7 jours/7.

3. Continuer à s'ouvrir aux autres pour être meilleurs ensemble

DES PARTENARIATS POUR COMPLÉTER LES INTERVENTIONS



Fédération Française de Handball (FFHB)

La Fédération Française de Handball (FFHB), déterminée à lutter contre toute forme de violence et de discrimination et à œuvrer pour que le handball reste porteur de valeurs universelles, a adopté un plan de prévention des violences et s'est rapprochée de France Victimes afin d'être accompagnée pour la mise en œuvre de ce plan et plus précisément en matière d'écoute et d'accompagnement des victimes et de remontées d'informations préoccupantes. Des échanges et des discussions ont eu lieu au cours de l'année et ont abouti à la signature d'une convention de partenariat le 20 octobre 2020.

Les principaux objectifs de cette convention sont les suivants :

- Information, orientation, prévention et protection des victimes potentielles et des acteurs du Handball (dirigeants, éducateurs et encadrants salariés et bénévoles et environnants),
- Service d'écoute dédié et d'accompagnement des victimes et des acteurs du Handball sur un plan juridique, psychologique et social,
- Remontée d'informations préoccupantes (cas de violence avéré ou suspicion d'un cas de violence) à la Cellule fédérale de signalement,
- Participation à la formation des acteurs clés du handball,
- Participation à la campagne de sensibilisation et de libération de la parole en lien avec une autre structure (actions à définir, réunions).

Sur le volet communication, Il s'agit pour France Victimes de participer à l'élaboration d'outils pédagogiques de la FFHB à destination de son Réseau pour informer, orienter, prévenir et protéger les potentielles victimes.

En ce qui concerne le service d'écoute et d'accompagnement, ce sont les écoutants de la Plate-Forme Téléphonique d'Aide aux Victimes de France victimes (PFTAV) qui recueillent les appels et accompagnent les appelants sur les aspects juridiques et psychologiques. Ils informent sur l'existence de la cellule de signalement mise en place par la FFHB et invitent à prendre contact avec cette dernière. Avec le consentement de l'appelant, ils peuvent transmettre des informations préoccupantes à cette cellule. Par ailleurs, ce dispositif d'écoute intègre également une mise en relation avec l'association locale pour une prise en charge globale et pluridisciplinaire, dans la durée et en proximité.

Depuis le 20 octobre 2020, la PFTAV a reçu 1 appel.

Dans le cadre du plan de formation des acteurs clés du Handball, France Victimes s'est engagée à participer à des séminaires organisés par la FFHB et à participer à des formations territoriales.

Enfin, la Fédération participera à la campagne de sensibilisation et de libération de la parole en lien avec l'association « Colosse aux pieds d'argile » qui portera sur des thématiques suivantes : violences sexuelles, bizutage et harcèlement.





Le Collectif TeSS

8 ans de partenariat

23 acteurs de la téléphonie sociale et en santé, dont France Victimes, se sont regroupés au sein du Collectif de la Téléphonie Sociale et en Santé (Collectif TeSS) depuis mars 2012 pour promouvoir les métiers et compétences liés à la téléphonie sociale et à l'aide à distance, améliorer la qualité du service rendu et être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

Le Collectif TeSS a mis en place une formation spécifique au métier d'écouter qui accueille plusieurs sessions chaque année. Il organise également chaque année la Journée des écoutants et de la téléphonie sociale et en santé, qui réunit une centaine d'écouterants autour d'une plénière et de 4 ateliers afin de favoriser les échanges.



La FNATH

2 ans de partenariat

Au début de l'année 2019, une convention de partenariat a été signée avec l'Association des accidentés de la vie lors de la Conférence des Présidents. Elle affirme leur reconnaissance réciproque et leur volonté de travailler ensemble sur tout sujet relatif aux victimes d'infractions pénales et définit trois axes de collaboration : le renforcement des liens au niveau local, la mise en place de saisines réciproques pour améliorer la prise en charge des victimes et la mise en œuvre de formations réciproques.



La FNSPF

Presque 2 ans de partenariat

Le 23 mai 2019, une convention de partenariat a été signée entre France Victimes et la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France qui définit les modalités d'une collaboration commune autour de 4 axes majeurs :

- Une coopération institutionnelle au niveau national ;
- Une amélioration de la connaissance des relais des Fédérations et une interaction au niveau local ;
- Une mise en place de formations réciproques ;
- Une prise en charge des personnes victimes au sein des Sapeurs-Pompiers.

Un comité de suivi des actions s'est réuni une fois pour proposer la création de supports d'information pour faire avancer la connaissance des services de France Victimes auprès des Sapeurs-Pompiers que des victimes.



L'APF France Handicap

3 ans de partenariat

Fin 2017, France Victimes a signé un protocole de partenariat avec l'Association des Paralysés de France, qui affirme la reconnaissance réciproque et la volonté de travailler ensemble à une meilleure prise en charge globale et efficiente des victimes en situation de handicap.

En 2020, l'APF France Handicap et France Victimes se sont attachées à mettre en œuvre les objectifs fixés dans ce protocole, qui relèvent à la fois d'une collaboration d'ordre pratique et institutionnelle. Afin de poursuivre leur objectif commun de prise en charge globale et efficiente des victimes en situation de handicap, la possibilité de se saisir réciproquement de certaines situations a été prévue. L'APF a adressé 1 saisine à France Victimes afin de compléter la prise en charge des victimes.

Par ailleurs, sur sollicitation de l'APF France Handicap, le psychologue référent de France Victimes est intervenu en plénière lors des journées d'études, qu'elle a organisées les 30 et 31 janvier 2020, sur la thématique des « situations préoccupantes et problématiques de signalement liées à la santé et aux soins ». Il a exposé l'impact des signalements sur l'accompagnement psychologique et plus particulièrement, au sein des associations d'aide aux victimes.

Enfin, France Victimes devait intervenir lors d'une formation organisée par l'APF sur « les violences sexuelles et le handicap » qui a été reportée en 2021.



La Licra

5 ans de partenariat

Le protocole de partenariat signé le 21 décembre 2015 par France Victimes et la Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA), affirme une reconnaissance réciproque et une volonté de travailler ensemble sur tout sujet relatif au droit des victimes d'actes racistes, antisémites ou de discriminations à caractère raciste.

Afin d'améliorer la prise en charge globale des victimes, ce protocole permet à la Licra et à France Victimes de se saisir réciproquement des situations.

En 2020, la LICRA, qui assure une permanence téléphonique juridique, a adressé 106 saisines à France Victimes afin que le Réseau se mette à disposition des personnes victimes et leur propose un soutien psychologique (+51 % par rapport à 2019).

39 associations sont intervenues et ont pris en charge a minima 56 victimes et ont mené 132 interventions.

En janvier 2020, la Licra et France Victimes ont organisé une réunion téléphonique pour aborder les difficultés de la Licra à accueillir des appels de victimes exprimant le souhait de se suicider. La Cheffe de la Plate-Forme Téléphonique d'Aide aux Victimes y a participé afin de faire part de son expérience.

En avril 2020, les deux partenaires ont organisé une réunion de travail afin de faire le point sur le partenariat, le bilan 2019 des saisines et les perspectives de travail.



ANISCG

Dans le cadre de leur partenariat et de la création de 80 nouveaux postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) en 2020 sur toute la France, la fédération France Victimes et l'ANISCG se sont associées dans la rédaction d'un courrier commun à destination des AAV en avril 2020, afin d'informer de l'existence de ces fonds supplémentaires dédiés du côté de l'État (FIPD) et de sensibiliser, d'autre part, sur le cadre d'intervention, les missions et la pleine complémentarité du dispositif avec nos actions d'aide aux victimes.

Pour conclure...

Si certains partenariats ne sont pas encore formalisés, 2020 a permis de maintenir ou initier des discussions pour y parvenir, notamment avec les professionnels de la fédération des CRIAVS, avec les équipes de l'Association des Maires de France ou avec le Ministère de l'Intérieur. En octobre, la Fédération a rencontré les équipes de l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONAC-VG), en vue d'échanger notamment sur un projet de convention entre les 2 organismes, aux fins de favoriser les orientations réciproques, mais aussi de dynamiser les relations de terrain entre leurs adhérents / antennes locales.

Les formations pour les partenaires

Les partenaires sollicitent des formations sur mesure ou inscrivent des personnes dans des formations proposées au Réseau :

- pour le FGTI : Démarche victime : Perfectionnement écoute et entretien avec les victimes,
- pour la DISP de Montpellier : 2 modules 2 sur la justice restaurative : Mise en place de cercles de soutien et de responsabilités ou d'accompagnement et de ressources (CSR-CAR) et Animation des rencontres détenus ou condamnés/victimes (RDV-RCV),
- pour l'EPSMR de La Réunion : Droit des victimes,
- pour le SPIP et le PIFOI de La Réunion : 2 modules 2 sur la justice restaurative : Animation des rencontres détenus ou condamnés/victimes (RDV-RCV) et Animation des médiations restauratives,
- pour la DISP de Marseille : 3 modules pour un parcours complet : M1-Mise en place de projet de rencontres restauratives, Animation des médiations restauratives, Animation des rencontres détenus ou condamnés/victimes (RDV-RCV) et également la suite de la formation Techniques du debriefing,
- pour la DISP Est Strasbourg : Mise en place de projet de rencontres restauratives à Nancy,
- pour Système U : 3 sessions Repérer, comprendre les besoins et orienter les victimes de violences conjugales.

Formation partenaires

11 sessions

135 apprenants

72 personnes intégrées
aux formations Réseau

UN RÔLE PHARE SUR LA SCÈNE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

2 Formations - Coopération Russe et Biélorusse – Conduite d’entretien pour victimes de violences conjugales en Russie

Sous l’égide de l’association russe « Français du Monde », une équipe de bénévoles a contacté la Fédération pour qu’elle puisse partager son expertise et sa guidance sur des problématiques inhérentes à la mise en place d’une permanence téléphonique. Ce collectif a décidé de nommer sa plate-forme téléphonique « Allo Moscou » : cette dernière sera chargée d’apporter une écoute aux expatriés français, subissant ou ayant subi des maltraitances ou violences conjugales. En complément, France Victimes a dispensé deux formations à destination des bénévoles répondant à ce dispositif téléphonique afin de les guider dans les réponses et orientations à apporter aux appels.

Enfin, le psychologue référent est toujours en étroite relation avec ces bénévoles pour les guider dans des problématiques de terrain et faciliter la mise en relation avec les associations d’aide aux victimes des expatriés souhaitant revenir en France.

Conférence VICToRIIA – 20 février 2020

Le 20 février 2020, la Fédération a été conviée à la Conférence de présentation des résultats du projet VICToRIIA à Bruxelles.

Ce projet, auquel a participé la Fédération de manière ponctuelle, portait sur l’analyse et le recensement des bonnes pratiques concernant l’évaluation individuelle des victimes, leur information et leur orientation vers les services d’aide aux victimes.

Durant cette conférence, VSE ainsi que ses partenaires italiens, roumains, portugais et lituaniens ont présenté les obstacles pratiques existants dans les pays partenaires au projet et les outils développés pour contrer ces obstacles : un rapport sur les bonnes pratiques européennes, une cartographie des services, des dossiers d’information, un guide pour l’orientation des victimes vers les services appropriés et des lignes directrices pour l’évaluation des besoins individuels des victimes.

#Onevoiceone cause/VOCIARE – 22 février 2020

Dans le cadre de la journée européenne des victimes, le 22 février, et du projet VOCIARE auquel la Fédération a participé entre 2018 et 2019, France Victimes a été sollicitée par Victim Support Europe pour produire une vidéo présentant les obstacles principaux empêchant la mise en œuvre de la Directive Victimes de 2012 et les solutions possibles.

Intégration des Droits des Victimes de la Directive en France :

<https://youtu.be/OqekgB7d-eU>



Pour en savoir plus :

Onevoiceonecause.vse-campaign.eu



Cette vidéo s'est inscrite dans la campagne de communication de Victim Support Europe « One voice one cause », qui a eu lieu du 17 au 22 février 2020, pour encourager les victimes à contacter les organisations d'aide aux victimes, informer le public des conclusions du projet VOCIARE afin de poursuivre le travail pratique sur la mise en œuvre de la Directive Victimes dans chaque État membre, et mobiliser le public pour qu'il prenne la parole et agisse pour les droits des victimes.

Réunion « Difficultés et réalisations pendant le Covid-19 » par Victim Support Europe – 9 juillet 2020

Victim Support Europe a pris l'initiative de réunir ses membres pour échanger sur les problématiques ayant émergé lors de la crise sanitaire, particulièrement lors des périodes de confinement.

Les différents membres ont pu évoquer l'impact du Covid-19 sur les services d'aide aux victimes de leur pays, afin de partager expertise et bonnes pratiques ainsi que les outils spécifiques qui ont pu être développés pour s'adapter à la période de pandémie.

La Fédération a pu ainsi présenter l'activité des associations en période de confinement et confirmer l'explosion des révélations des violences conjugales et intrafamiliales, tendance qui s'est retrouvée dans tous les pays représentés lors de la réunion.

L'Écosse, l'Estonie et la Suède ont par ailleurs indiqué que leurs gouvernements respectifs avaient accordé aux organisations d'aide aux victimes des financements supplémentaires et revalorisés, afin de soutenir au mieux les victimes durant la crise sanitaire.

Victim Support Europe souhaite s'appuyer sur ces retours d'expérience pour faire valoir la plus-value du travail des associations d'aide aux victimes, et obtenir des financements par la Commission Européenne pour développer leurs actions, celle-ci ayant reconnu l'aide aux victimes et le soutien à distance comme service essentiel.

Assemblée Générale de Victim Support Europe – 27 août 2020

La Fédération a également participé à l'Assemblée Générale de Victim Support Europe, le 27 août 2020, durant laquelle Victim Support Europe a présenté le bilan de ses activités pour l'année et son plan d'action pour les années 2021 à 2025.

VSE a défini des objectifs stratégiques à atteindre pour les prochaines années, basés sur les droits des victimes et les actions de la Commission Européenne.

Il s'agit notamment de :

- Promouvoir la mise en œuvre, le renforcement et l'intégration des droits des victimes via une mise en œuvre intégrale de la Directive Victimes de 2012,
- Veiller à ce que les victimes soient reconnues, traitées avec respect et protégées contre la victimisation secondaire,
- Promouvoir la résilience et la reconstruction par la formation des professionnels,

- Faciliter l'accès à l'aide aux victimes dans un cadre national, afin d'améliorer la manière dont les services sont fournis aux victimes, de reconnaître les différents types de soutien et les différentes manières de prodiguer une aide,
- Œuvrer pour des systèmes de justice et d'indemnisation centrés sur la victime,
- Développer et renforcer Victim Support Europe.

Par ailleurs, et parallèlement aux projets européens déjà en cours, il a été fait mention de la création d'un document relatif au Règlement Général sur la Protection des Données, afin de guider au mieux les membres de VSE dans la compréhension et la mise en œuvre de ce règlement, ainsi qu'un document relatif au déploiement du 116 006, le numéro européen de l'aide aux victimes.

À l'issue de l'AG, une nouvelle trésorière ainsi qu'une nouvelle Vice-Présidente ont été élues.

Organisation de la visite d'une délégation croate – Octobre 2020

L'association croate Zvonimir a pris attache avec la Fédération, dans le cadre d'un projet financé par l'Ambassade de France en Croatie relatif aux victimes de violences conjugales. Ce projet s'inscrit dans une décision gouvernementale d'ouvrir plus de centres d'hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales (les violences conjugales étant un sujet sensible d'actualité en Croatie).

Deux membres de l'association Zvonimir, accompagnés d'un représentant du ministère de la Justice Croate, devaient se rendre en France pour une durée de 5 jours afin de rencontrer la Fédération ainsi que différents partenaires français pour comprendre le fonctionnement du système français et s'inspirer de ses bonnes pratiques pour améliorer la prise en charge des victimes de violences conjugales en Croatie et renforcer la coopération franco-croate.

Toutefois, en raison de la crise sanitaire, cette visite initialement prévue pour le mois d'octobre 2020 a dû être reportée au printemps 2021.

Conférence annuelle de Victim Support Europe – 19 novembre 2020

Victim Support Europe, réseau européen dont la Fédération est cofondatrice, a tenu sa Conférence Annuelle en ligne le 19 novembre 2020, en raison de la crise sanitaire, sur le thème des nouvelles technologies dans l'aide aux victimes.

À cette occasion, France Victimes 37 est intervenue lors d'un atelier pour présenter les tablettes numériques mises en place dans les commissariats des zones rurales de leur département, permettant ainsi aux victimes éloignées des permanences de l'association de bénéficier d'un soutien bien qu'à distance.

Léa Pelegrin, chargée du projet Mémo de Vie, a présenté en anglais cette plateforme numérique, personnelle et sécurisée, pour aider les victimes de violences à sortir de leur situation.



Victim Support
Europe

Création par VSE d'une plateforme d'orientation des victimes en Europe

Victim Support Europe a créé et mis en place en juin 2020 une plateforme sécurisée d'orientation des victimes en Europe.

Grâce à cette plateforme, France Victimes peut désormais rediriger toute victime (quelle que soit sa nationalité) résidant ou partant à l'étranger et ayant rencontré une association d'aide aux victimes en France, vers une structure dans son pays de destination afin d'assurer une continuité de prise en charge.

Chaque organisation membre de VSE dispose ainsi d'un point de contact qui centralise et traite les demandes d'orientation à destination des structures étrangères via cette plateforme.

Les associations du réseau France Victimes peuvent ainsi mobiliser la Fédération pour mettre en lien une victime résidant ou partant à l'étranger, avec une structure étrangère membre de Victim Support Europe.

Entre juin 2020 et novembre 2020, pas moins de 8 orientations ont été réalisées vers des structures étrangères, à l'initiative de 4 associations ainsi qu'une sollicitation par le 116 006.

Projet européen « WithYou – Accompagnement des victimes et témoins dans le système judiciaire »

La Fédération participe au projet WithYou, mené par l'association portugaise APAV, relatif à l'accompagnement des victimes et témoins.

Plusieurs réunions avec les différents partenaires européens ont eu lieu en ligne en 2020, tenant compte de la situation sanitaire empêchant des déplacements chez chaque partenaire. La Fédération a notamment été sollicitée pour une recherche documentaire relative à l'accompagnement des victimes et témoins.

Un guide pratique sur l'accompagnement sera produit en 2021 et des formations sur la base de ce guide seront dispensées à destination du personnel judiciaire et des services de police, afin de sensibiliser ces acteurs à l'importance de l'accompagnement des victimes par les associations d'aide aux victimes à tout stade de la procédure.

Actions de VSE en période de pandémie

Lors de la première période de confinement, dès le mois de mars 2020, Victim Support Europe a créé une page sur son site internet recensant les informations relatives au covid-19.

VSE a également envoyé une enquête à ses membres pour les interroger sur les domaines spécifiques sur lesquels ils souhaitaient obtenir plus d'informations et ressources (rapports, présentations, articles scientifiques etc), puis a collecté et partagé tout élément relatif à l'aide aux victimes à distance.

La fédération France Victimes a ainsi été sollicitée par VSE dès le début du confinement, pour partager toute ressource relative à la gestion de la crise sanitaire, aux services à distance assurés par les associations et aux outils développés à l'occasion du confinement.

Victim Support Europe est resté à disposition de ses membres pour leur venir en aide en cas de besoin (formation, informations, ressources).

| [Infovictims.com](https://infovictims.com)



Centre d'Excellence européen sur le 116 006

Deux écoutants de la plateforme téléphonique 116 006, gérée par France Victimes, ont successivement rejoint le Centre d'Excellence européen créé par Victim Support Europe, relatif au numéro européen d'aide aux victimes 116 006.

Ce groupe est composé de différents représentants travaillant sur les plateformes 116 006 mises en œuvre en Europe.

L'expertise des écoutants de la fédération France Victimes a été sollicitée afin que Victim Support Europe puisse produire des recommandations auprès de la Commission Européenne, dégageant des critères de base à la mise en œuvre du numéro européen.

Ce papier a été publié par Victim Support Europe au premier trimestre 2021.

European Center for Victims of Terrorism (Centre européen d'expertise sur les victimes de terrorisme)

La fédération France Victimes ainsi que l'association Paris Aide aux Victimes ont rejoint le Conseil consultatif d'experts du Centre Européen d'Expertise sur les Victimes de Terrorisme.

Instauré pour une durée de 2 ans, il a été créé et financé par la Commission Européenne. Les tâches du Centre sont exécutées par un consortium dirigé par Victim Support Europe et composé du Centre National de Psychotraumatologie ARQ, l'Association française des Victimes de Terrorisme et la Fondation Lenval (Nice).

Par ailleurs, l'une des missions du Centre est d'établir un guide européen sur les victimes de terrorisme, à destination des responsables politiques et ONG en contact avec les victimes, ainsi que des autorités nationales et régionales. Ce guide offre un aperçu des obstacles rencontrés par les victimes de terrorisme et des recommandations pour établir des procédures et politiques centrées sur les victimes.

La Fédération ainsi que Paris Aide aux Victimes ont notamment été sollicitées en tant qu'experts pour la production de ce guide européen via la création de fiche-action sur différentes thématiques.

Le Centre produira également en 2021 un guide national (un guide par pays membre de l'Union européenne) relatif à la transposition nationale et la mise en œuvre pratique des droits européens des victimes de terrorisme, qui décrira des bonnes pratiques européennes et de l'Etat membre concerné. Ce guide national sera réalisé en collaboration avec la fédération France Victimes, le SADJAV du ministère de la Justice et l'AFVT (Association française des victimes de terrorisme).

Il formera également un panel de professionnels qui dispenseront des formations sur la base de ces guides aux acteurs de l'aide aux victimes, et a pour projet de lancer une plateforme en ligne pour faciliter les échanges entre les différents experts européens sur le sujet des victimes de terrorisme.

L'ACTION FÉDÉRALE D'AIDE AUX VICTIMES

1. L'aide par la plateforme téléphonique d'aide aux victimes

LE NUMÉRO D'AIDE AUX VICTIMES 116006

33 676
Appels reçus
en 2020

13 536
Appels reçus sur
la messagerie
interactive

La plateforme téléphonique d'aide aux victimes de France Victimes (PFTAV) prend en charge les victimes d'infractions pénales depuis 2001.

En application de la Directive 2002/21/CE du Parlement européen et du Conseil Européen du 7 mars 2002 relative à un cadre réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques, invitant chaque pays membre à mettre en place un numéro européen harmonisé d'aide aux victimes, le 116 006 a succédé à l'ancienne numérotation à partir du mois d'octobre 2018.

Facilement mémorisable, entièrement gratuit pour l'utilisateur, le 116 006 fonctionne 365 jours par an de 9 heures à 19 heures. Ces horaires peuvent être élargis en cas d'événements particuliers de 7 heures à 23 heures ou 24 heures sur 24 selon les besoins, dans le cadre d'un marché public.

Le 116 006 permet d'accueillir, d'écouter, de soutenir, d'informer et d'orienter toutes les victimes. En dehors des horaires d'ouverture, une messagerie est accessible pour laisser ses coordonnées afin d'être rappelés dès l'ouverture. Cette messagerie est également activée lorsque tous les postes sont occupés pour éviter aux appelants de patienter.

Le 116 006 va bien au-delà d'un simple numéro d'orientation car il offre aux victimes un espace de parole anonyme et confidentiel, qui a pour objectifs de libérer la parole, d'évaluer les besoins et les difficultés rencontrées, et propose une orientation personnalisée vers les services localement compétents (associations d'aide aux victimes, associations spécialisées, organismes publics, etc.). Pour faciliter la mise en lien avec les associations d'aide aux victimes, les écoutants peuvent saisir l'association ou effectuer un transfert d'appel. Dans le cas d'une saisine, l'association locale fait elle-même la démarche de prendre attache avec la victime ; dans le cas du transfert, la mise en relation se fait immédiatement à l'issue de l'entretien. Il s'agit d'une véritable prise en charge immédiate et facilement accessible pour toute victime.

Les écoutants, spécifiquement formés, interviennent dans le respect de l'autonomie de la victime, du non jugement, de la bienveillance et de la juste distance. Ils s'appuient sur des procédures écrites régulièrement interrogées pour s'adapter aux évolutions des pratiques.

L'activité du 116 006 est en hausse constante depuis ces trois dernières années, avec une augmentation de 77,7 % des appels en raison d'une plus grande notoriété du numéro et de France Victimes. Cette affluence se retrouve également sur la messagerie interactive qui indique une augmentation de 81,8 % entre 2019 et 2020 et de 283,6 % sur les trois dernières années.

Face à cette situation, et malgré l'avenant au marché public signé en cours d'année, limité par définition, France Victimes a fait le choix de renforcer les équipes par ses propres moyens afin d'assurer un service de qualité et améliorer la prise en charge des appels.

Modes de connaissance du 116 006

En s'intéressant à la façon dont le numéro est connu, on constate que pour une grande majorité (63,4 %), cette connaissance s'est faite par le biais de recherches sur Internet.

Cet effort qui repose donc principalement sur la victime elle-même pourrait être allégé en effectuant davantage de campagne de communication auprès du grand public.

Les autres prescripteurs sont notamment :

- La police ou la gendarmerie pour 2,95 %
- Le corps médical pour 1,05 %
- La justice pour 1,17 %
- La publicité ou les médias pour 2,94 %
- Le réseau associatif pour 7,1 %
- Les autres numéros nationaux pour 6,91 %
- Les relations personnelles pour 1,72 %

La majorité des appels (75,33 %) est effectuée par les victimes elles-mêmes. Pour 24,67 %, ce sont des tiers qui nous contactent.

Parmi les tiers, on relève que :

- 67,95 % proviennent de la famille de la victime
- 17,88 % proviennent de l'entourage amical
- 9,8 % proviennent de professionnels en charge d'une victime
- 4,37 % proviennent d'autres tiers (tiers éloignés, voisins, collègues, etc.)

Les victimes concernées sont majoritairement de sexe féminin (66 %), et lorsque les appelants acceptent de transmettre leur âge, on constate une majorité du côté des 31/50 ans et des plus de 60 ans. Parmi les plus jeunes, les 18/24 ans et les moins de 15 ans représentent une activité importante également.

La nature des infractions

Les atteintes aux personnes sont les infractions les plus représentées (69,8 %). Parmi elles, les violences volontaires sont majoritaires (42,4 %) avec une part importante de violences conjugales (51,5 %). Le deuxième type d'infraction le plus représenté concernent les violences sexuelles (19,8 %).

Parmi les atteintes aux biens, on note une majorité d'escroqueries (67 %).

Les accidents de la circulation ne représentent que 3,1 % des appels.

Les situations d'infractions répétées concernent 32 % des appels avec une part majoritaires d'atteintes aux personnes :

- Les violences volontaires (y compris conjugales) : 48,48 %
- Les violences sexuelles : 11,3 %
- Les menaces/injures : 11,8 %

Parmi les atteintes aux biens, les escroqueries répétées concernent 56,8 % des appels et les dégradations 14,1 %.





Dans la plupart des cas, les personnes contactent le numéro dans un délai de 1 à 3 mois après l'infraction. Cela concerne 60,46 % des appels. S'ensuit un délai de plus d'1 an pour 17,8 % des appels, de 3 à 12 mois pour 6,65 % des appels, et enfin de moins d'1 mois pour 5,44 % des appels.

Au cours des entretiens, on relève une forte demande d'écoute accompagnée d'un besoin d'aide d'ordre juridique. En effet, durant leur parcours, les victimes nous font part de ce sentiment d'avoir été beaucoup entendues (par la police, la justice, l'avocat, etc.) mais peu écoutées. L'aspect juridique est souvent la porte d'entrée de l'appel, ce n'est qu'après une écoute attentive qu'on discerne également un besoin de soutien psychologique, mais ce besoin n'est pas immédiatement formulé dans la plupart des cas.

3 types de mises en relation avec une association locale pour assurer le suivi des victimes dans la durée et en proximité :

L'orientation simple

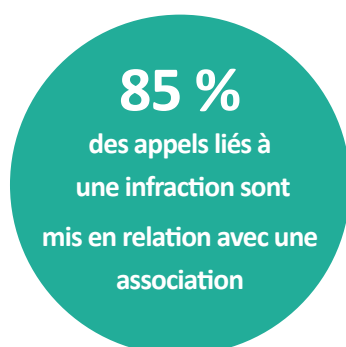
Informar la victime de l'existence d'une structure locale en expliquant en quoi cette structure peut répondre à ses besoins. Les coordonnées ainsi que les informations pratiques sont transmises. La victime peut contacter la structure quand elle le souhaite.

La saisine de l'association

Afin de soulager la victime d'une démarche supplémentaire et de faciliter le lien, le numéro propose de transmettre à l'association locale un dossier de saisine reprenant les informations transmises par la victime, avec son accord, ainsi que ses coordonnées. La victime n'a plus de démarche à faire, l'association locale se charge de la contacter pour lui proposer un rendez-vous. Les victimes sont rappelées dans un délai maximum de 48 heures.

Le transfert direct de l'appel

Assurer le lien entre la plateforme et l'association locale en transférant l'appel à l'issue de l'entretien vers l'association. Cela garantit une prise en charge immédiate de la victime sans rupture de l'entretien.



84,8 % des appels liés à une infraction pénale ont abouti à une mise en relation avec une association d'aide aux victimes pour une prise en charge dans la durée et en proximité. 14,3 % de ces appels ont donné lieu à une orientation complémentaire vers une structure extérieure.

En complément d'une orientation vers une association d'aide aux victimes, ou lorsque la situation n'entre pas dans son champ de compétences, le numéro peut orienter vers un de ses partenaires. Ces derniers sont des associations spécialisées, des organismes publics, des fédérations ou encore d'autres numéros nationaux.

96 % des appels non liés à une infraction ont donné lieu à une orientation vers une structure extérieure.

LES AUTRES MODES DE PRISE DE CONTACT DU NUMÉRO NATIONAL

Bénéficiaires

En 2020, 2836 personnes ont fait l'objet d'échanges écrits avec la plateforme téléphonique de France Victimes.

Support des demandes

Parmi ces 2836 personnes, 2410 ont contacté France Victimes par courrier électronique, 382 par un message posté sur le site internet de France Victimes, 7 via l'application smartphone « Aidez-moi! », 14 par la plateforme Mémo de vie, 5 par courrier postal. Pour les 18 autres situations, soit les personnes ont utilisé un autre mode de contact (réseaux sociaux, fax...) soit France Victimes était à l'origine de l'échange (prise de contact pour mise à disposition de nos services en cas d'événements collectifs, par exemple). Certaines situations ayant donné lieu à plusieurs envois, c'est en tout 3719 sollicitations reçues à France Victimes qui ont été traitées par la plateforme dont 3259 mails et 411 messages site.

Nature de la demande

Sur ces 2836 situations, 2040 concernaient des victimes ou des proches de victimes d'infraction pénale, 312 étaient liées à une procédure civile et 484 portaient sur des questions non directement liées à une procédure judiciaire en cours (ou les messages étaient trop succincts pour identifier la nature de la situation).

Orientations

Suite à ces 2836 sollicitations, on relève :

- 1900 orientations vers une AAV
- 843 orientations vers une ou des structures partenaires du 116006 (hors réseau France Victimes)
- 333 autres orientations

319 situations n'ont pas donné lieu à orientation.

Certaines situations ont donné lieu à plusieurs orientations, ce qui explique que le chiffre total excède le nombre de situations.

Support des réponses

Au total, l'activité courriers/mails de la plate-forme a donné lieu à 3012 réponses : 2682 mails, 12 courriers papier, 318 appels téléphoniques. Plusieurs réponses ont pu être adressées à une même personne, ce qui explique le chiffre total de 3012.



DISPOSITIF COVID AVEMA

Une convention de partenariat a été signée entre l'association AVEMA-France Victimes 01 et la fédération en novembre 2020 suite aux sollicitations du Conseil départemental de l'Ain afin de mettre en place une cellule Covid01 d'écoute et d'orientation dédiée aux personnes touchées par le virus sur le département de l'Ain.

Il s'agit de de mettre en œuvre les actions de soutien suivantes :

- Offrir aux victimes un espace permettant de libérer la parole 7/7 de 9h00 à 21h00,
- Proposer aux victimes/appelants un accompagnement pluridisciplinaire en face à face et dans la durée auprès des professionnels de AVEMA (accompagnement psychologique, juridique et social),
- Recueillir les items préétablis et les transmettre à AVEMA par saisine.

24 appels ont été enregistrés sur la plateforme France Victimes depuis l'ouverture de la cellule dont 5 en 2020.

LE SERVICE D'ÉCOUTE ET DE TÉMOIGNAGE DES VICTIMES D'ABUS SEXUELS DANS L'ÉGLISE

La fédération France Victimes a été sollicitée par la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église catholique (CIASE) afin de convenir d'un partenariat qui a débuté en juin 2019.

Les révélations récentes suggèrent que les abus sexuels n'ont pas constitué des actes isolés et que le silence gardé sur des faits même anciens n'est pas acceptable.

Pour l'Église de France, il s'agissait avant tout de modifier cet état d'esprit, de procéder à un état des lieux aussi complet que possible des affaires d'abus sexuels depuis le début des années 50, de faire face aux drames subis et à la souffrance des victimes, de réfléchir lucidement aux réponses à leur apporter et d'empêcher la reproduction des schémas du passé.

La mission a été confiée à une Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église catholique (CIASE), créée par les Évêques de France, présidée par Jean-Marc Sauvé, vice-président honoraire du Conseil d'État.

Au terme de ses travaux, elle rendra un rapport public à l'automne 2021.

Les missions de la CIASE s'articulent autour de trois grandes phases :

- L'établissement des faits. Pour cela, la CIASE contribuera à libérer la parole des victimes et à recueillir leurs témoignages.
- La compréhension de ce qui s'est passé, les suites réservées, les abus constatés et porter un regard sur ce qui a été mis en place en matière d'aide aux victimes et de traitement des auteurs depuis les années 2000.
- Effectuer des recommandations afin de prévenir la répétition de ces actes.

Entre juin 2019 et octobre 2020, une équipe dédiée composée de 4 écoutants au sein de la plateforme téléphonique de France Victimes s'est chargée de recevoir les appels de ces victimes. Les écoutants ont recueilli le témoignage des victimes au travers d'une écoute empathique et ont pu proposer une prise en charge par le biais des associations d'aide aux victimes locales. Ce sont 3 652 entretiens qui ont été effectués, ainsi que 2 459 mails et 360 courriers qui ont été traités par l'équipe.

Le Tour de France entamé en 2019 par la CIASE a continué en 2020 avec 11 étapes. À chacune d'elles une association France Victimes était présente pour présenter le service d'écoute de la Fédération ainsi que le rôle des associations d'aide aux victimes.

Chaque réunion délocalisée a permis à des personnes victimes de témoigner des violences subies et des conséquences qu'elles avaient eues sur elles-mêmes et leur entourage parfois.

Pour en savoir plus sur
le Tour de France de la
CIASE :

ciase.fr/tour-de-france-de-la-ciase



L'appel à témoignages que nous avons lancé le 3 juin 2019 est maintenant clos.
Nous remercions chaleureusement tous ceux et celles qui y ont participé.

Vos contributions, très riches, sont en cours d'analyse par les membres de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise en vue de l'établissement du rapport public qui sera remis au début de l'automne 2021.



La plateforme téléphonique de la fédération France Victimes, agréée par le Ministère de la Justice, est toujours à votre écoute au **116 006** (numéro gratuit) et peut vous orienter vers l'association d'aide aux victimes de votre département si vous le souhaitez.

Ces associations ont pour mission l'accueil, l'écoute, l'information sur les droits, le soutien psychologique et l'accompagnement dans les démarches des victimes d'infractions pénales, et ce, même si vous ne déposez pas plainte.

2. L'aide aux victimes d'événements collectifs

INTERVENTION SPÉCIFIQUE DE LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE

Chaque année, la plateforme téléphonique de France Victimes est mobilisée dans le cadre d'événements collectifs pour lesquels le numéro national 116 006 peut être soit diffusé, soit mis à disposition pour prendre contact avec un grand nombre de victimes concernées. Dans ce deuxième cas, les écoutants ont une démarche proactive en direction des victimes par le biais d'appels sortants. Ces appels ont pour objectifs d'apporter une écoute, de recenser les besoins, de transmettre les informations officielles et de proposer les services des associations d'aide aux victimes. De plus, conformément à l'instruction interministérielle relative à la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme adoptée le 12 novembre 2015, le numéro activé au sein de la Cellule Interministérielle d'Aide aux Victimes bascule sur le 116006, plateforme de France Victimes en situation post-crise afin d'assurer une prise en charge des victimes sur le long terme.



La Cellule Interministérielle d'Aide aux Victimes bascule sur le 116006, plateforme de France Victimes en situation post-crise afin d'assurer une prise en charge des victimes sur le long terme.

259 appels qui concernent 28 événements collectifs :

- Les attaques terroristes de novembre 2015
- L'ouragan Irma
- Les victimes du Lévothyrox
- L'attentat de Nice
- Les victimes des prothèses PIP
- Les manifestations Gilets jaunes
- La fusillade à Strasbourg en décembre 2018
- L'incendie à Courchevel en janvier 2019
- Les victimes du Mediator
- Les violences sexuelles « Chirurgien »
- L'explosion à Rouen en septembre 2019
- L'escroquerie VGE 2 (véhicule gravement endommagé)
- L'attentat à Londres en novembre 2019
- L'atteinte à l'intégrité du corps d'un défunt
- L'attaque au couteau à Villejuif en janvier 2020
- Les violences sexuelles dans le sport en 2020
- L'accident de motoneige au Canada
- L'incendie à la fourrière de Besançon
- L'accident ferroviaire à Strasbourg en mars 2020
- Le Covid-19
- L'attaque terroriste à Colombes
- L'attentat à Saint Quentin Fallavier
- L'attaque terroriste au Niger
- L'explosion à Beyrouth
- L'attaque terroriste Rue Nicolas Appert
- Le procès Bamako 2020
- L'attaque terroriste à la basilique de Nice
- L'attaque terroriste à Conflans

Le pourcentage d'appels provenant des victimes directes est de 84,4 %, les tiers représentent 15,6 %. Parmi ces derniers, 83 % sont de l'entourage familial de la victime.

BILAN DE L'ACTION AIDE AUX VICTIMES D'ÉVÉNEMENTS COLLECTIFS

Comme toujours en 2020, la Fédération est aux côtés de ses adhérents en cas d'événements collectifs, dès les premiers instants de leur mobilisation.

En 2020, à la suite de 18 événements d'ampleur collective survenus en France ou à l'étranger, la Fédération a été sollicitée par les autorités et est parfois même intervenue dans certaines situations, en appui et en conseils de ses adhérents :

- 7 actes de terrorisme,
- 7 accidents de transports,
- 3 incendies / explosions,
- 1 catastrophe naturelle.

À titre exceptionnel, le Psychologue Référent est intervenu dans la prise en charge de deux ressortissants français vivant à l'étranger. Tous deux, impliqués dans des événements collectifs commis à l'étranger (Attentat à Londres ; Explosion à Beyrouth), souhaitaient un accompagnement psychologique dans leur langue maternelle.



Attentats

Le réseau France Victimes a été mobilisé par les autorités à 7 reprises en 2020 pour la prise en charge de victimes d'attentats.

Au total, 13 familles endeuillées, 15 victimes blessées physiques et nombreux autres blessés psychiques bénéficient d'un accompagnement pluridisciplinaire par 28 AAV sollicitées.

Comme toujours, selon les situations (nombre de victimes, lieu de survenance de l'attentat etc), les dispositifs d'aide ont été adaptés, plus encore cette année au regard de la crise sanitaire, certains attentats ayant eu lieu pendant le premier confinement : ouverture d'un Espace d'Information et d'Accompagnement en cas de nombreuses victimes, tenue de quelques Comités Locaux d'Aide aux Victimes dédiés.



Attentat Villejuif - 3 janvier 2020

Une attaque au couteau s'est produite dans un parc à Villejuif, le 3 janvier 2020 : une victime est décédée et 2 autres ont été blessées.

Le SAJIR APCARS 94 s'est immédiatement mobilisé : la CUMP s'est déployée dans un premier temps dans un magasin à proximité du lieu de l'attentat, pour prendre en charge les personnes impliquées. Elle s'est ensuite déplacée au Commissariat de Créteil, avec l'AAV : cette dernière y a rencontré 4 victimes et a contacté dès le lendemain les victimes recensées de son ressort afin de leur proposer aide et soutien.

France Victimes a par ailleurs saisi 3 AAV d'Île-de-France pour les victimes ne résidant pas dans le Val-de-Marne. Un suivi global des victimes a été mis en place par le SAJIR APCARS.

Attentat à Colombes (92) - 27 avril 2020

Le 27 avril 2020 à Colombes, un individu roulant à bord d'un véhicule a volontairement heurté 2 policiers à moto ainsi qu'une voiture de la police municipale.

Au total, 6 victimes ont été recensées et inscrites sur la liste partagée établie par le Parquet National Anti-Terroriste (PNAT) de Paris : 4 blessés et 2 choqués, tous policiers (Préfecture ou policiers municipaux).

Le PNAT s'est saisi de l'affaire le 28 avril 2020 et une enquête a été ouverte des chefs de « tentative d'assassinats sur personnes dépositaires de l'autorité publique en relation avec une entreprise terroriste et association de malfaiteurs terroriste criminelle ».

La fédération France Victimes a été mobilisée par le ministère de la Justice. Le 116 006 a contacté les 6 victimes recensées sur la liste établie par le PNAT, les coordonnées postales renseignées n'étant que des adresses professionnelles.

6 AAV locales ont ainsi été saisies pour prendre en charge les victimes de cet attentat.



La fédération France Victimes a été mobilisée par le ministère de la Justice.



Le Comité Local d'Aide aux Victimes a décidé l'ouverture d'un Espace d'Information et d'Accompagnement

Attentat à Romans-sur-Isère - 4 avril 2020

7 personnes ont été poignardées dans le centre-ville de Romans-sur-Isère le 4 avril 2020. 2 victimes sont décédées.

Remaid-France Victimes 26 a été mobilisée pour la prise en charge des victimes et de leurs proches.

L'AAV est intervenue dès le 4 avril dans les locaux du centre hospitalier de Romans-sur-Isère, où elle a rencontré 5 victimes impactées, et a pris attache avec les victimes directes dès le 6 avril, suite à leur sortie de l'hôpital.

Un CLAV s'est tenu le 7 avril, auquel l'AAV Remaid-France Victimes 26 et la fédération France Victimes ont participé. À cette occasion, le préfet de la Drôme et le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Valence ont décidé de l'ouverture d'un Espace d'Information et d'Accompagnement (EIA), dès le 8 avril.

Cet espace a été confié à l'AAV Remaid-France Victimes 26, responsable de son animation et de son fonctionnement.

Une information judiciaire a été ouverte à Paris le 8 avril 2020 et a été confiée à 3 juges d'instruction.

Le 5 mai 2020, la fédération France Victimes a participé à un entretien en visioconférence organisé par Remaid-France Victimes 26 et réunissant les différents partenaires de l'EIA (ONAC-VG, CPAM, FENVAC, AFVT, FGTI et un représentant du secteur médico-social).

42 personnes ont été reçues par l'EIA (victimes blessées, proches des familles endeuillées, témoins et aidants). Plus de 200 entretiens ont été réalisés (soutien juridique, psychologique et sophrologie).

2 permanences en visioconférence ont également été organisées avec le Barreau.

L'EIA devait fermer le 20 mai 2020, mais est finalement resté ouvert à l'ensemble du public afin de permettre aux victimes de cette attaque terroriste de toujours avoir un accueil individuel et en cohérence avec celui qui avait été proposé dès le départ.

Les premières auditions de parties civiles ont eu lieu au tribunal judiciaire de Valence début octobre, suivies le lendemain d'une réunion d'information des parties civiles par les juges d'instruction du PNAT. L'équipe de Remaid-France Victimes 26 était présente pour les auditions ainsi que pour la réunion d'information afin d'accompagner les victimes, et poursuit sa mission d'accompagnement dans la durée.

Attentat à Kouré (Niger) - 9 août 2020

Un attentat a été perpétré le 9 août 2020 au Niger dans la réserve aux girafes, près de Kouré : 8 victimes sont décédées dont 6 victimes françaises (des humanitaires employés par l'ONG Acted, leur chauffeur et leur guide nigériens).

Les premiers contacts avec les proches des victimes ont été assurés par le Centre de Crise et de Soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE), relayant les informations au ministère de la Justice (SADJAV).

Le PNAT a souhaité, à titre exceptionnel, et afin d'encadrer juridiquement le recours à une association d'aide aux victimes agréée, saisir directement les associations territorialement compétentes. 5 AAV ont ainsi été immédiatement réquisitionnées pour apporter aide et soutien aux proches de ces victimes décédées.

La fédération France Victimes a participé le 11 août 2020 à une réunion d'information des familles, organisée en présence des 6 familles endeuillées, du CDCS, de la Délégation Interministérielle à l'Aide aux Victimes (DIAV), du SADJAV, du PNAT, de la police scientifique, du Fonds de Garantie (FGTI) et de l'Association Française des Victimes de Terrorisme (AFVT).

Le SADJAV a communiqué à la fédération France Victimes la liste partagée des victimes, permettant de mobiliser 4 AAV supplémentaires. Par ailleurs, 3 appels au 116 006 ont donné lieu à la saisine de 2 nouvelles AAV.

Les corps des victimes ont été rapatriés le 14 août et une cérémonie d'hommage organisée par le MEAE a eu lieu le même jour.

La fédération France Victimes a participé à une « réunion de passation » au Quai d'Orsay le 18 août, avec la DIAV, le SADJAV, et le MEAE. Elle a permis d'échanger sur les informations utiles et a formalisé le passage de la gestion de la crise par le CDCS, à la phase de suivi dans la durée opérée par la DIAV.

Un CLAV organisé par la DIAV a eu lieu le 5 novembre 2020, auquel France Victimes a participé : il s'est tenu le lendemain d'une réunion entre la DIAV et les familles des victimes et a permis de faire un point global sur leur situation.

Attentat rue Nicolas Appert - 25 septembre 2020

Une attaque terroriste est survenue à Paris vendredi 25 septembre 2020 à proximité des anciens locaux de Charlie Hebdo, rue Nicolas Appert. 2 victimes ont été gravement blessées.



Le Pôle National Anti Terroriste a souhaité, à titre exceptionnel, et afin d'encadrer juridiquement le recours à une association d'aide aux victimes agréée, saisir directement les associations territorialement compétentes.

PAV 75 a été mobilisée dans l'immédiateté pour intervenir au centre d'accueil de la mairie de Paris, et a pris en charge les victimes blessées. 16 personnes qui ont vraisemblablement assisté à tout ou partie des événements, ont été entendues par la police judiciaire le jour de l'attaque. Le SADJAV a communiqué la liste recensant ces 16 personnes à la fédération France Victimes, qui a saisi 5 AAV pour leur prise en charge.

Attentat Conflans Sainte Honorine - 16 octobre 2020

Un attentat a eu lieu le 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine (78), au cours duquel un professeur a été tué. Le terroriste a par la suite été neutralisé par les forces de l'ordre à Éragny dans le 95.

Le PNAT s'est saisi de l'enquête dès le 16 octobre, et a immédiatement saisi les 2 AAV CIDFF-France Victimes 95 et CIDFF-France Victimes 78.

Le CIDFF-France Victimes 78 était présent au Secteur d'Action Sociale de Conflans, au sein duquel l'AAV a disposé d'un bureau dédié « association aide aux victimes » pour répondre notamment aux questions juridiques qui pourraient se poser.

La CUMP a également été mobilisée dès le 16 octobre au soir et a pu assurer la prise en charge de 16 policiers impliqués.

3 postes d'urgence médico-psychologiques ont été ouverts les 16 et 17 octobre : 2 à Conflans-Sainte-Honorine (un pour les élèves, parents et enseignants, où est intervenue la Directrice du CIDFF-FV 78, ainsi qu'un autre pour les autres personnes choquées qui en ressentiraient le besoin) et un à Éragny. Un dispositif téléphonique a été mis en place et était opérationnel au 17 octobre.

La fédération France Victimes a en parallèle mobilisé 3 AAV supplémentaires pour la prise en charge des proches endeuillés : Justice Et Citoyenneté (JEC) 03, Montjoye 06 et AVMP 32.

Au total, 5 AAV ont été sollicitées.

La Directrice de JEC 03 s'est immédiatement mise à disposition des parents de la victime, s'est rendue à leur domicile et a fait le lien avec le reste de la famille. Sur demande des victimes, et en accord avec le cabinet du Président de la République, elle a accepté, avec son Président, de les accompagner à Paris et est restée à leurs côtés durant près d'une semaine. Elle a également fait le lien par la suite avec les AAV localement compétentes pour une prise en charge de proximité au long terme.

La fédération France Victimes est intervenue auprès de la famille de la victime : accueil des parents et des deux sœurs de la victime à l'IML, accompagnement dans les premières démarches (obsèques, premières informations quant aux démarches à effectuer etc), en lien avec la Directrice de JEC 03. La Fédération et l'AAV locale ont par ailleurs assisté à la cérémonie d'hommage national.

À la suite de la première phase « d'urgence », le CIDFF-FV 95 a mis en place fin octobre, à la demande de la ville d'Éragny, une permanence dédiée à la Maison des associations une demi-journée par semaine, via un binôme psy-juriste. Plusieurs riverains notamment ont pu bénéficier d'une prise en charge.

L'accompagnement dans les premiers temps, proposé à la famille endeuillée, s'est révélé assez inédit, dans la mesure où il s'est déroulé à Paris, qui n'était pas le lieu de résidence des proches de la victime



Crédit : elysee.fr

ni celui de l'association locale JEC 03. Il a de fait généré une forte implication de l'équipe de l'association, largement appuyée par l'expertise de la Fédération qui a également participé au dispositif de prise en charge. À la demande de la famille, le portrait de Samuel Paty a été remis au collègue dans lequel il enseignait.

Le soutien dans la durée se poursuit désormais dans l'Allier.

Attentat Notre Dame de l'Assomption à Nice - 29 octobre 2020

Le 29 octobre, un attentat a eu lieu au sein de la basilique Notre Dame de l'Assomption à Nice ; 3 victimes sont décédées. Le PNAT a réquisitionné la fédération France Victimes pour intervenir sur cet événement.

L'AAV Montjoye 06 est immédiatement intervenue sur place, avec les équipes de la CUMP et de la Croix Rouge, dans un lieu réquisitionné pour y accueillir toutes les personnes qui auraient eu besoin d'un premier soutien psychologique. L'AAV n'y a toutefois reçu aucune victime. L'AAV s'est également rendue à l'hôtel situé en face de la basilique, afin de proposer aide et soutien aux clients témoins et au personnel, des personnes ayant été psychologiquement impactées après avoir assisté à la scène de leur balcon.

Le 29 octobre, l'AAV a répondu à 4 sollicitations directes en lien avec l'attaque ; toutes ces personnes ont pu bénéficier d'un soutien psychologique par les psychologues de l'AAV.

L'EIA s'est mis à disposition des 7 policiers municipaux, 6 particuliers et des 3 familles endeuillées, pour leur apporter aide et soutien.

L'AAV a également été sollicitée par plusieurs victimes de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016, pour qui les symptômes ont été réactivés par cette nouvelle attaque.

Aucun CAF (Centre d'Accueil des Familles) n'a été mis en place, en revanche l'EIA tenu par Montjoye a été identifié comme lieu dédié d'accompagnement des victimes et de leurs proches.

Eu égard aux contraintes sanitaires, la présence d'autres partenaires au sein de l'EIA n'a pas été possible, toutefois d'autres modalités de soutien ont pu être envisagées (par exemple un entretien avec le partenaire concerné en visioconférence à l'EIA, en présence de la victime).

La fédération France Victimes a également été mobilisée, en soutien aux équipes de Montjoye, pour l'accompagnement des premières victimes venant en entretien. Elle a également assisté à l'hommage rendu aux victimes à Nice, aux côtés de l'AAV locale.

Accidents collectifs

35 AAV France Victimes, appuyées par la Fédération, sont intervenues courant 2020 pour 10 accidents collectifs en France ou à l'étranger, suite auxquels 37 victimes sont décédées et plusieurs centaines d'autres ont été blessés physiquement et psychologiquement. Aide et soutien ont systématiquement été proposées aux victimes et à leurs proches, selon des modalités et des dispositifs qui ont à chaque fois différés, pour s'adapter toujours au mieux au contexte de l'accident et aux besoins des victimes.



Aucun CAF (Centre d'Accueil des Familles) n'a été mis en place, en revanche l'EIA tenu par Montjoye a été identifié comme lieu dédié d'accompagnement des victimes et de leurs proches.



La difficulté sur cette situation tient au fait qu'il est assez compliqué - comme c'est plus souvent le cas pour des accidents survenus à l'étranger - d'obtenir des informations sur les circonstances de l'accident, ce qui est pourtant une grande demande des familles.

Accident de motoneige au Québec - 20 janvier 2020

Un accident de motoneige est survenu le 20 janvier 2020 sur un bras de la rivière du lac Saint-Jean au Québec : 5 victimes sont décédées, et 3 ont eu la vie sauve.

France Victimes a mobilisé 3 AAV locales, qui se sont mises à disposition des victimes et assurent leur accompagnement dans la proximité.

Le Pôle Accidents Collectifs à Paris a ouvert une « enquête miroir » en France et le recueil des dépôts de plainte des victimes souhaitant effectuer une telle démarche s'est mis en place, en lien avec le réseau France Victimes.

La difficulté sur cette situation tient au fait qu'il est assez compliqué - comme c'est plus souvent le cas pour des accidents survenus à l'étranger - d'obtenir des informations sur les circonstances de l'accident, ce qui est pourtant une grande demande des familles ; ces dernières, avec les victimes directes, sont très soudées et échangent très régulièrement, en lien avec leurs AAV locales.

Accident d'avion entre la Dominique et la Guadeloupe - 16 février 2020

4 victimes ont été portées disparues, dont 3 membres d'une même famille.

France Victimes GUADAV a été mobilisée par le parquet de Pointe-à-Pitre pour apporter aide et soutien aux familles endeuillées.

Incendie à Strasbourg - 27 février 2020

5 victimes sont décédées dans cet incendie et au moins 7 victimes ont été blessées. SOS Aide aux Habitants a été mobilisée par le Parquet de Strasbourg.

Un Centre d'Accueil des Familles (CAF) a été ouvert par la Préfecture les 27 et 28 février 2020 : au total, sur ces 2 journées, 48 victimes ont été accueillies, informées et accompagnées par l'AAV. Les 7 victimes blessées ont par ailleurs toutes été contactées.

33 victimes ont été accompagnées par les services de SOS Aide aux Habitants et la police, sur site, pour récupérer leurs papiers et quelques effets personnels puis reconduites au CAF pour un débriefing. L'AAV a transmis systématiquement ses coordonnées afin de soutenir les familles endeuillées pour les démarches juridiques, les dépôts de plaintes et autres.

Déraillement d'un train à Saverne - 5 mars 2020

Un train reliant Strasbourg à Paris a déraillé le matin du 5 mars 2020, environ 20 minutes après son départ. Il transportait 396 personnes ; le conducteur a été gravement blessé et 37 passagers l'ont été plus légèrement.

La fédération France Victimes a été mobilisée dans le cadre du contrat de partenariat avec SNCF, pour assurer un renfort opérationnel en gare au niveau de la salle des attendants.

2 salariés de la Fédération sont ainsi intervenus Gare de l'Est, afin de prendre en charge les victimes rapatriées sur Paris.

Lors du rapatriement des victimes, un accompagnement était effectué par des personnels SNCF et 4 psychologues de la Protection civile.

À leur arrivée à Paris, une seule victime a nécessité une prise en charge, un prestataire de la SNCF présent dans le train, très impacté.

À Strasbourg, l'AAV locale SOS Aide aux Habitants-France Victimes 67 a été mobilisée pour la prise en charge des victimes dans le cadre du partenariat avec SNCF, via la Préfecture au Centre des impliqués à Ingenheim, où étaient rapatriés les passagers indemnes, puis en gare de Strasbourg à la demande de SNCF. La directrice de l'AAV, 2 psychologues et 2 juristes étaient présents à la salle des attendants.

5 autres AAV ont été saisies à l'occasion de cet événement.

Le 10 juin 2020, la SNCF a communiqué à la fédération France Victimes une liste recensant 43 victimes de l'accident.

Le 116 006 a contacté les victimes pour lesquelles aucune coordonnée postale n'était renseignée, donnant lieu à la saisine d'une AAV supplémentaire.

Au total, 7 AAV ont donc été mobilisées pour cet événement.

Des contacts ponctuels demeurent, notamment pour le suivi de la phase d'indemnisation amiable des victimes.

Accident de voiture sur l'autoroute A7 dans la Drôme - 20 juillet 2020

Le 20 juillet 2020, un accident de voiture s'est produit sur l'autoroute A7 à hauteur de la commune d'Albon dans la Drôme, causant 9 victimes dont 5 décédées.

L'association Remaid-France Victimes 26 s'est mise à disposition spontanément le jour de l'accident auprès de son parquet. En parallèle, une cellule de crise a été ouverte à la Préfecture de la Drôme.

Les questions des victimes étaient essentiellement relatives au rapatriement des corps et à la possibilité de se rendre en Algérie pour assister aux cérémonies d'obsèques de 2 des enfants décédés, dans le contexte du Covid-19.

Le conducteur du véhicule étant hospitalisé à Lyon, un lien a été fait par Remaid-France Victimes 26 vers l'association lyonnaise VIFFILAVI.



L'association Remaid-France Victimes 26 s'est mise à disposition spontanément le jour de l'accident auprès de son parquet. En parallèle, une cellule de crise a été ouverte à la Préfecture de la Drôme.

Accident de voiture sur la RN2 - 28 juillet 2020

Le 28 juillet 2020, un camion a percuté une voiture sur la RN2 : 4 victimes sont décédées et 1 gravement blessée.

L'association France Victimes 02 a été appelée par le parquet suite à l'accident le 28 juillet 2020 pour se rendre au commissariat de police de Laon, afin d'apporter un soutien psychologique aux victimes et éventuels témoins. Un juriste et une psychologue se sont rendus sur place.

L'AAV est revenue au commissariat le lendemain après une nouvelle sollicitation par le parquet, afin de prendre en charge le père des 3 enfants décédés et sa compagne.

Le 30 juillet, la psychologue de l'association s'est rendue au tribunal judiciaire suite à la demande du procureur de Laon, afin de l'assister

lors de sa rencontre avec les parents et compagnons respectifs des victimes.

L'AAV a également contacté toutes les personnes présentes au moment de l'accident, soit environ une douzaine de personnes, pour leur offrir aide et soutien. Les familles des victimes décédées ont toutes été rencontrées par l'AAV et font l'objet d'un suivi psychologique et juridique.

L'AAV des Hauts-de-Seine a également été mobilisée pour la prise en charge des proches d'une victime décédée qui résidait dans ce département.

Explosions à Beyrouth (Liban) - 04 août 2020

Une double explosion s'est produite le 4 août 2020 dans la zone portuaire de Beyrouth, au sein des entrepôts.

L'explosion a fait d'importants dégâts à plusieurs kilomètres à la ronde (effondrement de bâtiments, explosion de vitres...), plus de 200 victimes sont décédées et plus de 6500 ont été blessées.

Un lieu d'accueil des victimes françaises a été ouvert dès le 6 août 2020, afin d'offrir aux victimes des consultations médicales, du soutien psychologique et d'assurer les urgences consulaires.

Cet espace a reçu 700 Français (150 ont rencontré un psychologue, 270 ont formulé des demandes sociales et 30 ont bénéficié d'une aide exceptionnelle de l'ambassade à hauteur de 500 euros) et a fermé le 14 août 2020, à l'exception du pôle social qui est resté ouvert et a été renforcé.

Un numéro local a été activé sur place pour offrir également une réponse téléphonique (plus de 600 appels ont été reçus).

Une communication du 116 006 a été réalisée par le ministère de la Justice sur les réseaux sociaux et par le MEAE via des affichages dans les aéroports du Liban, à l'arrivée à Paris des voyageurs en provenance du Liban, ainsi que dans le lieu d'accueil pour les victimes françaises.

La fédération France Victimes a été réquisitionnée par le Pôle Accidents Collectifs (PAC) du Tribunal Judiciaire de Paris dès le 6 août 2020, une enquête pour homicides et blessures involontaires ayant été ouverte.

Une liste recensant 99 victimes franco-libanaises et françaises présentes sur place a été établie par le Centre De Crise et De Soutien (CDCS) du MEAE et transférée à la Fédération par le PAC.

Un lien a été fait avec le SADJAV et le CDCS pour se coordonner sur les prises de contact et appels sortants pour prendre attache avec ces victimes françaises recensées.

Les écoutants du 116 006 ainsi que le Service Animation Réseau de la Fédération ont procédé au rappel des victimes françaises et franco-libanaises.

Le 116 006 a également reçu des appels et emails provenant principalement de proches résidant en France et souhaitant rapatrier leur famille restée au Liban. Ces sollicitations ont donné lieu à la saisine de 10 AAV locales.

PAV 75 a par ailleurs été mobilisée pour intervenir auprès d'une famille des deux victimes décédées.

La fédération France Victimes a également fait le lien avec la



La fédération France Victimes a été réquisitionnée par le Pôle Accidents Collectifs (PAC) du Tribunal Judiciaire de Paris dès le 6 août 2020, une enquête pour homicides et blessures involontaires ayant été ouverte.

Fondation de France afin d'envisager les possibilités de prises en charge financières des « installations » en cas de retour en France et d'impossibilité de prise en charge pour les victimes (assurance rapatriement ou autre), mais aussi avec l'association France Horizon afin de savoir si des orientations étaient possibles pour certaines situations en cas de besoin de relogement.

Incendie à Vincennes - dans la nuit du 10 au 11 août 2020

Un incendie est survenu dans un immeuble à Vincennes dans la nuit du 10 au 11 août 2020. 2 victimes sont décédées. L'AAV SAJIR APCARS 94 s'est mise à disposition du parquet de Créteil et a pris attache avec la CUMP 94.

La fédération France Victimes a diffusé au syndic gérant l'immeuble les coordonnées du 116 006 et de l'AAV locale du 94 s'il souhaitait les diffuser aux victimes, proches, occupants et aux personnes évacuées et/ou blessées.

Collision entre un ULM et un avion de tourisme à Loches - 10 octobre 2020

Le 10 octobre 2020, un ULM est entré en collision avec un avion de tourisme à Loches. 5 victimes sont décédées.

L'AAV France Victimes 37 a été requise par le parquet le 12 octobre 2020 pour la prise en charge des familles endeuillées. L'association a obtenu la liste des ayants-droits des victimes décédées et les a contactées pour leur expliquer son rôle et se mettre à disposition. FV 37 a doublé cet appel de l'envoi d'un email à leur attention, avec la mention des coordonnées de l'AAV localement compétente (les familles résidant dans les départements 86 et le 87).

La Fédération France Victimes a donc saisi les AAV PRISM-SAVI 86 et France Victimes 87 pour qu'elles prennent attache avec les victimes résidant sur leur territoire, si ces dernières ne se manifestaient pas auprès d'elles spontanément.

Crash d'un hélicoptère à Bonvillard en Savoie - 8 décembre 2020

Un hélicoptère du Service aérien français (SAF) s'est écrasé à Bonvillard en Savoie le 8 décembre 2020 : sur les 6 personnes à bord, 5 sont décédées.

L'AAV AVIJ des Savoie a été réquisitionnée par le parquet de Chambéry le 9 décembre 2020, aux fins d'aide auprès des proches des victimes décédées.

L'AAV a recontacté les compagnes et mères des enfants des personnes décédées, ainsi que des parents des victimes directes. 6 proches au moins ont pu rencontrer la psychologue de l'AAV à Albertville.

Des mises en relation ont été effectuées avec d'autres AAV locales le cas échéant.

L'AAV a également aidé certains proches pour se constituer partie civile auprès du cabinet du juge d'instruction en charge du dossier, et a fait le lien avec l'employeur et l'assureur afin de faciliter la mise en œuvre des contrats prévoyance.



L'association France Victimes locale réquisitionnée par le Parquet pour la prise en charge des familles endeuillées.

Catastrophe naturelle

Intempéries dans les Alpes Maritimes - Tempête Alex - 2 octobre 2020

De violentes intempéries liées à la tempête Alex ont frappé les Alpes-Maritimes le 2 octobre 2020, déclenchant des crues record et causant des dégâts considérables.

3 communes ont été particulièrement impactées : Roquebillière, Saint-Martin-Vésubie et Breil-sur-Roya.

Au moins 5 victimes sont décédées, et les sinistrés ont été profondément choqués.

Les 2 AAV Montjoye et Harpèges ont été mobilisées dès le 3 octobre 2020, à la demande de la Préfecture dans le cadre du plan ORSEC-NOVI.

Des équipes se sont rendues à l'aéroport de Nice et sur la commune de Menton, pour apporter aide et soutien aux sinistrés qui y ont été rapatriés. 12 professionnels des AAV se relayés chaque jour durant une semaine, de 9h à 22h.

Le Président de la République s'est rendu sur site le 7 octobre 2020 et a signé un arrêté de déclaration de catastrophe naturelle pour 55 communes des Alpes-Maritimes (publié le 8 octobre).

En vue de l'organisation sur le long terme, une réunion organisée par la Préfecture (DDCS) le 12 octobre a eu pour finalité de présenter les dispositifs d'aide aux sinistrés mis en place (Conseil Départemental, Métropole, ARS etc), auxquels les 2 AAV des Alpes-Maritimes ont proposé de s'intégrer, si besoin avec l'aide des AAV de la région PACA étendue.

Renforcées par les équipes des AAV avoisinantes (Montpellier, Avignon, Aix-en-Provence, Marseille), les AAV des Alpes-Maritimes ont par la suite assuré une présence durant quelques jours dans 4 des 6 points de proximité de prise en charge ouverts, dont un très fréquenté (au moins 50 personnes reçues par jour). Le nouveau confinement fin octobre 2020 a rendu complexe ces modalités de mobilisation.

Un CLAV présidé par le Préfet délégué en charge de la reconstruction et le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Nice a eu lieu le 8 décembre, en présence de la DIAV, auquel la Fédération et les 2 AAV locales ont participé.

Cette rencontre a été l'occasion pour la Fédération de se déplacer sur site pour faire un point en amont avec les équipes de terrain et réfléchir ensemble au dispositif d'aide aux victimes le plus adapté et complémentaire avec ceux déjà déployés.



L'aide aux victimes de catastrophes naturelles est intégrée aux compétences de France Victimes depuis un décret de mai 2017.

ACTIONS GRANDS PROCÈS

La mobilisation du réseau France Victimes pour l'accompagnement des victimes s'inscrit dans la durée, et concerne aussi le temps plus particulier du procès.

Malgré le contexte sanitaire dégradé de l'année 2020 et le ralentissement consécutif de l'activité judiciaire, en particulier lors du premier confinement, plusieurs « grands » procès ont eu lieu, dont l'organisation a été bouleversée à de nombreuses reprises, ce contexte jouant également indéniablement sur l'état psychique des parties civiles.

Les associations locales ont elles aussi dû, encore plus que d'ordinaire, s'accomoder à de telles contraintes.

Les dispositifs particuliers mis en place ont concerné aussi bien des procès à l'étranger qu'en France, avec, sur ce point, le début des procès en lien avec la vague d'attentats qui a touché la France depuis 2015 impliquant une sollicitation particulièrement accrue de l'association Paris Aide aux Victimes, avec un retentissement sur l'ensemble du Réseau.

Procès du Médiateur

Il s'était ouvert au Tribunal judiciaire de Paris en septembre 2019, pour une durée prévisible de 6 mois.

Environ 6500 personnes se sont constituées parties civiles.

PAV avait mis en place un dispositif d'accompagnement des victimes pour toute la durée des audiences. Néanmoins, en raison de la crise sanitaire, le procès, qui était en cours lors du premier confinement, a été suspendu le 16 mars, pour reprendre le 2 juin 2020. Cette interruption a pu s'avérer compliquée à gérer pour certaines parties civiles, repoussant de plusieurs mois encore les délais de jugement. Il s'est finalement terminé en juillet 2020 ; le délibéré sera rendu en mars 2021.

Procès Attentats Paris Janvier 2015

Initialement, le procès devait avoir lieu devant la Cour d'assises spécialement composée au Tribunal de Paris, du 4 mai au 10 juillet 2020.

PAV avait été mobilisée par le PNAT afin de mettre en place un dispositif de soutien et d'accompagnement des parties civiles ; près de 200 victimes étaient au départ constituées parties civiles.

Plusieurs mois en amont, un courrier a été adressé par PAV aux parties civiles, les informant :

- du dispositif lors du procès,
- de l'organisation d'une réunion d'information, pour celles qui le souhaiteraient au Tribunal de Paris,
- et leur joignant un questionnaire afin de connaître leurs



Pour un bilan sur ce dispositif d'accompagnement, consultez un article de PAV

www.jac.cerdacc.uha.fr/le-dispositif-daccompagnement-des-victimes-au-proces-des-attentats-de-janvier-2015-c-damiani-et-m-herry/



intentions d'assister aux audiences, ou pas.

Toutes ces informations logistiques et organisationnelles émanant de PAV ont été diffusées à l'ensemble du Réseau par la Fédération. Ce fut ainsi pour plusieurs AAV l'occasion de reprendre attache avec les victimes de leur ressort, afin d'envisager avec elles ces futures audiences, les démarches à réaliser et les dispositifs d'aide qui seraient déployés sur place.

En raison de la crise sanitaire du Covid-19, le procès a été retardé et a finalement débuté le 2 septembre 2020. À l'approche du procès, la Fédération a de nouveau mobilisé les AAV initialement saisies en janvier 2015 aux fins de :

- faire un point et proposer un nouvel accompagnement,
- s'assurer qu'elles avaient bien tous les éléments d'informations sur ce futur procès : ses dates, la réunion d'information, si elles sont bel et bien constituées parties civiles (si elles le souhaitaient), si elles ont renvoyé le questionnaire à PAV, les infos concernant les frais de justice etc.,
- assurer le cas échéant le lien avec Paris Aide aux Victimes.

Ce procès était « exceptionnel » sur plusieurs aspects :

- par son organisation : 171 volumes de procédure, 200 parties civiles en début de procès, 94 avocats, 144 témoins, 90 médias accrédités dont 27 étrangers. Afin de respecter les règles de distanciation sociale (dues au Covid-19), et compte tenu du nombre élevé de personnes présentes pour ce procès, 4 salles ont été aménagées dans l'enceinte du tribunal pour le suivi des débats : une salle d'audience principale et 3 salles de retransmission.

- c'est la première fois qu'un procès pour terrorisme a été filmé. Le PNAT en a en effet demandé l'enregistrement afin de créer des archives historiques, tous les enregistrements ayant ensuite été transmis aux Archives nationales.

Des mesures d'accompagnement des victimes ont été mises en œuvre tout au long du procès par l'AAV PAV 75, pour soutenir les victimes : une équipe de 8 professionnels de l'AAV (2 accueillants et 6 psychologues) a ainsi été présente en permanence au tribunal lors des audiences, pour accueillir, écouter, aider psychologiquement et juridiquement toutes les victimes.

Le verdict a été rendu en décembre 2020.

Ce procès a constitué à certains égards une forme de « première étape » - considérant notamment la nature des faits jugés, son ampleur - pour la juridiction parisienne et PAV, s'agissant de la préparation du procès des attentats de Novembre 2015.

Préparation du procès des Attentats - 13 novembre 2015

Le procès des attentats du 13 novembre 2015 est prévu pour septembre 2021 devant la Cour d'assises de Paris et devrait durer au moins 6 mois. L'AAV PAV 75 a été mobilisée par les autorités judiciaires pour mettre en place un dispositif d'accompagnement des parties civiles au procès.

Dès 2020, des échanges ont eu lieu entre PAV et la Fédération : en effet devant le nombre important de parties civiles (près de 2000, ce nombre étant encore appelé à augmenter), une mobilisation

générale du Réseau France Victimes s'avèrera indispensable, outre l'action primordiale de PAV.

102 AAV avaient été sollicitées suite à ces attentats, ce qui révèle que les victimes et familles de victimes sont véritablement réparties sur tout le territoire.

Dans ce cadre, dès la rentrée de septembre 2020, France Victimes a adressé à l'ensemble des AAV un état des premières démarches engagées par PAV, et notamment l'envoi d'un questionnaire aux victimes, à leurs avocats, aux associations de victimes, afin d'avoir une estimation de leurs premières intentions de venir à Paris pour le procès.

Un groupe de travail « Parties civiles » sera par la suite mis en place par la Cour d'appel de Paris, auquel PAV et France Victimes seront associés tout au long de l'année 2021.

Procès en appel Attentat du musée du Bardo (Tunisie) 18 mars 2015

France Victimes a été sollicitée par la DIAV en vue du procès en appel de l'attentat du Bardo : les modalités de ce procès étaient les mêmes qu'en première instance, concernant la prise en charge des frais des victimes qui souhaiteraient se rendre à l'audience en Tunisie voire à Paris, comme pour l'organisation logistique à Paris lors du procès.

Le procès d'appel, initialement prévu en janvier 2020, a toutefois connu plusieurs dates de report. L'audience s'est finalement tenue le 11 juin 2020, et le verdict a été rendu le 19 juin 2020.

La Fédération s'est attachée à rester en lien avec les victimes françaises durant toute cette période afin de les informer de la teneur du verdict, les victimes ne pouvant en effet guère se déplacer à ce moment, qui a correspondu pour l'essentiel à la première période de confinement en France.



Procès attentats de Bamako - 7 mars et 20 novembre 2015

Pour rappel, un attentat perpétré au bar-restaurant « la Terrasse » de Bamako avait eu lieu le 7 mars 2015, causant le décès d'une victime française et 2 victimes françaises directes.

Un second attentat, à l'hôtel « Radisson Blu » à Bamako, a eu lieu le 20 novembre 2015 : 20 personnes sont décédées et 10 personnes ont été blessées. 12 Français étaient également présents dans l'hôtel (membres de l'équipage Air France).

Le procès de ces attentats s'est tenu les 27 et 28 octobre au Mali. L'audience a été retransmise à la Cour d'appel de Paris. Elle concernait au total 17 parties civiles françaises.

À la demande du ministère (DIAV et SADJAV), et comme ce fut le cas pour un certain nombre de procès concernant des attentats survenus à l'étranger avec des victimes françaises, un dispositif global a été mis en place par la Fédération, afin d'assister et d'accompagner de façon individuelle les parties civiles qui souhaitent assister à ce procès, à compter du 27 octobre 2020, lors de sa retransmission à Paris.

”
Comme c'est le cas pour un certain nombre de procès concernant des attentats survenus à l'étranger avec des victimes françaises, un dispositif global est mis en place par la Fédération, afin d'assister et d'accompagner de façon individuelle les parties civiles qui souhaitent assister à un procès.

La fédération a ainsi pris attache avec les victimes, pour échanger sur leur venue ou non à la retransmission, et leur fournir des informations sur la prise en charge de leurs frais de justice (frais de transport, d'hébergement et de repas).

13 victimes ont exprimé le souhait d'assister au procès, 11 sont effectivement venues.

La fédération France Victimes (psychologue référent et directrice juridique) a assuré une présence auprès des victimes les 2 jours d'audience, accompagnés du SADJAV, aux côtés de la DIAV et de l'autorité judiciaire parisienne.

Par la suite, les victimes ont été recontactées par la Fédération afin de recenser leurs justificatifs pour la prise en charge des frais de justice et les rembourser, mais aussi les mettre en lien pour certaines avec leur AAV locale, pour un soutien psychologique en particulier.

Procès des "SDF de Niort" - Octobre-novembre 2020

France Victimes 79 a mis en place un dispositif d'accompagnement pour les parties civiles de ce procès qui a duré 3 semaines, et a pu dans ce cadre bénéficier du soutien et des conseils de l'équipe de la Fédération.

La psychologue a surtout été sollicitée par les parties civiles ; l'AAV a très bien été identifiée par les différentes parties durant tout ce temps des audiences.



Il est à noter que systématiquement, plusieurs mois avant un procès qualifié d'« exceptionnel » par le ministère de la Justice, ce dernier sollicite la Fédération pour s'assurer que l'association locale concernée a bien été mobilisée par son Parquet afin de mettre en place un dispositif d'aide et de soutien pour les victimes pour toute la durée du procès

3. Un accompagnement institutionnel sur le long terme

L'aide et le soutien dans la durée des victimes d'événements collectifs sont assurés principalement par les AAV locales. Néanmoins, la Fédération peut être amenée à participer à cet accompagnement au long cours, sur un plan davantage institutionnel, qui se manifeste sous différentes formes :

Suivi de l'action et soutien des associations locales dans leurs démarches de soutien au long cours des victimes d'événements collectifs

Ce suivi est assuré par la transmission de toutes nouvelles informations importantes pour cet accompagnement, et la demande de proactivité dans la durée (ainsi en est-il pour de nombreux événements survenus en 2019, tels que l'incendie de Lubrizol, le crash aérien de l'Éthiopian Airlines, les attentats de manière générale etc.).

Focus sur l'Incendie Courchevel - 20 janvier 2019

Dès janvier 2020, la Fédération s'est attachée à recenser les victimes ou proches particulièrement impactés par l'événement (familles endeuillées, victimes blessées graves et victimes ayant subi un choc important), afin de procéder à la dernière phase de distribution des dons du Lion's Club. France Victimes a ainsi mobilisé de nouveau les AAV ayant accompagné ces victimes, directement ou par l'intermédiaire de l'AVIJ des Savoie.

Par la suite, un recensement des besoins sociaux a été coordonné par la Référente accompagnement social de la fédération France Victimes, en lien avec les AAV concernées, dans le but de finaliser la distribution des dons collectés par le Lion's Club.

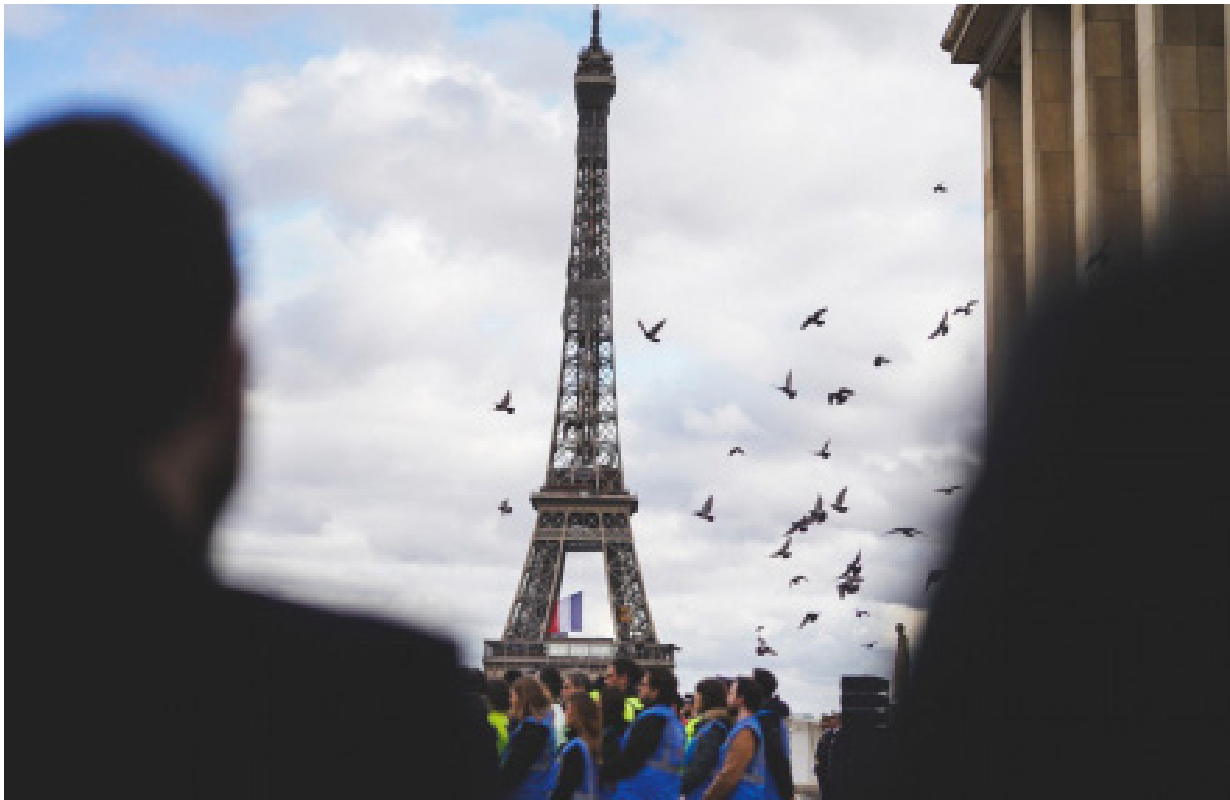
Une Commission d'attribution des demandes d'aides financières s'est tenue le 10 juillet 2020, afin de déterminer les modalités de distribution du reliquat des dons. Les derniers versements ont été réalisés en septembre 2020.

Cette démarche proactive, articulée dans le temps a permis de garder un lien avec les victimes et de détecter les vulnérabilités individuelles, voire d'ajuster les besoins en termes d'accompagnement. Ainsi, en complémentarité du droit commun et des accompagnements proposés par les AAV, les dons versés ont contribué au soutien et à la résolution des difficultés socio-économiques rencontrées par les personnes victimes et des familles endeuillées à la suite à l'évènement.

Participation aux hommages

La crise sanitaire a considérablement réduit le nombre de telles manifestations. En octobre 2020, France Victimes a participé à 2 hommages rendus aux victimes : suite à l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine, et suite à l'attentat survenu à Nice à la basilique Notre-Dame.

En parallèle, les associations locales assurant l'accompagnement des victimes sont elles aussi mobilisées pour ces temps de commémoration.



Focus sur la Première Journée d'hommage aux Victimes du terrorisme - 11 mars 2020

Instituée par décret du 7 novembre 2019, la première Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme a eu lieu le 11 mars 2020 : au niveau national, cette cérémonie s'est tenue à Paris (au Trocadéro), sous l'égide du Président de la République.

En amont, le Réseau France Victimes, ainsi que les différentes associations de victimes et autres acteurs impliqués dans cette organisation - discutée et décidée dans le cadre de plusieurs réunions à l'Élysée -, ont largement relayé les informations de cette cérémonie nationale, afin de permettre aux victimes souhaitant y être invitées de pouvoir être présentes.

Une délégation France Victimes composée des équipes de la Fédération et des AAV d'Île-de-France y a également assisté.

Chants, lectures, discours officiels, geste mémoriel ont pour l'essentiel guidé le déroulement de cette cérémonie.

À l'issue, une rencontre de pupilles de la Nation avec le Président de la République a été organisée, hors presse, puis il y a eu une remise de médailles nationales de reconnaissance des victimes d'actes de terrorisme, pour celles l'ayant demandé, effectuée par les membres du gouvernement.

En parallèle, d'autres événements ont été organisés dans de nombreux autres départements, impliquant à chaque fois le réseau France Victimes.

Participation aux travaux de réflexion sur un Musée mémorial des sociétés face au terrorisme

La création d'un musée-mémorial en hommage aux victimes du terrorisme est un engagement présidentiel pris en septembre 2018 sur proposition du Comité mémorial mis en place par la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, et dont les travaux ont été confiés à la DIAV.

Remis le 10 mars 2020 au Premier ministre, le rapport de préfiguration de la création du Musée-mémorial préconise qu'il remplisse 3 fonctions : être un lieu d'hommage et de recueillement, mais également un musée d'histoire et de société, un lieu de transmission sociale, pédagogique, culturelle et scientifique.

C'est ainsi que lors de la Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme, le Président de la République a entériné les propositions du rapport et a confié à Monsieur Henry Rouso la création d'un Musée mémorial des sociétés face au terrorisme.

La mission poursuit donc ses travaux autour de ce futur musée mémorial, via plusieurs réunions organisées courant 2020, auxquelles France Victimes a participé, au côté notamment des associations de victimes.

Il est important, symboliquement, pour le Réseau d'aide aux victimes d'être associé à ces travaux sur la mémoire collective, sujet si important pour de nombreuses victimes et qui participe largement à leur résilience.

4. Nouvelle gestion de crise des événements collectifs et implication du réseau France Victimes

Par instruction interministérielle du 21 janvier 2020, le Premier ministre a créé, en remplacement de la CIAV (Cellule Interministérielle d'Aide aux Victimes) une Cellule Interministérielle d'Information du Public et d'Aide aux Victimes (C2IPAV), dont le nom public est *Infopublic*.

Immédiatement après la crise, cette C2IPAV, déclenchée sur décision du Premier ministre (ou du ministère de l'Intérieur), aura notamment pour mission :

- d'informer le public,
- d'accompagner les victimes et leurs proches,
- de participer au bilan victimaire.

Cette cellule est désormais compétente pour toutes les crises majeures survenant sur le territoire national, qu'il s'agisse d'un attentat comme c'était déjà le cas auparavant, mais également désormais d'un accident collectif, sanitaire, technologique ou encore d'une catastrophe naturelle.

La C2IPAV est située à Beauvau dans les locaux du ministère de l'Intérieur (et non plus au MEAE au Quai d'Orsay, pour la CIAV).

Opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2020, la C2IPAV, en cas d'activation, est notamment constituée :

- D'une équipe d'encadrement, chargée d'animer la cellule, d'assurer la coordination avec toutes les parties prenantes et de rédiger les éléments de réponse mis à la disposition des opérateurs téléphoniques ;
- D'une équipe en charge de la réponse téléphonique composée :
 - d'agents du ministère de l'Intérieur dans un premier temps, puis de bénévoles issus d'associations agréées de sécurité civile, concernant la réponse téléphonique de première ligne assurant l'information générale du public et l'information non spécialisée des victimes et à leurs proches ;
 - D'agents du ministère de la Justice, appuyés par la fédération France Victimes, les associations agréées de l'aide aux victimes et, en tant que de besoin, les associations de victimes, concernant la réponse téléphonique de seconde ligne en matière d'aide aux victimes spécifique aux victimes et à leurs proches.

Comme pour son activation, la décision de désactiver la C2IPAV revient au Premier ministre ou au ministre de l'Intérieur, en consultation avec le ministère de la Justice (DIAV, SADJAV et parquet), ainsi que les préfets et autres ministères possiblement concernés.

Les informations relatives aux victimes et familles des victimes reviennent alors au ministère de la Justice (DIAV et SADJAV), pour instaurer un accompagnement dans la durée, notamment par les associations.

Le 116 006 prend le relais du numéro mis en place par la C2IPAV, suite à sa désactivation.

Tel se présente ainsi le nouveau schéma de gestion interministérielle de la prise en charge des victimes d'un événement dit « majeur » : la place du réseau France Victimes comme acteur à part entière de la réponse à apporter en cas de crise sur le territoire national est expressément consacrée avec ce nouveau dispositif C2IPAV.

Afin d'assurer la meilleure opérationnalité de cette C2IPAV dès que son déclenchement sera possible, France Victimes a été associée à plusieurs actions tout au long de l'année :

Constitution d'un « vivier » France Victimes

Ce "vivier" compte des membres de la Fédération, mais aussi des équipes des associations franciliennes : leur participation semblait en effet fondamentale eu égard à leur expertise sur le sujet, en vue de mutualiser les forces et de répondre aux mieux aux besoins des victimes. Une réunion sur le sujet a été organisée en novembre 2020 pour présenter aux AAV plus concrètement l'organisation de cette nouvelle C2IPAV et formaliser collectivement les process d'action.

40 professionnels France Victimes sont désormais ainsi en capacité d'intégrer la C2IPAV en cas d'activation, aux côtés des équipes du ministère de la Justice.

Formation

Les volontaires des ministères de la Justice et de l'Intérieur ont bénéficié d'une sensibilisation à la Préparation à la réponse téléphonique au sein d'Info Public. Après une présentation de France Victimes et de ses missions, la formation visait à permettre aux volontaires de mieux identifier les émotions de l'appelant, d'adapter l'entretien en fonction de l'état d'esprit des appelants, de recueillir, si nécessaire, les informations selon une grille d'entretien préétablie et à délivrer les messages proposés selon les situations pour répondre. Au total 15 sessions de 4 heures offertes aux deux ministères ont permis de former près de 70 % du vivier des volontaires.

Participation à un exercice de crise

En novembre, France Victimes a participé à un exercice de crise avec activation de cette C2IPAV, à l'occasion duquel le ministère de la Justice a souhaité faire jouer un rôle à France Victimes dans le Pôle Aide aux Victimes. Une équipe dédiée France Victimes de 9 personnes (Fédération et AAV Île-de-France) a participé à cette première mise en situation, qui a permis de découvrir les lieux, les procédures d'intervention, les autres acteurs etc. Un retour d'expériences a été effectué auprès du ministère de la Justice, et d'autres exercices seront proposés par la suite.



5. L'aide à des publics dédiés

Plusieurs ministères et des entreprises de la grande distribution, du secteur bancaire, ferroviaire, assurantiel...font confiance à France Victimes pour la prise en charge de leurs publics victimes



PHILOSOPHIE DU CONVENTIONNEMENT

Ainsi, depuis plusieurs années, la Fédération s'attèle à développer les conventions de prestations d'aide aux victimes afin de répondre à son objet social, à savoir la prise en charge et l'accompagnement du plus grand nombre de personnes victimes. Ces partenariats nationaux permettent à des salariés ou des clients d'une entreprise, à des agents d'un ministère victimes dans le cadre de leur travail, à des sociétaires d'une assurance, ou encore à des victimes en milieu scolaire ou dans le sport, d'avoir un accès facilité, encadré et garanti aux services des associations d'aide aux victimes.

Le Réseau FranceVictimes dont l'expertise et l'expérience sont reconnues, est régulièrement sollicité par des organismes publics et privés qui souhaitent faire appel à une structure extérieure professionnelle pour proposer un accompagnement et une prise en charge à leurs salariés/agents victimes d'infractions pénales.

Aussi, de nombreuses discussions et des échanges avec de potentiels partenaires (des ministères et organismes tutélaires, des entreprises de transport ou de la grande distribution, des fédérations sportives) ont été engagés durant l'année 2020 et vont se poursuivre en 2021 pour aboutir, espérons-le, à la signature de conventions.

Les faits pour lesquels la Fédération est sollicitée sont d'actualité. Les entreprises, par exemple, s'investissent de plus en plus dans l'accompagnement des salariés victimes dans la sphère privée, de violences conjugales notamment. Les ministères souhaitent des dispositifs de prise en charge de leurs agents victimes de toute forme de violence et de discrimination et les Fédérations sportives souhaitent agir contre les violences sexuelles.

Par ailleurs, France Victimes est de plus en plus amenée à soumissionner à des marchés publics ou à des appels d'offre et s'est adaptée à cette autre manière d'entrer en relations partenariales ou de conserver un partenariat.

En effet, certains partenaires, comme la SNCF, utilisent cette procédure depuis quelques années déjà. Le ministère de l'Agriculture, avec qui la Fédération a une convention depuis de nombreuses années, est passé sous ce format en fin d'année et y a inclus les prestations actuelles d'aide aux victimes.

De plus, la Fédération reste également vigilante aux appels à candidatures qui pourraient être lancés par des partenaires potentiels et qui rentrent dans l'objet social et le cœur de métier des associations d'aide aux victimes et reçoit régulièrement des alertes.

Par exemple, en novembre 2020, le ministère de l'Intérieur a publié un marché relatif « au soutien psychologique à destination des personnels du ministère de l'Intérieur (périmètre du Secrétariat général) ». Après

analyse approfondie du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) effectuée par l'équipe technique de la Fédération, le Bureau a décidé de se positionner. Une offre technique et financière a donc été rédigée et déposée dans le délai imparti d'un mois. Le marché n'a pas encore été attribué par ce ministère.

En tout état de cause, France Victimes doit faire preuve d'innovation et a mis en place à l'interne une organisation et des moyens pour proposer dans ces cas, un cadre de réponse spécifique et adapté.

LES CONVENTIONS AVEC LES MINISTÈRES



Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

13 ans de partenariat

France Victimes propose un soutien psychologique à la communauté de travail y compris les établissements scolaires du ministère, victime d'une incivilité, ou d'un événement traumatisant.

En 2020 :

- 17 saisines (- 47 % par rapport à 2019).
- 53 % des saisines concernent des établissements technique et supérieur (47 % en 2019)
- 70 % des faits correspondent à des atteintes aux personnes (75,8 % en 2019)
- 31 personnes prises en charge par 14 associations du réseau dans le cadre de 41 interventions.
- 63 % des interventions portent sur de l'accompagnement par téléphone (compte tenu de la crise sanitaire et des confinements mis en place)

Par ailleurs, à la fin du mois de septembre 2020, le ministère de l'Agriculture et a mis en ligne un marché public portant sur l'accompagnement juridique et psychologique des agents du ministère. Les prestations actuellement assurées par France Victimes dans le cadre de cette convention étaient incluses dans un lot comprenant à la fois la prise en charge des événements graves et traumatisants et les Risques Psycho-Sociaux. Après étude approfondie des clauses techniques de ce marché public et malgré une volonté forte de poursuivre ce partenariat de longue date, le Bureau de France Victimes a estimé que, malheureusement, le Réseau ne pouvait pas complètement s'adapter aux besoins exprimés et a, par conséquent, décidé de ne pas se positionner.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

(MEAE)

17 ans de partenariat

L'objet de la convention est la mise en œuvre de prestations d'accueil, d'écoute, de soutien psychologique, d'information sur les droits et d'accompagnement social en faveur des ressortissants français victimes d'infractions à l'étranger, qu'il s'agisse de violences individuelles, d'atteintes contre les biens et/ou les personnes, d'accidents, d'attentats ou de catastrophes collectives.

En 2020 :

- 9 dossiers (- 64 % par rapport à 2019) dont 7 pour des situations individuelles et 2 pour des situations collectives ;
- 11 victimes décédées, 4 personnes disparues, 3 victimes blessées (physiques et psychiques) ;
- 13 associations locales mobilisées ;
- 85 interventions locales dans la durée.

France Victimes travaille toujours en lien étroit avec le Centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE, et le partenariat entre ces deux entités évolue chaque année. À côté des prises en charge classiques, France Victimes et le MEAE travaillent de concert suite à des événements collectifs impliquant de nombreuses victimes, qu'un dispositif étatique soit activé ou non.

La baisse significative du nombre de saisines a fait l'objet de discussions dans le cadre de la rencontre entre la Fédération et la nouvelle équipe dirigeante du CDCS en décembre 2020, afin d'envisager des axes tendant vers une dynamique nouvelle impulsée dans le partenariat.

En décembre la Fédération a rencontré la nouvelle équipe dirigeante du Centre de crise et de soutien au ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pour se présenter et évoquer ensemble les axes de travail communs dans le cadre de l'application de la convention liant les 2 entités.

L'alerte Enlèvement

Depuis sa création en 2006, France Victimes est partenaire du dispositif Alerte Enlèvement. Ce dispositif permet d'alerter l'ensemble de la population de l'enlèvement criminel d'un mineur afin de recueillir les témoignages nécessaires à sa recherche.

Les partenaires de l'Alerte Enlèvement ont pour mission de diffuser le message d'alerte émis par le procureur de la République lors de l'enlèvement criminel d'un mineur. Pour le déclenchement, un certain nombre d'éléments doivent être réunis, et notamment des indications sur la personne et les modalités de l'enlèvement. France Victimes doit relayer ce message aux associations d'aides aux victimes ainsi qu'à l'ensemble de ses partenaires, qui peuvent à leur tour diffuser l'alerte auprès de leur propre réseau.

L'alerte enlèvement a été déclenchée 1 fois en 2020 :

- Le 8 février pour un enlèvement à Angers





**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROJET

1. Renforcer les liens entre la communauté scolaire et éducative et le Réseau des associations d'aide aux victimes fédérées par France Victimes
2. Améliorer la prise en charge des mineurs victimes et leurs familles
3. Renforcer la participation du Réseau France Victimes aux interventions de prévention primaire ou secondaire

Ministère de l'Éducation nationale

21 ans de partenariat

L'objet de la convention est la prise en charge des victimes au sein de la communauté scolaire en partenariat avec les instances et ressources éducatives.

Cette convention présente la particularité d'une saisine directe de l'association par un membre de la communauté éducative, sans passer (ou plus rarement) par le niveau national.

Pour la première fois depuis 1999, France Victimes n'a pas reçu, en 2020, de subvention de la part du ministère de l'Éducation nationale et n'a pas, par conséquent, élaboré de bilan 2020 de la convention.

Toutefois, en novembre 2020, la Fédération a rencontré le nouveau Chef du bureau de la santé et de l'action sociale de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) qui a assuré qu'il ne s'agissait pas d'un signe de désengagement du ministère mais que la politique d'attribution des subventions avait été ajustée compte tenu de la crise sanitaire que traverse le pays.

Elle a réaffirmé son attachement à ce partenariat et sa volonté de travailler encore plus étroitement avec l'Éducation nationale sur les sujets communs.

Elle a fait part de son projet 2021 de renforcer l'accompagnement et la prise en charge des personnes de la communauté scolaire et éducative victimes et de participer à la prévention des situations de victimisation au sein des établissements scolaires.

Ce projet se décline en 3 axes forts :

1. Renforcer les liens entre la communauté scolaire et éducative et le réseau des associations d'aide aux victimes fédérées par France Victimes

Il s'agira ici de travailler à la refonte de la convention cadre signée en 1999 et à l'amélioration des outils de communication ou encore de favoriser les contacts locaux notamment par le biais des CLAV.

2. Améliorer la prise en charge des mineurs victimes et leurs familles

Cet axe de travail passe par une adaptation d'une part, des formations dispensées par France Victimes et d'autre part, des outils au profit de ce public victime.

3. Renforcer la participation du Réseau France Victimes aux interventions de prévention primaire ou secondaire

En mars 2020, France Victimes a lancé une enquête Réseau portant sur « les interventions de sensibilisation au sein des établissements de l'Éducation nationale ».

Sur 75 associations qui ont répondu, 56 ont indiqué avoir mené en 2019 des actions de sensibilisation/prévention dans des établissements scolaires de l'Éducation nationale et/ou ont des projets en cours en 2020 (soit 75 %).

26 623 mineurs

reçus au sein du
réseau France Victimes
en 2020, dont 42 % ont
moins de 13 ans

**Plus de 3
appels par jour
sur le 116006**

concernent des mineurs
et 1 appel tous les 2 jours
porte sur le harcèlement
scolaire



Principales tendances de cette enquête :

- Les interventions s'inscrivent souvent dans la durée et se renouvellent d'année en année ;
- Elles portent généralement sur les thématiques suivantes :
 - a) Le harcèlement et le cyber harcèlement ;
 - b) Les discriminations ;
 - c) La Justice en France (le fonctionnement de la Justice en général ; la Justice des mineurs en particulier ; le parcours des victimes etc.) ;
 - d) Les Violences (physique ; psychologique ; sexuelle ; intra-familiale dont conjugale etc.) ;
 - e) L'égalité femmes/hommes (le respect entre les filles et les garçons ; les relations amoureuses et la notion de consentement ; wles violences et comportements sexistes etc.)
- Elles sont menées dans les écoles primaires, les collèges et les lycées auprès majoritairement des élèves (avec un programme et un contenu adapté à leur âge) et ponctuellement auprès des personnels éducatifs et des parents d'élèves ;
- Elles résultent le plus souvent d'un travail partenarial (avec les établissements scolaires et les Académies, les Conseils Départementaux de l'Accès au Droit, les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les tribunaux, les compagnies de théâtre etc.).

LES CONVENTIONS AVEC LES ENTREPRISES

Banque et assurances

BANQUE DE FRANCE

3 ans de partenariat

Depuis janvier 2018, un partenariat a été signé entre la Banque de France et France Victimes pour la mise en place d'une cellule d'assistance aux familles de ses personnels en cas de survenance d'un événement grave au sein d'un de ses établissements.

Cette cellule d'assistance a vocation à accueillir, informer et rassurer les familles et proches des salariés concernés par un événement défini comme suit :

- Catastrophe naturelle
- Incendie d'ampleur
- Attentat

En cas de déclenchement, un numéro dédié est immédiatement activé de 9 heures à 21 heures avec une ouverture possible pendant 3 jours. Le traitement de ces appels revient à la plateforme téléphonique de France Victimes.



CRÉDIT COOPÉRATIF

16 ans de partenariat

Le partenariat a pour objet l'assistance auprès des salariés victimes de violences physiques ou morales, survenues dans le cadre de leurs fonctions.

En 2020, 2 saisines de France Victimes (3 saisines en 2019), la première pour un vol à main armée ancien et la seconde pour des violences volontaires.

- 6 interventions menées par 1 association auprès d'1 salarié victime.

Le 4 février 2020, les deux partenaires ont organisé une réunion d'échanges, au siège du Crédit coopératif, dont l'objectif était le suivant : réfléchir à comment mieux travailler ensemble et identifier des axes d'amélioration du partenariat. Quelques pistes de travail ont alors été envisagées comme par exemple : revoir le process de saisines, l'implication des différents acteurs du partenariat par des actions de sensibilisation ou encore améliorer la connaissance de la convention à l'interne.



MAIF

La prestation offerte aux victimes sociétaires de la MAIF se décline en deux niveaux. Un premier niveau sur la plateforme téléphonique d'aide aux victimes (jusqu'à trois entretiens avec le même écoutant), puis le cas échéant au second niveau, un ou plusieurs entretiens en face à face avec un psychologue au sein d'une association d'aide aux victimes, ou dans le lieu le plus accessible pour la victime.

En 2020, 675 nouveaux dossiers pour 590 sinistres et un nombre total de 834 appels, soit une augmentation de 25 % du nombre de dossiers.

Le nombre de dossiers a légèrement diminué en 2020, en raison de la période de confinement qui a engendré une baisse des déclarations de sinistres notamment en ce qui concerne les accidents de la circulation. 88 % des appels donnent lieu à une prise en charge au sein d'une association d'aide aux victimes en face à face et dans la durée.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

10 ans de partenariat

Les salariés de la Société Générale victimes d'agressions commerciales et de vols à main armée sont pris en charge par France Victimes, principalement dans le cadre du soutien psychologique.

En 2020, 66 saisines de France Victimes (+ 8 % par rapport à 2019)

- 88 % des faits correspondent à des agressions commerciales et à des vols à main armée
- 62 collaborateurs pris en charge dans le cadre de 92 interventions
- 89 % des interventions portent sur le soutien psychologique
- 63 % des interventions psychologiques sont des entretiens téléphoniques liés au contexte sanitaire particulier



Par ailleurs, en juin 2020, France Victimes a présenté le bilan 2019 de la convention devant la Commission Santé Sécurité et Conditions de travail de la Société Générale.



+ 43 %
par rapport à 2019



Carrefour Proximité
La réussite nous rapproche

On observe une quasi stabilité entre 2019 et 2020 en termes de prise en charge.



Grande distribution

CARREFOUR FRANCE

19 ans de partenariat

Cette convention vise à assurer à l'ensemble des salariés Carrefour, victimes d'infractions pénales survenues dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle, une prise en charge globale, notamment la mise en place d'un soutien psychologique. Les directeurs de magasin bénéficient d'une guidance téléphonique appelée « renfort opérationnel et accompagnement téléphonique » et effectuée par la Fédération. Dans des cas exceptionnels, un déplacement sur site dans les 24 heures qui suivent la survenance des faits peut être demandé par le partenaire.

En 2020, 20 saisines (+ 43 % par rapport à 2019)

- 34 salariés pris en charge dans le cadre de 68 interventions
- 45 % des faits correspondent à des atteintes aux biens
- 18 entretiens de guidance par téléphone menés par la Fédération

CARREFOUR PROXIMITÉ

6 ans de partenariat

Depuis le 16 février 2015, France Victimes se charge de l'accompagnement global des salariés de Carrefour Proximité ou de ses franchisés ayant subi un choc psychologique durant leur travail.

Sur saisine de Carrefour Proximité, la prise en charge des victimes s'effectue en 3 temps :

- Une prise de contact avec chaque victime est effectuée dans les 24h suivant la saisine, permettant un échange avec un professionnel de l'aide aux victimes et un diagnostic de ses besoins.
- Un rappel est systématiquement proposé puis effectué dans un délai fixé avec la victime afin d'assurer un suivi de chaque victime. Entre temps, chaque victime a la possibilité de contacter la plateforme téléphonique d'aide aux victimes autant de fois qu'elle le souhaite suivant ses besoins.
- Selon le souhait de la victime, un rendez-vous en face à face est organisé avec l'association France Victimes proche du domicile de la victime afin d'assurer une prise en charge dans la durée et en proximité.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 France Victimes a été saisie à 38 reprises pour prendre en charge 91 victimes (en 2019, 37 saisines pour prendre en charge 86 victimes).

87 % des situations pour lesquelles nous avons été saisis concernaient des cas de vols aggravés.

85 %
des victimes ont
bénéficié d'au
moins un entretien
téléphonique

Parmi ceux-ci, 60 % concernaient des vols à main armée et 33 % à main armée et violences volontaires.

Les appels et entretiens téléphoniques

Sur les 91 victimes :

- 46 % des victimes ont bénéficié d'un entretien dès le 1er appel ;
- 39 % des victimes, n'étant pas disponibles au moment de l'appel ; ont bénéficié d'un entretien à une date convenue ;
- 15 % des victimes se sont avérées injoignables malgré plusieurs messages laissés sur leur répondeur.

L'accompagnement des victimes

- 36 % des victimes ont souhaité dès le premier appel un rendez-vous en face à face au sein d'une association d'aide aux victimes pour un suivi en proximité ;
- 12 % des victimes ont bénéficié de plusieurs entretiens téléphoniques et à l'issue, ont été suivies au sein d'une association d'aide aux victimes ;
- 13 % des victimes ont bénéficié de plusieurs entretiens par téléphone et ont estimé cela suffisant sans souhaiter une prise en charge au sein d'une association d'aide aux victimes ;
- 39 % des victimes ont bénéficié d'un premier entretien et ont refusé un deuxième rendez-vous. Le service a été mis à leur disposition en cas de besoin.



COOPÉRATIVE U ENSEIGNE

1 an de partenariat

Cette convention de partenariat d'aide aux victimes, signée le 20 novembre 2019, en présence d'Elisabeth Pelsez, alors Déléguée Interministérielle à l'Aide aux Victimes, vise à assurer la prise en charge psychologique et l'accompagnement sur les droits des victimes auprès des salariés des magasins U et des établissements de la Coopérative U Enseigne, victimes de faits graves (blessures graves, vols à main armée, décès accidentels, prises d'otage et attentats) survenus dans le cadre de leur travail.

En 2020, France Victimes a reçu 2 saisines, faisant suite à des vols avec violence et à main armée.

Au total, 28 interventions ont été menées par 2 associations auprès de 4 victimes. 61 % des interventions ont porté sur du soutien psychologique.

Par ailleurs, la Coopérative U Enseigne, dans le cadre de son engagement dans la lutte contre les violences conjugales et familiales, a fait appel à l'expertise et au savoir-faire de France Victimes pour apporter une aide à ses collaborateurs victimes de faits relevant de la sphère privée.

Plusieurs échanges ont eu lieu au cours de l'année entre les partenaires qui ont défini deux axes principaux de travail :

Aide aux
victimes de faits
graves survenus dans
le cadre du travail



1. La mise en place d'une formation sur les violences conjugales dispensée par France Victimes auprès des personnels des Ressources Humaines et des Responsables Qualité de Vie au Travail (QVT) de la Coopérative U Enseigne

En effet, ces personnels peuvent être amenés à gérer une demande d'aide d'un collaborateur relevant de violences intra-familiales ou conjugales et être le point d'entrée privilégié pour l'orienter vers la structure compétente afin qu'il puisse s'exprimer et bénéficier d'un soutien psychologique, juridique et social, en proximité.

2. L'organisation de l'orientation des salariés victimes de violences conjugales vers les associations d'aide aux victimes de France Victimes pour un accompagnement global et pluridisciplinaire

L'orientation vers le 116006 et/ou l'association localement compétente a été privilégiée.

Ces deux axes de réflexion ont concrètement été mis en œuvre en 2020 et ont été un succès.

En effet, a minima 3 salariés victimes de violences conjugales ont été orientés vers le réseau France Victimes pour un accompagnement global et pluridisciplinaire.

De plus, 3 sessions de formations ont été dispensées en fin d'année (13 octobre ; 17 et 24 novembre), représentant 25 salariés de la Coopérative U Enseigne.

Cette formation débutait par une description des missions de la fédération France Victimes et des Associations d'Aide aux Victimes (AAV) et se poursuivait par la présentation de 3 axes de travail "Comprendre, Repérer et Accueillir la parole" :

- Comprendre la politique publique de lutte contre les violences conjugales et connaître le contexte juridique ;
- Repérer les différentes formes de violences, le cycle des violences, les signes d'alerte mais également, les symptômes exprimés par les victimes ;
- Accueillir la parole de la victime, identifier ses limites et permettre l'orientation vers une association d'aide aux victimes locale.

Les deux partenaires ont prévu de formaliser ce partenariat novateur dans une convention de partenariat sur les violences conjugales qui sera signée au cours du premier trimestre 2021.

GROUPEMENT MOUSQUETAIRES

6 ans de partenariat

Depuis le 16 avril 2015, France Victimes se charge de la prise en charge globale des salariés, adhérents du réseau et clients des enseignes du Groupement des Mousquetaires, victimes d'infractions pénales survenues au sein des établissements du groupe. Sur saisine du Groupement des Mousquetaires, la prise en charge des victimes s'effectue par le biais de deux dispositifs selon le choix du Groupement

- La mise à disposition de la plateforme téléphonique d'aide aux victimes, 7j/7, de 9h à 21h, par la diffusion du numéro,



- La transmission des coordonnées des victimes pour une démarche pro-active de l'association d'aide aux victimes localement compétente.

Durant l'année 2020, France Victimes a été saisie à 4 reprises pour prendre en charge 13 victimes.

- 3 transmissions de coordonnées des victimes pour une démarche proactive
- 1 transmission de coordonnées des victimes pour une démarche proactive accompagnée d'une mise à disposition du numéro de la plate-forme téléphonique d'aide aux victimes par voie de transmission individuelle

Transports

SNCF AGENTS

13 ans de partenariat

France Victimes propose un soutien psychologique aux agents victimes d'une infraction pénale ou témoins d'accidents de personne (suicide et tentative de suicide) orientés par les psychologues du Pôle de Soutien Psychologique de la SNCF.

En 2020 : 29 saisines, (- 46 % par rapport à 2019) :

- 37,5 % des faits sont des atteintes aux personnes (57 % en 2019)
- 62 % des saisines concernent des victimes directes (72 % en 2019) et parmi elles 61 % sont des hommes
- 57 entretiens individuels auprès de 21 agents victimes
- 86 % des interventions menées portent sur le soutien psychologique

SNCF USAGERS

7 ans de partenariat

Entre 2013 et 2020, France Victimes a été partenaire de la SNCF pour prendre en charge les usagers victimes (les clients SNCF, les personnes présentes en gare ou qui y sont de passage, les personnes qui travaillent en gare, les témoins et les proches et familles de victimes).

Ce partenariat s'est décliné en 3 volets :

- La prise en charge du client ou assimilé par la plate-forme téléphonique de France Victimes puis, si nécessaire, par l'association d'aide aux victimes.
- Le suivi individuel du client ou assimilé par le psychologue de l'association d'aide aux victimes.
- Le renfort opérationnel des équipes SNCF en cas d'accidents graves ou d'attentats.

En 2020, le numéro SNCF a reçu 31 appels de victimes.

44 % des appelants sont les victimes directes, les proches représentent 13 % des appels.

Les personnes témoins d'un suicide concernent 43 % des appels.

70 % des appels donnent lieu à une mise en relation avec une association d'aide aux victimes.



En fin d'année 2020, France Victimes a répondu favorablement au renouvellement du marché public à la base de ce partenariat.

Malheureusement, malgré l'expérience et le dossier de la Fédération, c'est une entité privée qui a remporté le marché pour 2021 et les années suivantes.

France Victimes regrette l'arrêt brutal de ce travail partenarial de 7 ans au bénéfice des victimes et espère pouvoir soumissionner à nouveau lors du prochain renouvellement.



Hotellerie

BEST WESTERN

7 ans de partenariat

France Victimes propose une prise en charge globale, notamment psychologique, aux salariés et clients, victimes d'infractions pénales survenues au sein des établissements hôteliers.

En 2020, France Victimes a reçu 1 saisine faisant suite au décès d'un client dans une chambre d'hôtel.

Automobile



NORAUTO

6 ans de partenariat

France Victimes assure la prise en charge globale des salariés, clients et des personnels sous-traitants (agents de sécurité et d'entretien) victimes d'infractions au sein des établissements Norauto.

En 2020, 3 saisines de France Victimes (3 saisines en 2019)

- 4 interventions menées par 1 association auprès de 2 victimes

ANIMER ET ACCOMPAGNER LE RÉSEAU ASSOCIATIF

1. Mieux se connaître et faire évoluer nos métiers

LA FORMATION

Début de préparation de l'audit afin d'obtenir une certification QUALIOPi pour l'OF – embauche en stage d'une étudiante de Paris Sorbonne pour accompagner cette démarche

Organisme de formation, France Victimes a engagé en 2020 la démarche de certification Qualiopi, notamment en renforçant son service formation à cette occasion.

Cette mise en conformité avec Qualiopi en 2021 permettra à France Victimes de poursuivre ses activités en permettant notamment aux apprenants stagiaires de continuer à être financés par les OPCO.

A partir de janvier 2022, l'organisme de France Victimes doit, comme tout organisme de formation ayant des financements public, obtenir une certification.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés notamment le financement par un opérateur de compétences (OPCO – anciens OPCA).

Cette certification doit être obtenue dès le 1er janvier 2022 et pour mener à bien ce projet, France Victime a embauché une personne en stage pour une durée de 6 mois à partir du mois de novembre 2020.

Cette stagiaire a en charge d'étudier le référentiel national unique qui comporte 7 critères et de fournir, lors d'un audit, un ensemble de preuves permettant de justifier que l'organisme de formation de France Victimes répond aux critères qualités qui portent sur les actions suivantes :

1. Conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus ;
2. Identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations ;
3. Adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre ;
4. Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre ;
5. Qualification et développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations ;
6. Inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel ;
7. Recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

L'audit est prévu en septembre 2021 pour être totalement en accord avec les critères dès 2022 et améliorer les processus et les méthodes qui concourent à l'organisation de formations

La formation d'accueil des nouveaux venus

France Victimes poursuit l'organisation de 2 formations gratuites pour l'accueil des nouveaux intervenants salariés et bénévoles du Réseau. Deux programmes l'un sur l'aide aux victimes et l'autre sur la médiation pénale sont financées sur les fonds des conventions nationales.

Des formations
gratuites maintenues
en 2020



Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes

Ce module est accessible à tous quels que soient la formation, le statut ou le poste. L'objectif est de comprendre le rôle et fonctionnement des associations d'aide aux victimes en lien avec les publics accueillis, l'environnement partenarial et la politique nationale d'aide aux victimes. Elle permet aussi à chacun d'apporter les premières réponses juridiques en matière de procédure pénale et de démarches à faire suite à une infraction et d'en comprendre les répercussions sur la victime.

Deux formules existent pour cette formation, une sur 3 jours pour tous (salariés, bénévoles, élus, directeurs, personnel administratif) et une sur 5 jours pour les intervenants recevant les victimes lors d'entretiens. Cette formation est complétée par un module sur les techniques d'écoute et d'entretien et une sensibilisation à l'approche sociale des victimes. 3 sessions ont été maintenues pour former 39 personnes car les 2 dernières sessions étaient à effectif restreint.

Médiation pénale : principes et déroulement

Cette formation est menée sur 4 jours par Romain Bonnot, médiateur pénal et directeur de France Victimes 25-70-90.

Elle prépare les nouveaux médiateurs pénaux à travailler dans de bonnes conditions, notamment en débutant avec des médiations en binôme pour être opérationnels. 10 médiateurs pénaux ont été formés en 2020.

LES ENQUÊTES AU SEIN DU RÉSEAU

Enquête accompagnement social

Afin de réaliser un état des lieux de l'accompagnement social mis en œuvre par les AAV, une grande enquête a été ouverte à toutes les AAV, qu'elles incluent ou non des travailleurs sociaux au sein de leurs structures, de juillet à décembre 2020. A cet effet, deux questionnaires abordant les mêmes volets ont été élaborés : un à destination des travailleurs sociaux (intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie – ISCG et travailleurs sociaux en association), le second aux membres de la direction ou aux responsables de service.

Première
grande enquête
accompagnement social au
sein du Réseau



47 %
du Réseau
 déclare avoir des
 travailleurs sociaux
 au sein de leur équipe

150
postes
 de travailleurs
 sociaux
 recensés

56
 postes de
 travailleurs sociaux
 en association
94
 postes ISCG

26 %
 des associations
 ont intégré la double
 compétence ISCG et
 travailleurs sociaux dans
 leurs structures

Les objectifs de cette enquête étaient pluriels :

- cartographier les postes de l'action sociale au sein des AAV ;
- connaître les conditions d'exercice et les profils des professionnels.le.s en exercice ;
- appréhender les réalités du terrain, les pratiques professionnelles, les partenariats et les innovations locales ;
- comprendre les résistances et les enjeux identifiés dans la mise en œuvre de la prise en charge sociale des personnes victimes ;
- avoir connaissance de la vision de ce qu'est (et n'est pas) l'accompagnement social ;
- être au fait des perspectives fédérales souhaitées sur ce champ de compétences et des attentes concernant l'élaboration d'outils professionnels.

Avec près de 230 participations, les résultats de cette consultation offrent ainsi une première « photographie » de ce champ de compétences.

Ainsi, après avoir rappelé la méthodologie employée, la synthèse présente les données correspondantes à l'ensemble des thématiques abordées (profils des travailleurs sociaux, accompagnement social en temps de crise sanitaire, cadre d'interventions au sein des AAV, attentes du réseau) et conclut sur les enjeux et les futurs projets fédéraux.

Cette approche globale de la prise en charge des victimes, par la mise en œuvre d'un travail pluridisciplinaire (juridique/psychologique/social) et partenarial, a été décrit comme « étayants », « sécurisants » et « structurants » pour les personnes accompagnées par une grande majorité des participant.e.s. L'approche du travail social conduit, également, pour l'ensemble de l'équipe des AAV à enrichir les pratiques et faire évoluer les modalités d'accueil et d'accompagnement des victimes.

Par ailleurs, bien que les enjeux liés à l'accompagnement social des personnes victimes peuvent être multiples, voire complexes, c'est, dans cette nécessité de (re)création des liens de solidarité et d'inclusion, d'une action en faveur du respect de la dignité des individus, que le travail social doit être considéré comme un domaine d'intervention essentiel au sein et à côté des AAV.

Enquête psy (évolution)

Le nombre de psychologues exerçant en AAV en 2020 s'élève à plus de 300, répartis sur tout le territoire (92 % de cet effectif étant composé par des femmes).

67 % des AAV du réseau assurent leurs missions uniquement avec des psychologues salariés (sans faire appel à des psychologues externes) contrairement à 18 % des AAV, qui effectuent les accompagnements psychologiques exclusivement avec des psychologues libéraux. Enfin, 15 % des AAV ont spécifié l'intervention à la fois de salariés et de psychologues libéraux pour fournir le soutien psychologique des victimes, ou d'autres intervenants.

Concernant le temps de travail du psychologue en AAV, 83 % des salariés sont à temps partiel (36 % inférieur à un mi-temps et 47 %

supérieur à un mi-temps). Les temps pleins quant à eux, représentent 17 % (2 % de plus qu'en 2019). La moyenne du temps de présence est de 3 jours pour un CDI et de deux jours et demi pour un CDD.

S'agissant de leur présence en AAV, 80 % des psychologues ont moins de 10 ans de collaboration avec l'AAV (dont 49 % de ces derniers ont entre 1 à 5 ans d'ancienneté) et 20 % sont présents depuis plus de 11 ans. Quant aux statuts des psychologues collaborant avec une AAV pour 2020, 68 % d'entre eux sont salariés au sein de l'AAV (dont 90 % en CDI), 30 % établissent un contrat de prestation avec une AAV locale et 2 % ont un autre statut (comme bénévoles). La moyenne d'ancienneté des psychologues du Réseau est de 6 ans, dont 7 ans et demi pour les salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) et 5 ans pour les professionnels en prestation. Cette année 2020 a permis l'accueil de 13 % de nouveaux psychologues au sein du réseau France Victimes.

L'activité de prise en charge des mineurs est réalisée par 92 % des psychologues du Réseau. Lorsque cet accompagnement n'est pas possible au sein de l'AAV, une réorientation est effectuée auprès des partenaires locaux. Plus de la moitié des psychologues (54 %) acceptent de prendre en charge le mineur sans émettre de critère sélectif concernant l'âge. Ils sont 31 % à demander que les mineurs aient la capacité de parler avant de les recevoir. Pour le reste des psychologues (15 %), l'accueil se fait à partir de la préadolescence ou de l'adolescence.

300
postes de
psychologues

6 ans
d'expérience
en moyenne

68 %
sont salariés

Enquête sur l'intervention sociale en outre-mer

La fédération France Victimes a été sollicitée pour participer au comité de pilotage d'évaluation du dispositif d'intervention sociale en commissariat et en gendarmerie (ISCG) mis en œuvre par la Délégation générale des outres-mer.

Cette étude s'inscrivait, plus particulièrement, dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, et visait à :

- Apporter de la connaissance sur le dispositif et sa mise en œuvre dans les DOM ;
- Apprécier son efficacité et son efficience ;
- Faire émerger des recommandations susceptibles d'éclairer les décisions sur son avenir.

Dans ce cadre, les AAV ont pu identifier les ressources et les besoins relatifs au dispositif en question, mais aussi, plus largement, l'accompagnement social des personnes victimes afin d'apporter un éclairage au plus près des réalités de terrain.

Publié en octobre 2020, le rapport d'évaluation, couvre les années 2015 à 2019 pour les territoires suivants : Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte et La Réunion. Riche en témoignages, ce document contribue à valoriser le travail réalisé par les associations d'aide aux victimes et les collectivités territoriales, la plus-value d'un accompagnement social proposé aux personnes les plus vulnérables, et sa mission de prévention et de protection.

81 associations
d'aide aux victimes
assurent une prise en
charge en urgence
22 ont une astreinte

Enquête sur la prise en charge en urgence

Dans le prolongement du Grenelle, et sous l'impulsion du Groupe de travail du ministère de la Justice, le SADJAV a été missionné sur le sujet de l'aide en urgence pour l'ensemble des victimes de droit commun, et souhaite faire un focus particulier sur certaines situations, dont les violences au sein du couple.

L'objectif, à terme, est de parvenir à des préconisations sur l'urgence, dans un cadre général qui sera ensuite modulable selon les besoins et spécificités territoriaux.

Il a ainsi sollicité en juin la Fédération pour recenser les actions mises en œuvre dans ce cadre (ex : « astreintes d'urgence » le soir / week-end et jours fériés à destination des victimes d'infractions de droit commun, SAVU pour certaines etc).

Sur les 128 réponses obtenues, 81 AAV ont indiqué proposer une prise en charge en urgence et pour celles ne le faisant pas à proprement parler, une solution alternative est quasiment toujours envisagée (mobilisation dans des cas exceptionnels).

22 AAV ont par ailleurs indiqué avoir mis en place un système d'astreinte réglementée et payée.

Les discussions se poursuivront en 2021, l'urgence étant ciblée par le ministère de la Justice comme un sujet prioritaire.

SE RENCONTRER ET SE PROFESSIONNALISER EN S'ADAPTANT AUX BESOINS DES VICTIMES

Mise en place du Groupe de Réflexion et d'Action en Psychologie (G.R.A.P.)

Une identité professionnelle très caractéristique est rattachée au psychologue travaillant en association d'aide aux victimes, difficilement comparable à d'autres emplois. Afin de mettre en lumière la spécificité de ce travail et d'uniformiser les représentations de cette activité, France Victimes a proposé la constitution d'un collectif, portant le titre de « Groupe de Réflexion et d'Action en Psychologie », composé essentiellement de psychologues du Réseau. Ce groupe a pour objectifs de mener un travail pluridisciplinaire pour le développement d'une culture commune de la dimension psychologique dans l'aide aux victimes, une réflexion théorique sur les enjeux des missions du psychologue au sein des AAV mais également, une analyse sur les problématiques rencontrées au sein des AAV grâce à un partage d'expériences de terrain sur un thème défini.

Après un premier appel à candidatures, la Fédération a sélectionné 7 psychologues d'AAV locales (CIDFF 17, France Victimes 37, France Victimes 66, Le Mas, Paris Aide aux Victimes et France Victimes 87) qui, accompagnés par la Directrice Juridique et de la Coordination de l'Aide aux Victimes et sous l'animation du Psychologue Référent, traitent la question suivante : "Accompagnement psychologique et psychothérapie, quelles sont les frontières dans la prise en charge proposée par les psychologues du réseau ?". Depuis le 7 février

2020 (date de la première réunion), le groupe s'est réuni à plusieurs reprises durant l'année en distanciel et ambitionne la rédaction d'un ou plusieurs articles pour clarifier et proposer des pistes de réflexion à cette problématique.

Introduction des projets liés à la Protection de l'Enfance

Adrien Taquet, Secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé en charge de la protection de l'enfance, a lancé un Plan de lutte contre les violences aux enfants s'inscrivant dans la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022. Ce plan, articulé autour de 6 thématiques, annonce la mise en œuvre de 22 mesures pour lutter contre ces violences.

C'est dans ce cadre que France Victimes a intégré le comité de pilotage et de suivi de ces mesures aux côtés d'institutions et associations spécialisées en 2020.

Afin de contribuer au mieux à cette instance, la Fédération a organisé 2 web réunions avec le réseau en juillet 2020 afin de mieux identifier les bonnes pratiques, ainsi que les problématiques spécifiques rencontrées dans le cadre de la protection de l'enfance.

Suite à ces échanges riches et constructifs, animés par la volonté d'inscrire concrètement la Fédération - avec l'appui du Réseau - dans cette dynamique, il nous est apparu nécessaire de mutualiser les réflexions à ce sujet et d'élaborer des outils adaptés aux attentes des AAV.

Ces projets – élaboration d'un cahier technique et d'une formation dédiés à l'accompagnement des mineur.e.s au sein des AAV, création d'outils de communication adaptés au public accompagné et au développement partenarial local, etc. – seront ainsi mis en œuvre au cours des années 2021 et 2022.

FOCUS

Accompagnement social : création de poste, veille sociale et législative, formation

Au cours de ces vingt dernières années, l'accompagnement social s'est progressivement installé au sein des associations d'aide aux victimes. Issue d'initiatives locales et de la volonté de répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par les personnes, cette approche a su gagner sa légitimité tant auprès des équipes associatives qu'auprès des partenaires.

Pour la Fédération, le projet a donc été, dans un premier temps, de représenter cette compétence au sein de son équipe en créant un poste de « référent.e accompagnement social » en janvier 2020.

Dans ce cadre d'intervention, la référente accompagnement social a contribué, plus largement, aux projets fédéraux transversaux, mais également à la réalisation d'outils à destination des travailleurs sociaux, mais aussi à l'ensemble des professionnel.le.s du réseau tels que la création d'une veille sociale et de modules renouvelés pour la formation TSA (Travailler au sein d'une AAV).

Concernant les veilles sociales, il s'agit de partager aux AAV l'actualité des droits en la matière, ainsi que la documentation institutionnelle et associative associée aux champs de compétences du travail social. Diffusée, à minima, tous les trimestres depuis avril 2020, elle peut également être accompagnée de fiches techniques traitant d'un dispositif spécifique. Quant à TSA, la volonté était tant de perfectionner le module spécifique à l'accompagnement social des personnes victimes que d'enrichir celui abordant les cas pratiques afin de valoriser ce champ de compétence spécifique et la nécessité de proposer un accompagnement pluridisciplinaire au sein des AAV.

Pour la Fédération, le projet est, par la suite, de construire, avec les services et associations d'aide aux victimes, des pistes de réflexions concernant l'accompagnement social des personnes victimes et d'articuler, ainsi, le recueil de données locales - liées aux réalités de terrain - à l'élaboration d'une pensée plus globale sur le plan départemental et national. Riche de cette mutualisation des savoirs, France Victimes pourra, ainsi, contribuer au développement de ce champ de compétence et valoriser les projets associés sur l'ensemble du territoire.

2. Animer le réseau métier

RÉPONSES AUX SOLLICITATIONS DU TERRAIN

Veille juridique

La Fédération doit demeurer une référence technique sur laquelle les associations adhérentes peuvent s'appuyer au quotidien, en particulier pour des échanges sur des difficultés concernant des dossiers individuels.

France Victimes assure, par ailleurs, une mission de veille juridique via différents canaux :

- la diffusion de fiches techniques sur tout texte ayant un impact en droit des victimes : en 2020, ces travaux ont pour beaucoup concerné les suites du Grenelle des violences conjugales : à cet égard, les lois du 28 décembre 2019 et 30 juillet 2020, ainsi que différents autres textes d'application (décrets, circulaires, dépêches) ont facilité le recours à certaines mesures (TGD, ordonnances de protection), créé de nouveaux dispositifs (bracelets anti-rapprochement) et adapté la réponse judiciaire sur plusieurs volets (autorité parentale, nouvelles infractions ...). D'autres notes ont encore concerné le décret du 21 décembre 2020 présentant de nouvelles dispositions renforçant l'efficacité des droits des victimes ou encore la réforme de l'aide juridictionnelle votée pour 2021.

- la veille juridique en lien avec le FGTI : un condensé d'arrêts récents est regroupé par thématiques dans l'espace Adhérents du site internet de France Victimes, alimenté mensuellement à l'occasion de l'édition de la Newsletter Adhérents ;

- la dispense d'une formation intitulée "Actualités Droits des Victimes"

La communication au service du Réseau

Le service Communication est disponible pour répondre aux besoins des associations du Réseau, notamment pour du conseil et de l'accompagnement à la communication locale, ainsi que pour la diffusion des actualités, événements et offres d'emplois des associations via les réseaux de la Fédération.

En 2020, ce sont plus de 150 demandes qui ont été traitées.

TRAVAUX DU GROUPE CARTOGRAPHIE

Le groupe « cartographie » a poursuivi ses travaux d'harmonisation et de structuration du Réseau.

À la suite des « fiches de poste », qui se déclinent sur toutes les fonctions présentes au sein des AAV, en y incluant une fourchette de rémunération de base, le groupe a engagé un travail de rédaction d'accords collectifs cadre.

L'objectif est de proposer au Réseau un « guide », conçu comme une boîte à outil, permettant aux associations qui souhaiteraient proposer une négociation interne à leur salarié d'y trouver des éléments concrets.

GROUPE CARTOGRAPHIE ET SCHÉMA D'INTERVENTION

Ce groupe est composé de :

Fabrice DELABROY
Directeur de Remaid-France Victimes 26

Élisabeth LIOTARD
Directrice de VIFFIL-LAVI

André LAURENT
Président SOS Aide aux Habitants-FV67

Blandine DEVAUX-COLLIN
Directrice France Victimes 54

Il est présidé par :

Françoise PASSUELLO
Directrice de France Victimes 31

Et accompagné par :

Michel de Sousa

Il sera également accompagné d'un modèle, validé par le groupe.
De même, en 2020, le groupe a rédigé et validé des statuts types pour une association d'aide aux victimes France Victimes.
Ces travaux seront restitués lors l'Assemblée générale 2020.

RÉUNION INTERNET RÉSEAU

Le regroupement des Administrateurs Ad Hoc du réseau France Victimes en janvier 2020

En janvier 2020, la Fédération a réuni près de 50 AAH qui ont pu échanger sur leurs pratiques à partir d'interventions en plénière sur des thématiques qui touchent leur activité quotidienne telles que les évolutions de la mission et la reconnaissance du statut de l'AAH, le placement et la gestion des fonds et la relation avec le juge aux affaires familiales chargé des tutelles des mineurs ou encore des éléments sur la psychologie de l'enfant.

Cette journée a permis d'offrir d'une part, un espace de rencontres et d'échanges, mais également de confrontation des pratiques, le dernier regroupement datant de novembre 2010 et d'autre part, de porter des messages auprès du ministère de la Justice, des attentes et des propositions.

Animation de réunions régionales avec les psychologues : Occitanie ; Centre Val de Loire ; territoires ultramarins

Les impacts de la crise sanitaire ont été très forts sur les activités des AAV et ont bouleversé le calendrier de rencontres entre le Psychologue Référent de la Fédération avec les psychologues en AAV, annoncé lors de la Journée Nationale des psychologues du réseau France Victimes du 3 octobre 2019.

Cette année aura permis au Psychologue Référent d'organiser différentes réunions régionales avec les psychologues du Réseau : deux en présentiel (avant les restrictions de déplacements) en Occitanie et en Centre Val de Loire, puis deux en distanciel afin de rencontrer les psychologues ultramarins de la Martinique, Guadeloupe, Guyane, Saint-Martin, Ile de la Réunion, Mayotte et Polynésie Française.

Les psychologues ont pu partager et échanger sur des problématiques de terrain telles que les modalités de l'accompagnement psychologique des majeurs et des mineurs, les difficultés d'orientation auprès des partenaires locaux, la gestion du flux des prises en charge, la confidentialité du professionnel, les attestations émises par ces derniers et le travail avec l'équipe pluridisciplinaire.

Ces professionnels ont exprimé un très fort intérêt pour la réitération de telles réunions. Face à une pandémie s'éternisant, des réunions en visioconférence s'organiseront en 2021, en attendant de pouvoir plus facilement retrouver le chemin du « présentiel ».

50
administrateurs ad
hoc réunis à France
Victimes

4
réunions avec les
psychologues
du Réseau

Rencontres travailleurs sociaux

L'organisation de rencontres avec le Réseau, et plus particulièrement avec les travailleurs sociaux, a été contrainte par la crise sanitaire. Quatre rencontres physiques ont pu s'organiser (ADAVIP 92, CIDFF-France Victimes 95, LE MAS 69 et PAV 75) et permettre, ainsi, un premier état des lieux sur les ressources, besoins et attentes des collègues afin d'adapter les outils et projets - en construction - au plus près des réalités de terrain.

Réunions régionales 2020

En 2020, l'arrivée du confinement nous a contraint à modifier l'organisation des réunions régionales comme prévu initialement.

Pour la première fois, et pour répondre aussi à cette situation exceptionnelle, les 19 réunions se sont tenues en visioconférence entre le 9 et le 23 avril 2020.

Les échanges ont naturellement tourné principalement autour de la crise sanitaire exceptionnelle du Covid 19 et des incidences pour les AAV, mais aussi :

- Les différents plans de continuité durant le confinement ;
- Les bonnes pratiques associatives et les innovations/adaptations ;
- Les outils permettant la poursuite des activités ;
- Les suites du confinement et de la crise sanitaire ;
- Les financements 2020 ;
- L'agrément.

Une Conférence des Présidents en visio

Sur toute une matinée, le samedi 12 décembre, près de 130 personnes ont participé à cet événement représentant plus de 70 associations. Après des échanges nourris sur une heure et demi pour évoquer la situation actuelle, les craintes et les problématiques de terrain (aide aux victimes et crise sanitaire, vie du Réseau, nouveaux partenariats), Maryse Le Men Régnier, présidente de France Victimes, a pu accueillir deux invitées de marque : la Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, Frédérique Calandra et la Secrétaire générale de la Chancellerie, Catherine Pignon. Celles-ci ont pu assister à une présentation de 4 dispositifs innovants mis en œuvre par des associations du Réseau France Victimes :

- La mise à disposition de tablettes dans les gendarmeries éloignées afin que des personnes victimes puissent dialoguer à distance avec un professionnel de l'aide aux victimes avant une rencontre physique le cas échéant. La Gendarmerie d'Indre et Loire avec France Victimes 37 ont produit un support vidéo explicatif.
- La proposition aux victimes de dispositifs d'alerte en lien avec les autorités locales (App'elles et son bracelet connecté ; MonShérif et son bouton d'alarme et d'alerte) dans le cadre d'un accompagnement des victimes de violences.
- Mémo de Vie, plateforme digitale de France Victimes, pour protéger témoignages et documents et aider ainsi les victimes à sortir des violences.



Elles ont répondu également aux questionnements du Réseau et des instances de la Fédération dans 3 thématiques : les finances, l'agrément et ses conséquences ainsi que la politique publique d'aide aux victimes.

Les discussions ont permis aux associations France Victimes de se retrouver pour faire le point sur cette année atypique en matière d'aide et d'accompagnement aux victimes, et d'échanger ensemble pour être mieux armées pour faire face aux nouvelles actions et défis de demain.

ALERTES, ADHÉSION ET SORTIE

La particularité de l'année 2020 a également impacté l'accompagnement des associations.

Concernant les alertes, le groupe carto a accompagné 3 de ses adhérents, dont une des alertes datait de 2019.

Ces accompagnements ont fait l'objet d'échanges à distance mais ont aussi amené à des déplacements sur site, parfois accompagnés par un administrateur du "groupe cartographie".

De plus, la Fédération a reçu une demande d'avance de trésorerie durant le premier trimestre, accordée et remboursée en cours d'année.

Ce besoin de trésorerie n'était pas de nature à émettre une alerte.

Concernant les adhésions, la Fédération n'a reçu aucune demande concrète en 2020.



**1 demande
d'avance de
trésorerie en
2020**

3. Accompagner les associations

LES FORMATIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU

En 2020, France Victimes n'a pas pu mettre en œuvre l'ensemble des formations prévues au catalogue.

Déjà en 2019, des formations n'avaient pas pu être maintenues à cause de grèves, mais elles ont pu être rapidement proposées en janvier et février 2020 à distance.

Une formation nouvelle intitulée « Cybercriminalité : la réponse pénale et l'accompagnement des victimes » a été maintenue. Cette formation sur 2 jours a été partiellement mise en place et a duré 1,5 jours car toutes les formatrices n'étaient pas disponibles.

Après une présentation de Cybermalveillance et des outils mis à disposition par Amandine Del-Amo, chargée des partenariats pour le Groupement d'Intérêt Public (GIP) ACYMA, Aude Signourel, conseiller juridique à la sous-direction de la lutte contre la cybercriminalité à la Direction centrale de la police judiciaire et Corinne Harlaut, Cheffe de la plateforme THESEE et info-escroqueries ont présenté le parcours du dépôt de plainte. Deux avocates ont par la suite parlé de l'accompagnement des victimes et des démarches liées à Internet et notamment le droit de retrait.

Après le confinement, deux programmes de formation ont été proposés à distance : la formation sur l' "Evaluation des besoins des victimes et le dispositif EVVI" et sur les "Droits spécifiques des victimes de terrorisme". Ces sessions ont connu un très grand succès : il y a eu 11 sessions pour la formation EVVI permettant de former 260 personnes et 4 sessions ont permis de former 83 intervenants des AAV n'ayant pas pu bénéficier de ce programme de formation débuté en 2019 en présentiel.

Lors du séminaire des directeurs en 2018, France Victimes a identifié, lors d'un atelier sur la formation des directions, un besoin d'accompagnement des nouvelles directions. En effet, de nombreuses associations ont des directions nouvelles et il est donc essentiel de les accompagner dans leurs prises de fonction.

Plusieurs thèmes sont à aborder dans un premier temps : l'élaboration d'un budget, le management d'équipe, le recrutement, l'analyse des documents comptables.

Nous pourrions, par la suite, proposer des approfondissements, une session sur la gouvernance des associations et prévoir également des regroupements de directions au niveau local.

Les premières formations auront lieu en 2021. En revanche, nous n'avons pu réunir à nouveau les directeurs en 2020.

15 sessions

342 personnes
formées à EVVI

**66 associations
ont intégré la
dénomination France
Victimes**

L'IDENTITÉ « FRANCE VICTIMES » SE DÉCLINE AU LOCAL

Fin 2020, 66 associations avaient intégré la dénomination “France Victimes” dans le nom de leur association ou service d’aide aux victimes. Ces associations font du nom France Victimes un véritable atout, permettant plus de visibilité et une meilleure compréhension par les différents publics.

A la demande des associations, le service Communication propose des logotypes adaptés à toutes les situations (structure départementale, plusieurs structures dans des villes différentes, association mère ou chapeau du service d’aide aux victimes etc.). Depuis 2017, 52 associations ont sollicité le service communication pour une déclinaison locale du logo France Victimes.

ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU EN TERMES DE COMMUNICATION

Afin de permettre aux associations du Réseau de partager leur actualité et de comprendre ce que l’agence de communication peut faire pour chacune d’entre elles en termes d’accompagnement médiatique, plus de 50 associations ont assisté à la webconférence du 19 juin, animée par le groupe Com CA FV, en présence de l’agence Influence & Stratégie. Un enregistrement a été réalisé et mis à disposition de tous les adhérents en privé sur la chaîne Youtube.

Contrairement à son habitude, du fait de leurs annulations ou reports, France Victimes n’a pas pu, ou très peu, participer aux événements qui jalonnent la vie associative locale, que ce soit à l’occasion d’anniversaires, d’assemblée générales, de colloques ou autres moments particuliers.

Gage de maintien d’une proximité qui nous est chère, pour 2021, c’est avec un vrai enthousiasme que nous espérons retrouver nos collègues de terrain au plus vite.

BILAN FINANCIER

BILAN 2020

ACTIF	2020			2019
	BRUT	AMORTISS.	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	125 932	125 932	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	500 000	0	500 000	500 000
Constructions	950 000	161 800	788 200	806 200
Installation techn.mat et out	2 232	934	1 298	1 745
Agencement installation	42 357	40 378	1 979	-
Huisseries	70 446	12 255	58 191	66 997
Aménagement interieur	72 510	57 782	14 727	15 402
Matériel de bureau & informatique	126 210	92 463	33 747	20 295
Mobilier de bureau	44 509	41 572	2 937	5 459
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Parts sociales Crédit Mutuel	33 028		33 028	3 008
Prêt	533	-	533	533
Autres immobilisations financières	5 800	-	5 800	4 000
ACTIF IMMOBILISE	1 973 556	533 116	1 440 440	1 426 145
ACTIF CIRCULANT				
Créances	-	-	-	-
Créances redevables & comptes rattachés	199 125		199 125	189 508 €
Autres créances	130 372		130 372	106 733 €
Organismes sociaux prod. À recevoir	-	-	-	0 €
Subventions à recevoir	-		-	0 €
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	30 000 €
Produits à recevoir divers	-	-	-	0 €
Disponibilités	923 185	-	923 185	868 380 €
Charges constatées d'avance	10 300	-	10 300	12 750 €
ACTIF CIRCULANT	1 262 982	-	1 262 982	1 207 372
TOTAL ACTIF	3 236 538	533 116	2 703 422	2 633 517

PASSIF	2020			2019
	BRUT	AMORTISS.	NET	NET
FONDS PROPRES				
Fonds de réserve			167 165	167 165
Fonds d'avance de trésorerie AAV			100 000	100 000
Report à nouveau			418 400	412 230
RESULTAT DE L'EXERCICE			77 347	6 169
FONDS PROPRES			762 912	685 565
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques et charges			296 602	293 216
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			296 602	293 216
FONDS DÉDIÉS				
Fonds dédiés sur subventions			158 981	161 867
FONDS DÉDIÉS			158 981	161 867
DETTES				
Emprunts et dettes auprès établissement crédit			1 006 435	1 123 940
Emprunts et dettes financières diverses			-	1 750
Redevable créditeurs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			67 231	96 791
Dettes fiscales et sociales			173 070	181 440
Autres dettes			113 400	88 949
Produits constatés d'avance			124 791	-
TOTAL DETTES			1 484 927	1 492 868
TOTAL PASSIF			2 703 422	2 633 517

RÉSULTAT 2020

	2020	2019	Variation (Mts)
PRODUITS DES ACTIVITES			
Services	893 635	369 280	524 355
Divers	1 039	30	1 009
Subvention de fonctionnement :	957 063	1 402 175	-445 112
Transfert de charges	43 366	113 401	-70 035
Cotisations	39 360	39 380	-20
Autres produits gestion courante	22	410	-388
Total des produits de fonctionnement	1 934 485	1 924 675	9 809
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Charges des activités	62 187	75 499	-13 312
Achats	16 574	18 042	-1 468
Services extérieurs	73 651	73 919	-269
Autres services extérieurs	307 542	380 742	-73 199
Impôts et taxes	84 714	73 902	10 812
Salaires et traitements	838 405	767 290	71 115
Charges sociales	389 338	384 428	4 911
Autres charges de gestion	15 799	4 986	10 814
Dotations aux amortissements	43 784	48 686	-4 903
Dotations aux provisions	7 722	18 088	-10 366
Report en fonds dédiés	-	11 069	-11 069
Total des charges de fonctionnement	1 839 715	1 856 650	-5 866
1. Résultat de fonctionnement	94 769	79 094	15 675
Produits financiers	856	1 279	-423
Charges financières	22 454	26 119	-3 665
2. Résultat financier	-21 598	-24 841	3 242
RESULTAT COURANT FONCTIONNEMENT	73 171	68 025	18 918
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
S/opération de gestion	5 420	3 429	1 991
Autres produits exceptionnels de gestion	-	-	-
Reprises sur provisions	-	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 420	3 429	1 991
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges sur exercice antérieur	1 170	313	857
Valeurs Compte.Its d'Actif Cé	-	40 035	-40 035
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 170	40 348	-39 178
Résultat exceptionnel	4 250	-36 919	41 169
Impôts (OSBL)	74	96	-22
Report ressources non utilisées	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS	1 940 760	1 929 383	11 378
TOTAL DES CHARGES	1 863 413	1 923 213	-59 800
RESULTAT DE L'EXERCICE	77 347	6 169	71 177

GLOSSAIRE

AAV : Association d'Aide aux Victimes	FDf : Fondation de France
ACYMA : Actions contre la CYberMALveillance	FFA : Fédération Française de l'Assurance
AFA : Association Française de l'Assurance	FGTI : Fonds de Garantie des victimes de Terrorisme et autres Infractions
AJ : Aide Juridictionnelle	FNUJA : Fédération NAtionale de l'Union des Jeunes Avocats
ANM : Association Nationale des Médiateurs	IFJR : Institut Français pour la Justice Restaurative
APF : Association des Paralysés de France - APF France Handicap	INED : Institut National d'Études Démographiques
CAF : Centre d'Accueil des Familles	IPG : Inavem Pro Gest
CAI : Centre d'Accueil des Impliqués	IPP : Incapacité Permanente Partielle
CDCS : Centre De Crise et de Soutien	ITT : Incapacité temporaire totale
CI : Comparution Immédiate	JE : Juge des enfants
CIAV : Cellule Interministérielle d'Aide aux Victimes	JProx : Juge de proximité
CIC : Cellule interministérielle de Crise	JR : Justice Restaurative
CISV : Comité Interministériel de Suivi des Victimes	LICRA : Ligue Contre le Racisme et l'Antisémitisme
CIVI : Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction	MAP : Mesure Alternative aux Poursuites
CLAV : Comité Local d'Aide aux Victimes	MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
CLCV : Consommation, Logement et Cadre de Vie	ONACVG : Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
CLSV : Comité Local de Suivi des Victimes	PFJR : Plateforme Française pour la Justice Restaurative
CMI : Cadre Minimum d'Intervention	PJ : Protection Juridique
CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie et des Travailleurs Salariés	Plan ORSEC NOVI : ORganisation des SECours NOMBREuses VICTimes
CPC : Constitution de Partie Civile	PFTAV : PlateForme Téléphonique d'Aide aux Victimes
CPOM : Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens	RCV : Rencontres Condamnés Victimes
CPH : Conseil des Prud'Hommes	RDV : Rencontres Détenus Victimes
CPVCJ : Convocation par Procès-Verbal et placement sous Contrôle Judiciaire	RETEX : RETour d'EXpérience
CSS : Classement Sans Suite	SADJAV : Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (ministère de la Justice)
CUMP : Cellules d'Urgences Médico-Psychologique	SARVI : Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions
DACS : Direction des Affaires Civiles et du Sceaux au ministère de la justice	SEAV : Secrétariat d'État à l'Aide aux Victimes
DI : Dommages et Intérêts	SGAV : Secrétariat Général à l'Aide aux Victimes
DIAV : Déléguée (ou Délégation) Interministérielle à l'Aide aux Victimes	TASS : Tribunal aux affaires de sécurité sociale
DSJ : Direction des Services Judiciaires au ministère de la justice	Tcom : Tribunal de commerce
EIA : Espace d'Information et d'Accompagnement	TE : Tribunal pour enfants
EMDR : Eye Movement Desensitization and Reprocessing (désensibilisation et retraitement par les mouvements oculaires)	TESS : TELéphonie Sociale et en Santé
ENAP : Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire	TGD : Téléphone Grave Danger
ENVR : European Network on Victims' Rights (Réseau européen des droits des victimes)	TGI : Tribunal de grande instance
EVVI : EValuation des VICTimes	TI : Tribunal d'instance
	TPBR : Tribunal paritaire des baux ruraux
	VSE : Victim Support Europe